VITT. EMANUELE II

FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
V
70
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BLIOTECA PROVINCIALE

madio

Palchetto

Num.° d' ordine 23

31045

B. Prov.
K
70

VOYAGE

DU CI-DEVANT DUC

DU CHATELET,

EN PORTUGAL.

T. II.

Voyages qui se trouvent à la même Adresse.

Voyage de Platon en Italie, tradnit en italien, par *Cuoco*, sur les manuscrits grecs trouvés dans Héraclée, et de l'italien en français, par M. B. B., 3 vol. in-8. avec une figure représentant Platon qui débarque au port de Tarente, dessinée par M. *Miris*, et gravée par M. *Massard* aîné, et du plan de la ville de Tarente, gravé par M. *Tardieu* l'aîné. Prix, pour Paris, 15 fr., et 20 fr. par la poste. En papier vélin, 30 fr.

Voyages d'Antenor en Grèce et en Asie, avec des Notions sur l'Egypte; manuscrit grec trouvé à Herculanum, traduit par M. *de Lantier*; huitième édition, revue, corrigée et augmentée par l'Auteur, 3 vol. in 8, beau pap., édit. soignée, avec trois jolies gravures. Huitième édit., 11 fr.

— Les mêmes Voyages, en 5 vol. in-18, septième édition, avec 5 jolies gravures, 6 fr.

Voyages dans l'Asie Mineure et en Grèce, dans les années 1764, 65 et 66, par le docteur *Richard Chandler*; traduits de l'anglais, avec des notes, par MM. *Servois* et *Barbié Dubocage*, avec deux cartes et un plan de la ville d'Athènes. 3 vol. in-8, 18 f.

Voyage dans les quatre principales Iles des Mers d'Afrique, fait par ordre du gouvernement, pendant les années IX et X (1801 et 1802), avec l'Histoire de la Traversée du Capitaine Baudin jusqu'au Port-Louis de l'île Maurice; par J. B. G. M. *Bory de Saint-Vincent*, Officier de l'Etat-Major, Naturaliste en chef sur la Corvette *le Naturaliste*, dans l'expédition de Découvertes, commandée par le Capitaine Baudin.

3 vol. in-8. de 1550 pages, avec un vol. grand in-4. de 58 planches, dont plusieurs sur Grand-Aigle, dessinées sur les lieux par l'auteur; gravées en taille douce, contenant des cartes géographiques et physiques; des vues de marines, sites, animaux, plantes, minéraux, volcans. Prix, avec l'Atlas cartonné, 48 fr.

Voyage en Espagne, ouvrage dans lequel on donne les détails vrais et circonstanciés : 1° sur l'état dans lequel se trouvaient les frontières d'Espagne en mars 1792, sur le cordon qu'on y a formé, et les préparatifs de guerre qu'on prétend y avoir faits; 2° sur les émigrés dans ce pays, sur l'accueil qu'ils y reçoivent, et leurs menées, avec plusieurs anecdotes sur ce sujet, auxquelles on a joint quelques réflexions et des détails philosophiques sur les mœurs, usages et opinions des Espagnols, etc.; par *Chantreau*, envoyé en Espagne par le Gouvernement français, sous le ministère de Dumouriez, 1 vol. in-8., 4 fr. 50 c.

Voyage en Norwège, en Danemarck et en Russie; par *Swinton*; traduit de l'anglais par *Henry*; suivi d'une lettre de Richer-Sérisy sur la Russie, 2 vol. in-8, 7 fr.

615165

VOYAGE

DU CI-DEVANT DUC

DU CHATELET,

EN PORTUGAL,

OÙ SE TROUVENT

DES détails intéressans sur les Colonies, sur le Tremblement de terre de Lisbonne, sur M. DE POMBAL et la Cour;

REVU, corrigé sur le Manuscrit, et augmenté de Notes sur la Situation actuelle de ce Royaume et de ses Colonies;

PAR J.-FR. BOURGOING,

CI-DEVANT Ministre Plénipotentiaire de la République française en Espagne, Membre associé de l'Institut national.

AVEC la Carte du Portugal, et la Vue de la Baie de Lisbonne.

TOME SECOND.

A PARIS (1798.)

Chez ARTHUS-BERTRAND, libraire, rue Hautefeuille, n° 23, Acquéreur du fonds de M. Buisson.

1808.

VOYAGE
DU CI-DEVANT DUC
DU CHATELET,
EN PORTUGAL.

CHAPITRE XII.

Militaire.

PENDANT plus d'un siècle, le militaire du Portugal avoit été dans le plus grand avilissement : à peine ce royaume pouvoit-il mettre dix mille hommes sur pied ; encore n'étoit-ce que des paysans, ou, pour mieux dire, des vagabonds, sans uniforme, sans armes et sans aucune discipline, demandant l'aumône et se livrant aux plus grands désordres. Lorsqu'un portugais avoit une vengeance à exercer, il s'adressoit à un de ces hommes féroces, qui, pour une somme modique, le débarrassoit au même instant de son ennemi. Les officiers mêmes de cette armée étoient sans aucune espèce de considé-

ration. C'étoient les domestiques, les valets des officiers supérieurs, qui servoient de majors, de capitaines, de lieutenans, et qui, malgré l'uniforme dont ils étoient revêtus, continuoient à servir leurs maîtres à table, et à les suivre dehors. Enfin le Portugal, étant entré en guerre avec l'Espagne, en 1762, attira à son service le comte de la *Lippe*, dont l'arrivée fut l'époque de la restauration de l'armée portugaise, qui est aujourd'hui sur un pied un peu plus respectable : mais les talens et les efforts de ce général étranger n'ont pu parvenir à la purger de tous les vices qui l'infestoient. Il fut assez mal secondé par le marquis de Pombal, qui n'avoit aucune connoissance de la guerre, qui ne voyoit dans le militaire qu'un instrument de sa politique, et qui l'a toujours tenu dans la plus servile dépendance.

Il y a un an que ce ministre, préparant une nouvelle guerre contre l'Espagne, avoit forcé les moyens de son pays, en lui créant une armée supérieure à ses facultés. Ces troupes étoient mal payées, mal conduites, et n'avoient que peu ou point de réglemens de discipline. On s'apperçut bien que le comte de la Lippe n'avoit fait qu'ébaucher

la réforme pour laquelle il avoit été appelé: il auroit dû séjourner beaucoup plus longtemps pour la consommer. Mais du moins il a rendu un grand service aux Portugais; il leur a indiqué le but; il leur a tracé la route. La formation de leur armée est déterminée, sa composition est moins vicieuse, et, avec quelques soins, elle pourroit tenir une place distinguée parmi les armées de l'Europe; car ses soldats ne sont point étrangers aux qualités qui rendent propres au métier de la guerre.

Les Portugais sont robustes, vifs, adroits, et, quoique d'une taille en général peu avantageuse, leur rassemblement en corps de troupes ne forme point un coup-d'œil désagréable. Ils sont extrêmement patiens, et d'une sobriété inconnue aux autres nations, si ce n'est aux Espagnols. Il n'y a point d'hommes plus propres à soutenir les fatigues de la guerre: en revanche, ils sont paresseux, mal-propres, et peu accoutumés à être commandés; cependant, avec des soins et une attention suivie, on pourroit faire des Portugais d'excellens soldats; leur haine même pour les Espagnols leurs voisins, est un véhicule

de plus pour leur courage (1). Dans les Portugais, à la vérité, c'est un vice inné de haïr tout ce qui n'est pas de leur pays; aussi règne-t-il dans leur armée la plus grande désunion, à cause du nombre d'étrangers qui y sont attachés. Au reste, cette aversion nationale est en partie excitée et justifiée par le dédain avec lequel les autres peuples affectent de traiter les Portugais, lors même qu'ils viennent faire fortune, ou chercher un asyle dans leur pays.

Les officiers portugais savent très-mal le métier qu'ils professent; ils ne sont nullement propres à former des soldats, et à peine connoissent-ils, pour eux-mêmes, les règles de la discipline; ils ont même des ordonnances militaires fort imparfaites. Leur paye est très-modique : celle des officiers étrangers au service du Portugal est double, et c'est encore

(1) Il faut bien que les Portugais puissent être courageux contre d'autres ennemis que les Espagnols, puisqu'ils le sont, même en faisant cause commune avec eux. Ils étoient auxiliaires dans la dernière guerre de l'Espagne contre la France; et les Français eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de rendre justice à leur bravoure. Il est vrai qu'au lieu de la haine nationale, elle avoit pour aliment le fanatisme royal, combiné avec le fanatisme religieux. (*B.*)

une raison qui anime les officiers portugais contre eux. Les premiers dédaignent de communiquer avec ceux-ci, et se privent par-là de l'occasion de s'instruire. Ils vivent retirés et dans l'ignorance la plus crapuleuse. Sous M. de Pombal, le militaire, fort négligé, étoit plein de défectuosités, incomplet et manquant de tout, principalement d'officiers : les soldats, sans instruction et superstitieux, étoient difficiles à conduire par des chefs sans expérience : aussi, lorsqu'en 1762 on se vit au moment d'entrer en campagne, rien n'étoit encore préparé; on manquoit même d'officiers : il fallut promptement en chercher par-tout, et s'en procurer à quelque prix que ce fût. M. Pinto, alors chargé d'affaires du Portugal à Londres, devint le principal recruteur de son pays; il envoya en Portugal une foule de gens de toute espèce et de toutes les nations, pour qu'on en fît des officiers. Comme les Portugais en avoient besoin, ils prirent tout ce qui se présenta; aussi se trouva-t-il dans ce ramas toutes sortes d'aventuriers. De mauvais sujets, des filoux, des hommes échappés à l'échafaud, furent tout-à-coup transformés en officiers à double paye, sur les plus légères recomman-

dations. Telle fut la composition de l'armée portugaise en 1762. Aujourd'hui cette armée, sans compter les troupes de la marine et des colonies, est au complet de 26,000 hommes d'infanterie, et d'environ 5,000 hommes de cavalerie en 26 escadrons. Il y a, outre cela, une milice formée de tous les paysans, et qu'on porte à plus de 100,000 hommes. Ces miliciens n'ont aucune paye ; mais leur acharnement contre les Espagnols leur fait prendre les armes avec joie, aussitôt qu'il s'agit de les combattre. C'étoit autrefois une troupe très-misérable; lors de la guerre de 1762, elle a été mise sur un meilleur pied.

L'infanterie portugaise consiste en 26 régimens de 1200 hommes chacun, 6 régimens d'artillerie, et un corps d'ingénieurs. Si on observoit exactement les nouvelles ordonnances rédigées par le comte de la *Lippe*, le Portugal pourroit avoir de très-bons soldats; mais on les fatigue en pure perte, à la marche, au maniement des armes et aux manœuvres, sans jamais les exercer aux détails de campement. Leur parfaite inexpérience dans ce genre seroit sans doute très-embarrassante à l'ouverture d'une campagne. La formation des bataillons est d'ail-

leurs vicieuse; chacun d'eux est composé de sept compagnies de 114 fusiliers, mais sans grenadiers; en sorte qu'on ne peut les rompre que par des divisions inégales, et sans produire de la confusion (1). On devroit

(1) Voici les notions très-abrégées que James Murphy donne sur l'état présent de l'armée portugaise.

L'établissement militaire du Portugal, consiste présentement (en 1797) en vingt-neuf régimens d'infanterie, y compris quatre bataillons d'artillerie et un corps d'ingénieurs. On peut évaluer le tout à vingt mille hommes. La cavalerie est divisée en onze régimens, faisant environ quatre mille hommes. La milice et les auxiliaires des différentes provinces, sont évalués à vingt-cinq mille hommes qui, pendant la paix, sont à la demi-paye.

L'uniforme de l'infanterie, comme de la cavalerie est, habit bleu, paremens blancs. Le corps de la marine est habillé de vert. Le comte de la Lippe n'a eu que le temps d'ébaucher la restauration de l'armée portugaise. L'économie mal-entendue du gouvernement l'a fait congédier beaucoup trop tôt; on auroit du moins dû lui laisser le temps de déterminer l'étendue et la direction des montagnes et des autres barrières naturelles, le cours des rivières, la position et la force des places, de dresser sur tons ces objets, des cartes et des plans, sans lesquels il est impossible de préparer une campagne d'après des données certaines. Les Portugais n'ont, à cet égard, que des connoissances très-imparfaites; mais il est vrai que leurs voisins et

pareillement accoutumer ces troupes à travailler aux fortifications, afin de les préparer à construire des retranchemens, et autres ouvrages dont le besoin se fait sentir dans le cours d'une campagne. L'artillerie est aussi très-mal exercée, très-ignorante et mal composée : les canons sont mal fabriqués et trop matériels. Les meilleurs qu'elle ait viennent d'Angleterre. Il n'y a point d'école pour les artilleurs portugais ; ce sont des étrangers qui leur apprennent en ce genre le peu qu'ils savent. La nature du terrain en Portugal y rend cependant l'artillerie bien essentielle pour la défense. Les nombreux défilés dont ce royaume est rempli, n'auroient besoin que d'une artillerie peu nombreuse, mais bien organisée et bien servie, pour arrêter des armées entières. Tout est encore informe et grossier dans celle des Portugais : ses affûts sont si pesants, qu'on a beaucoup de peine à faire mouvoir ses canons. Le corps des

leurs ennemis naturels, les Espagnols, ne sont guère plus avancés qu'eux. Aussi, un ingénieur espagnol a-t il observé, avec assez de fondement, que ces deux puissances, depuis la fondation de leurs monarchies, n'ont pas encore fait une seule campagne d'après les vrais principes de la guerre. (*B.*)

ingénieurs est peut-être en ce moment le moins mauvais des corps militaires du Portugal, quoiqu'il renferme encore beaucoup d'ignorans et de sujets très-peu propres au métier que le hasard, plutôt que le goût, leur a fait embrasser.

Dans les différentes places de guerre que j'ai visitées, j'ai trouvé beaucoup d'ingénieurs français, dont plusieurs m'ont paru avoir un véritable mérite. C'étoient, pour la plupart, d'anciens officiers qui avoient été obligés d'abandonner leur patrie pour des affaires malheureuses: mais ils ont, en général, fort peu à se féliciter de leur expatriation. Leurs talens ne sont propres qu'à réveiller l'envie chez cette nation essentiellement jalouse de la supériorité des étrangers, et qu'à leur susciter des persécutions. On en a des preuves répétées. Dans les différentes guerres que les Portugais ont soutenues contre les Espagnols, les plus habiles ingénieurs ont été les premiers sacrifiés à la jalousie des officiers-généraux portugais. D'ailleurs, tout ce qui tient au génie et aux fortifications en Portugal, est négligé au-delà de ce qu'on pourroit croire. Se persuadera-t-on, par exemple, que le gouvernement n'a encore fait faire

aucune carte géographique; qu'il n'a ni plans topographiques des pays qui peuvent devenir le théâtre de la guerre; ni places régulièrement fortifiées, ni connoissance exacte du cours des rivières et des nombreux défilés dont le royaume est sillonné dans tous les sens, ni rien en effet de ce qui est nécessaire pour dresser un plan de campagne.

Nous avons dit qu'il n'y avoit pas à la cour de Lisbonne de garde à pied particulière pour les personnes royales, si ce n'est une centaine de hallebardiers, qui n'avoient pas même d'uniforme il y a six ans: aujourd'hui ils portent habit bleu et veste écarlate, l'un et l'autre galonnés en or. Lorsque le roi et la reine sortent du palais, ce sont des détachemens de différens régimens de cavalerie qui les suivent. L'uniforme de l'infanterie portugaise, modelé sur celui des Prussiens, auroit, avec un peu plus de propreté, une assez agréable apparence. On a seulement donné aux soldats des chapeaux dont les cornes sont ridiculement courtes (1). Ses fusils, ses armes, toutes les parties de son équipement,

(1) Ce minutieux défaut, qui a paru assez important à M. du Châtelet, pour être mentionné, ne subsiste plus. Les chapeaux uniformes des Portugais,

viennent d'Angleterre : il n'y a pas plus de sept ans que ce pays fournissoit encore aux troupes portugaises leurs habits tout faits, leurs souliers, et jusqu'à leurs chapeaux tout retapés.

La cavalerie portugaise, mieux soignée et bien conduite, seroit certainement une des plus belles de l'Europe : la plupart de ses chevaux sont Andaloux; elle en tire quelques-uns de la frontière de *Beira*, de l'*Estramadure* portugaise et du *Tra-los-Montes*. Ces chevaux sont coupés comme ceux de notre cavalerie française, et ont la taille assez élevée. S'il est vrai que pour qu'une cavalerie soit bonne, il faut qu'elle réunisse la solidité, l'ordre, la vîtesse et la force, on peut dire que celle des Portugais remplit à peine la moitié de son objet : mais on ne pourroit lui refuser la vîtesse et la force. Il n'est pas rare de la voir, dans ses évolutions, franchir en escadrons les fossés et les haies; ce que la cavalerie espagnole n'a jamais su faire.

Il y a en Portugal 12 escadrons de cui-

ressemblent assez aux nôtres. Voyez une des planches qui ornent le volume que James Murphy vient de publier sur le Portugal. (*B.*)

rassiers, qui sont sur un assez bon pied ; mais je doute que ce corps pût résister au premier choc de la cavalerie espagnole; car les chevaux sont, en Portugal, d'une taille bien moins avantageuse. Chaque régiment de cavalerie est composé de 400 hommes; et chaque escadron, de quatre compagnies: formation qui a le double inconvénient de nécessiter un trop grand nombre d'officiers, d'entraîner de grandes dépenses. On prétend que les compagnies des régimens de cavalerie qui sont cantonnés dans les provinces, produisent à leur capitaine jusqu'à 10,000 livres par an. Celles qui sont à la cour rapportent beaucoup moins, parce qu'elles éprouvent plus de pertes; ces détachemens, qui accompagnent au-dehors les personnes royales, étant toujours obligés de courir ventre à terre.

Au reste, ce que la cavalerie et l'infanterie ont de commun en Portugal, c'est que, dans l'une et l'autre arme, on est engagé pour toute sa vie. Ni les fantassins, ni les cavaliers, ne peuvent quitter l'armée, que lorsque des raisons majeures l'exigent; comme la vieillesse, la maladie, la mort de parens qui laisseroient une famille à l'abandon. Ces

malheureux soldats sont alors renvoyés chez eux sans un sou de paye et sans retraite, lors même qu'ils ont servi vingt et trente ans. Dans les différens villages que j'ai traversés, j'ai trouvé des paysans qui, après un service aussi long, après avoir fait la guerre, ce qu'ils me prouvoient en me rapportant les dates et les détails de leurs campagnes, avoient été renvoyés chez eux pour cause de vieillesse, et y languissoient dans la misère.

Les régimens, soit d'infanterie, soit de cavalerie, restent dix et quinze ans dans les mêmes garnisons ou dans les mêmes quartiers. Cet usage a de véritables inconvéniens pour les corps de troupes en général. Pour ceux d'infanterie, il n'est, en Portugal, justifié par aucune bonne raison ; mais il est motivé, pour la cavalerie, par la rareté des fourrages, par la différence notable qu'il y a entre les fourrages d'une province et ceux d'une autre, et par les pertes de chevaux qu'entraîneroient de fréquens changemens de nourriture. La paye de la cavalerie est double de celle de l'infanterie. Autrefois les capitaines nommoient les officiers qui étoient au-dessous d'eux ; ou du moins les

personnes qu'ils proposoient pour les emplois inférieurs, étoient toujours acceptées : ils plaçoient ainsi leurs créatures ; et comme ils recevoient presque toujours une somme de ceux qu'ils nommoient ou faisoient nommer, ils se créoient, par ce vil moyen, un revenu assez considérable. On se figure quelle devoit être la composition d'un corps d'officiers ainsi choisis. Ils étoient admis, sans qu'on s'inquiétât beaucoup, ni de leur éducation, ni de leur moralité, ni de leur naissance. Cependant, par une singulière inconséquence, les cadets qu'on admet à la suite des corps, sont obligés de produire des preuves incontestables de leur noble origine, et d'être agréés par le roi et par leur capitaine. Ils sont considérés dans le corps comme les officiers eux-mêmes, et vivent avec eux. Quand il y a quelques emplois à donner, ils ont la préférence sur les autres concurrens, étrangers au corps. Une autre circonstance assez étrange, c'est qu'il y a tels régimens, tant d'infanterie que de cavalerie, où des emplois restent vacans dix, douze et quinze ans. Quelquefois des compagnies sont pendant le même espace de temps sans capitaines, des régimens sans majors et même sans colonels : les personnes

qui devroient occuper ces emplois, ou n'existent plus, ou sont ensevelis, soit dans les cachots de l'inquisition, soit dans les prisons de l'état.

Les principaux grades actuels du militaire de Portugal, sont ceux de généraux, de lieutenans-généraux et de maréchaux-de-camp. Jusqu'à la mort du roi Joseph, la plupart de ces places étoient remplies par des étrangers. Depuis cette époque, la plupart d'entr'eux se sont dégoûtés, et ont abandonné le service pour retourner dans leur patrie; d'autres ont été renvoyés; en sorte qu'actuellement les officiers-généraux sont en très-petit nombre. Ce sont des seigneurs portugais presque tous sans expérience, sans talens militaires, et sans envie d'en acquérir, croyant avoir rempli leur tâche envers leur patrie, quand ils ont été scrupuleusement fidèles aux pratiques extérieures de leur culte. Leurs enfans sont élevés comme eux dans l'ignorance de leurs vrais devoirs; et à peine échappent-ils aux lisières d'une éducation extrêmement vicieuse, qu'on leur fait contracter les liens du mariage. On chercheroit donc vainement parmi eux des hommes

instruits (1), des hommes attachés à leur pays, et dignes de le servir.

L'armée portugaise ne connoît point d'état-major; elle a seulement eu, pendant quelque temps, un major-général; encore cette place n'étoit-elle remplie que par un étranger, qui, d'après plusieurs mécontentemens, s'est éloigné de la cour. Ses fonctions ont été partagées entre deux inspecteurs des troupes.

Les Portugais ne connoissent non plus ni intendans d'armées, ni commissaires des guerres; ils n'ont presque point de règlemens sur les vivres et les fourrages : cependant l'abandon auquel est livrée leur agriculture, rend cet établissement plus nécessaire qu'à aucun autre peuple. Ils ignorent jusqu'à l'usage des magasins: aussi la subsistance de leur cavalerie, en temps de guerre, est-elle très-difficile et très-précaire. Enfin, comme

(1) M. du Châtelet est beaucoup trop sévère dans le jugement qu'il porte sur tous les nobles portugais. On voit que c'est sur-tout dans la société de M. de Pombal qu'il a appris à les connoître. La règle qu'il établit ici admet au moins quelques exceptions, et nous pourrions en citer. (*B.*)

nous

nous l'avons dit, ils ne connoissent pas, même imparfaitement, la topographie du pays qu'ils peuvent être dans le cas de défendre. Heureusement pour eux que la nature elle-même a pris soin de le mettre à l'abri des invasions, et de lui donner des voisins qui connoissent encore moins le pays qu'ils pourroient tenter d'envahir. Les Espagnols l'ont bien prouvé dans leur guerre de 1762 contre le Portugal. Ils étoient si mal informés de la position de ses différentes montagnes, de leurs chaînes, de leurs défilés, du cours des rivières, qu'à cette époque ils vouloient pénétrer dans la province de *Beira*, et traverser la province de *Tra-los-Montes*, pour aller assiéger Porto; c'est-à-dire, qu'ils prétendoient faire passer une armée par des chemins escarpés, qui sont à peine praticables pour les gens du pays, et que les voyageurs ne peuvent franchir qu'à l'aide des mules accoutumées à ce périlleux trajet.

Ils avoient cependant à leur tête, un homme accoutumé à conduire des troupes, mais qui, dans cette occasion, se trompa grossièrement. C'étoit *Orelly*, qui, sans connoissance préliminaire du terrain, s'étoit engagé au sein de ces montagnes inaccessibles, dans des

défilés si étroits, que par-tout avec deux canons et une vingtaine de soldats, on pourroit arrêter l'armée la plus nombreuse. Le Portugal a d'ailleurs, sur les frontières, des places assez fortes; et, tout bien examiné, n'est pas aussi facile à conquérir que les Espagnols le croyoient en 1762. Le roi d'Espagne y avoit fait entrer quarante mille hommes. Les Portugais n'avoient à leur opposer au plus, que huit mille hommes d'infanterie et deux de cavalerie. Le ministre, se reposant sur son astucieuse politique et sur les trésors dont il pouvoit disposer, avoit tellement négligé l'armée, que lorsque le comte de la Lippe vint en prendre le commandement, il ne put parvenir à rassembler, à son premier camp de *Villavic[illegible]a*, plus de 5000 hommes, manquant d'armes, de munitions, de fourrages, et sur-tout d'officiers. Il n'eût pas été surprenant qu'avec de pareilles forces les Portugais eussent été obligés de mettre bas les armes. Les troupes anglaises qui furent envoyées à leur secours, leur furent plus nuisibles qu'utiles. Les Irlandais qui en faisoient partie, y mirent le désordre et occasionnèrent des révoltes.

La jalousie, à laquelle les Portugais sont si

disposés envers les étrangers, sembloit encore militer en faveur des Espagnols. Le comte de la Lippe, sur-tout, éveilla ce sentiment. Il étoit bon soldat et bon officier. Il avoit acquis de la réputation en commandant, pendant six ans, l'artillerie en Westphalie. Mais il étoit violent. Une armée mal disciplinée subissoit son joug avec répugnance. Ses ordres étoient mal exécutés. Tous ses plans étoient contrariés. La division se mit dans sa petite armée. A force d'adresse et d'argent répandu à propos, Pombal, alors comte d'Oyeras, triompha de tous ces obstacles. On prétend que, par l'intervention de la reine de Portugal, il parvint à gagner la reine douairière (1), sa mère, veuve de

(1) Nous croyons être très-fondés à assurer qu'en effet la reine douairière d'Espagne (c'étoit la fameuse Isabelle Farnèse) avoit le désir, au moins secret, que l'expédition de Portugal ne réussît pas. Le duc de Crillon qui, à la dernière époque de cette très-courte guerre, commanda pendant quelque temps l'armée espagnole, étant revenu à Madrid, à la fin de la campagne, et ayant été questionné par la reine sur ses détails, parut regretter qu'elle n'eût pas eu des succès plus décisifs. *Eh quoi!* reprit la reine avec humeur, *que prétendiez-vous donc de plus? Vouliez-vous détrôner ma fille?* Nous tenons cette anecdote de la bouche même du feu duc de Crillon-Mahon. (*E.*)

Philippe V, qui avoit un grand crédit auprès de Charles III, son fils, alors roi d'Espagne. Quoi qu'il en soit, les calculs de la cour de Madrid furent trompés, et le Portugal échappa à cette destruction totale sur laquelle l'Espagne et la France sembloient avoir compté.

Remarquons, en passant, qu'à presque toutes les époques de l'histoire moderne, les Portugais ont eu des avantages militaires sur les Espagnols, ou tout au moins leur ont vendu cher la victoire. Vers la fin du quatorzième siècle, Jean Ier, roi de Castille, ayant voulu s'emparer du Portugal, éprouva, après quelques succès, une défaite complète à la journée d'Aljubarrota, et y perdit dix mille hommes. Les Portugais, sous le règne de Philippe II, subirent, à la vérité, le joug de l'Espagne ; mais ils se sont bien vengés de soixante ans d'esclavage. Combien la guerre, dont le résultat fut de remettre le duc de Bragance sur le trône, ne coûta-t-elle pas de sang aux Espagnols !

En 1659, six mille Espagnols mordent la poussière dans les plaines d'Elvas. En 1661, ils sont obligés de se retirer avec perte des deux tiers de leur armée. En 1663, à la bataille d'Estremoz, ils perdent douze

mille hommes, tant tués que prisonniers; quatorze mille Espagnols restent sur la place à la bataille de *Villaviciosa*, etc. Ces exemples répétés, auroient dû guérir l'Espagne de son mépris pour les Portugais. Avant de songer à conquérir leur pays, elle devroit au moins se donner la peine de l'étudier et de mettre sa propre armée sur un pied respectable. La guerre de 1762, lui a donné une nouvelle leçon. En profitera-t-elle ?

Le 21 avril, leur armée se trouva campée à Zamora, en Castille, sur le Duero, et près des frontières du *Tra-los-Montes*. Elle sembloit déjà se féliciter d'une conquête qu'on regardoit comme indubitable. Le marquis de Sarria, colonel des gardes espagnoles, vieillard infirme et dévot, général sans talent, la commandoit. Il n'avoit ni cartes du pays, ni espions, ni guides. L'indiscipline se mit parmi ses troupes. Aucune mesure n'étoit prise pour assurer leur subsistance. Le seul corps auxiliaire des Français, commandé par le prince de Beauveau, fut très-bien approvisionné jusqu'à la fin de la campagne.

Une partie de l'armée espagnole s'empare cependant de la petite place de *Miranda*, qui saute en l'air par accident. On vouloit

entrer dans la province de *Tra-los-Montes*; mais d'horribles défilés se présentent; des torrens, des rivières profondes, s'opposent à la marche de l'armée, qui n'avoit ni pontons ni ponts. On perdit un temps considérable à en faire; et on s'avança enfin dans ce pays, presqu'inaccessible. Trois villes, qui n'avoient point de garnison, ouvrirent leurs portes. *Orelly* voulut ensuite aller mettre le siége devant *Porto*, mais trois ou quatre cents paysans l'arrêtèrent sur son passage, et le forcèrent à s'en retourner à *Chaves*, d'où il étoit parti.

Le 21 juin il y eut, dans le village de *Freixel*, un engagement qui fut célébré comme un succès presque miraculeux. Un officier, nommé *Alvarez*, qui commandoit un détachement espagnol de 200 hommes, obligea 300 paysans du village à se retirer. Dans la gazette de Madrid, ces 300 hommes furent convertis en 6000, et l'officier reçut du général, des louanges de la part du monarque, sur ce qu'avec 200 hommes il en avoit battu 6000. Le siége d'Almeyda, le principal événement de la campagne, commença le 4 août. La tranchée fut ouverte le 15 sans aucune difficulté; les assiégés

ne tirèrent que cinq ou six coups de canon ; encore fut-ce malgré le gouverneur. Celui-ci ne vouloit, disoit-il, *répandre le sang de personne, pour qu'on ne versât pas celui des Portugais*. Les batteries des Espagnols furent, d'abord, mal-adroitement dirigées contre un bastion taillé dans le roc; et après avoir perdu beaucoup de poudre et de temps, il fallut les changer de direction. Cependant le gouverneur d'Almeyda tenoit, à chaque instant, conseil de guerre; il vouloit que sans délai on ouvrît les portes. C'étoit un ancien capitaine de dragons, dont tous les talens militaires consistoient à errer sans cesse autour des remparts, le chapelet à la main, en se recommandant à la Sainte-Vierge. Le 23, il dit au conseil de guerre que la brèche étoit entamée, et qu'il falloit capituler. Deux colonels écossois, dont les régimens faisoient partie de la garnison, le détrompèrent en lui faisant faire le tour des fortifications. Un ingénieur lui proposa ensuite la construction de quelques ouvrages nécessaires à la défense de la place. Il insista pour avoir au plutôt des ouvriers. Le gouverneur le fit mettre aux fers et se priva ainsi d'une de ses principales ressources.

Les Espagnols compensoient, en quelque sorte, les fautes de leur ennemi, par leur impéritie et leur imprévoyance. Ils avoient placé leurs batteries sur une éminence, à plus de 300 toises, et n'avoient endommagé que la partie supérieure du parapet. Mais la constance de l'imbécille gouverneur étoit épuisée. Le canon de l'ennemi n'avoit tué qu'un palfrenier, un travailleur et quatre chevaux; et cependant la ville ouvrit ses portes. Je tiens ces particularités de ces deux officiers écossais, qui sont encore à *Almeyda*; l'un comme gouverneur, et l'autre comme officier-général. Le gouverneur n'envoya à la cour, pour annoncer la reddition de cette place, que huit jours après que les Espagnols y furent établis. On le fit venir lui-même pour rendre compte de sa conduite: il mourut en prison. On trouva dans la place 96 pièces de canon, et 3600 hommes très-bien portans, qui tous furent envoyés prisonniers à *Viseu*, à quinze lieues de là. Les Espagnols, qui n'avoient pas cru être sitôt maîtres d'*Almeyda*, ne savoient plus quel plan suivre. Des courriers successifs partoient pour Madrid. La cour les renvoyoit avec ses ordres, et dirigeoit ainsi de plus de cent

lienes les moindres opérations de l'armée. Elle fut fort peu contente du vieux marquis de Sarria, et lui substitua M. le comte d'Aranda, qui avoit beaucoup de capacité militaire, mais qui se trouva sans occasions comme sans moyens de l'employer. Les Espagnols, cependant, gagnèrent les rives du Tage, s'emparèrent du petit château de *Villa-Velha*; ce succès, quoique léger, les enivra. Ils commencent à mépriser leur ennemi : la discipline se relâche : leur vigilance s'endort: Tout-à-coup un officier, nommé *Hamilton*, à la tête de 300 Portugais, les surprend pendant la nuit, encloue leur artillerie et se retire en laissant, dans le plus grand désordre, leur camp, composé de 2000 hommes. L'Espagne commença dès-lors à s'éclairer sur l'impuissance de ses efforts; et, cédant à sa propre conviction, autant qu'à des suggestions secrètes, renonça à une conquête qui lui avoit d'abord paru si facile, et rappela ses troupes. Elle avoit envoyé 40 mille hommes. Après une campagne de sept mois seulement, il n'en rentra que 25 mille. Peu d'armées avec aussi peu de gloire, avoient éprouvé plus de fatigues et couru plus de dangers. Les

Portugais, dont l'acharnement étoit au comble, massacrèrent les traîneurs. Les Espagnols avoient eu fort peu d'occasions de signaler leur courage. Ils en trouvèrent de prouver leur indiscipline. Le pays qu'ils parcoururent fut dévasté par les maraudeurs.

Ce n'est pas au soldat espagnol qu'il faut imputer ni les désordres, ni les fautes qui déshonorent cette expédition. Il est brave, docile et sobre. Bien dirigé, il tiendroit un rang distingué parmi les militaires de l'Europe; mais il est mal commandé. Ses officiers sont mal choisis, sans énergie et sans instruction.

Du moins, l'Espagne a acquis la preuve que ses voisins, qui lui sont si odieux, ne sont pas si méprisables. Persuadée qu'il est difficile de les conquérir, pourquoi ne se rapprocheroit-elle pas d'eux par une alliance, en les détachant de celle de l'Angleterre, chez laquelle on les force de chercher un appui ? Le temps n'est pas éloigné, peut-être, où ce rapprochement paroîtra conseillé par une saine politique aux deux grandes cours de la maison de Bourbon.

Si le Portugal n'est pas un ennemi à dédaigner, il lui manque cependant bien des choses pour devenir un allié utile. Son

armée, défectueuse à tant d'égards, n'a pas proprement d'ordonnances militaires. Elle ne connoît d'autres loix que les arrêts rendus à diverses époques sous le règne de Joseph Ier. On les a recueillis en trois volumes *in-folio*. La collection en est devenue très-rare. La science militaire inspire si peu d'intérêt en Portugal, que ces arrêts n'ont été conservés que par un très-petit nombre de personnes auxquelles ils étoient absolument nécessaires. Je n'en ai vu qu'un exemplaire. Il avoit pour titre : *Collenças das Leys decretos e alvaras que comprehende o Felix Reynado del Rey fidelissimo D. Joseph* Io. *nosso Senhor*. C'est dans cette espèce de code qu'on va puiser les loix militaires dans les différens cas où on a besoin de quelque règle. On présume bien que le corps des officiers portugais, aussi mal composé qu'il l'est, ne jouit d'aucune considération. La cour, le peuple, les étrangers, sont pour eux sans égards. Leurs chefs déploient contr'eux une sévérité avilissante. Un de ces officiers est-il accusé d'une faute, il est mis en prison; et avant même qu'il ait été convaincu, il est traité comme les plus vils criminels. Tant que sa détention dure,

innocent ou coupable, il est privé de ses appointemens: souvent même il languit oublié pendant cinq ou six ans dans les cachots. Il n'est pour ces officiers, ainsi dégradés dans l'opinion, aucune perspective de récompense ni d'avancement. Après quinze ou vingt ans de service, sont-ils obligés de se retirer, par maladie ou pour toute autre cause, on les laisse quitter leur corps sans leur donner de pension ni aucune autre marque de satisfaction : heureux encore s'ils ont pu, dans le cours de leur carrière militaire, échapper aux dangers de la persécution, sur-tout s'ils sont étrangers. M. de Schomberg offrit, dans le siècle passé, un exemple frappant de ces dangers. Ce brave officier, après avoir rendu des services essentiels aux Portugais, se vit forcé d'abandonner subitement leur pays, pour ne pas tomber entre les mains de l'inquisition, qui le menaçoit, et qui l'eût fait mourir dans les prisons. Cependant, sous le ministère de Pombal, le militaire a été beaucoup plus à l'abri des caprices de ce dangereux tribunal; mais il étoit d'autant plus exposé à ceux de ce ministre. Actuellement que les prêtres se sont ressaisis de l'esprit des personnes royales et de celui du

peuple, le saint-office recommence avec acharnement ses hostilités. Peu de temps après mon départ de Portugal, j'en eus la preuve dans un lettre lamentable que m'écrivit, de Tarbes, un officier que j'avois connu à Valença, ville portugaise sur les frontières de la Galice, et qui avoit été obligé de s'échapper de sa garnison, et de se réfugier en France, pour se soustraire aux poursuites de l'inquisition. Six de ses camarades avoient été moins heureux; ils avoient été arrêtés, garrottés par les satellites de cet affreux tribunal, et conduits dans ses cachots. Et quel étoit le crime de ces officiers? C'étoit d'avoir lu des livres qui se trouvoient entre les mains de tout le monde. Quant à celui qui s'étoit évadé, il avoit appris que la procédure l'avoit atteint depuis son départ, parce qu'il s'étoit trouvé parmi ses livres les Œuvres de Voltaire, ceux du marquis d'Argens, de Montesquieu, etc. De son aveu, le monstre de l'inquisition étoit resté assoupi pendant les quinze ans qu'il avoit passés au service de Portugal; mais après la mort de Joseph Ier et la retraite du marquis de Pombal, il s'étoit réveillé en fureur, et les officiers de la garnison de

Valença avoient été des premières victimes de sa cruauté, long-temps contenue (1).

Un service où l'on est si peu considéré, et où on se trouve exposé à de pareils dangers, peut-il avoir quelque attrait? Aussi plaint-on tous les étrangers qui, par un motif quelconque, viennent en Portugal briguer des emplois militaires.

Encore quelques preuves de l'avilissement dans lequel on tient, dans lequel du moins, naguères encore, on tenoit les officiers portugais. Le comte de la Lippe, lors de sa première arrivée en Portugal, fut prié à dîner chez le comte-baron des *Arcos*, général des troupes portugaises. Il étoit déjà à table, lorsqu'il apperçut derrière sa chaise un valet-de-chambre de la maison en habit d'officier, et destiné à lui donner à boire. Il apprit bientôt que c'étoit un capitaine de cavalerie, d'un régiment de cuirassiers

(1) Dans les dernières années qui ont précédé la rupture de l'Espagne et du Portugal avec la France, cet horrible tribunal sembloit s'être assoupi de nouveau; et on auroit peine à citer quelques traits de sévérité de sa part. Mais il existe; mais il peut se réveiller encore, et, même pendant son inaction, il est un des principaux fléaux du Portugal, et le principal obstacle à sa régénération. (*B.*)

dont ce général étoit commandant, et qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'*Alcantara*. Le comte se lève et proteste qu'il ne dînera pas si l'on ne fait asseoir cet officier à table. Il le place lui-même entre lui et le comte-baron, dont l'orgueil et la vanité souffrirent beaucoup d'une pareille scène. Ce début du comte de la Lippe déplut extrêmement à la noblesse, qui se faisoit une sorte de gloire d'avoir à son service deux ou trois officiers. Elle traitoit avec le même dédain les autres préjugés militaires. Le comte de la Lippe combattit sans ménagement les opinions qu'il trouva établies dans ce genre, professant hautement la sienne sur le duel, et déclara qu'il ne pardonneroit à quiconque manqueroit au point d'honneur, en alléguant les ordonnances ou les préceptes de la religion; qu'il chasseroit avec ignominie tout officier qui ne voudroit pas recevoir ou donner satisfaction. On imagine aisément combien ces premiers pas déplurent à une nation dégradée, qui, conciliant la bassesse avec l'orgueil, trouvoit dans la religion chrétienne une excuse à la lâcheté, et qui, en violant effrontément les préceptes les plus sacrés de cette religion,

croyoit devoir, pour dévorer un affront, se prévaloir de sa loi sur le pardon des injures.

La retraite du comte de la Lippe a ramené le triomphe de la vanité nobiliaire, et rendue la profession militaire à son avilissement. Pendant mon séjour à Lisbonne, ayant dîné chez le marquis de Zampaglio, j'apperçus encore un officier de cavalerie qui servoit à table: mais il m'a paru que c'étoit la seule maison de cette capitale où l'on eût conservé cette coutume (1). Quant à la composition du corps des officiers, elle est toujours la même, et j'ai de fortes raisons de croire qu'elle ne peut qu'empirer.

Me trouvant un soir chez le ministre de Naples, j'entrai en conversation avec un des premiers seigneurs portugais, qui me questionna beaucoup sur l'opinion que j'avois

(1) Elle ne subsiste plus nulle part à Lisbonne; mais il est encore très-commun de se voir servir à table par des chevaliers de l'ordre du Christ. Ce sont des espèces de valets-de-chambre, qui, sous le titre d'écuyers (*escuderos*) courent à cheval devant la voiture de leur maître ou de leur maîtresse, et leur donnent la main pour descendre. Ce sont-là leurs principales fonctions: ils ne dédaignent cependant pas de faire le service particulier de la chambre, et de se tenir, pendant les repas, derrière la chaise de leurs maîtres. (*B.*)

conçue

conçue de son pays. L'honnêteté me fit un peu dissimuler ce que j'en pensois. « Vous » êtes militaire, me dit-il, comment trou- » vez-vous notre armée? Vous lui rendez, » sans doute, justice. Elle est, heureuse- » ment, sur un pied très-respectable, et » bien mieux composée qu'elle ne l'a ja- » mais été. Nous ne recevons que des offi- » ciers recommandables, tant par leurs ta- » lens que par leurs connoissances : nous » avons, vraiment, des gens de mérite » parmi nous ». Quel fut mon étonnement, lorsque, quelques jours après cette conversation, j'appris que ce même seigneur portugais avoit été prier un colonel étranger, au service de Portugal, de donner à un homme auquel il s'intéressoit, une compagnie dans son régiment; que le colonel, empressé de lui complaire, lui avoit cependant demandé, par forme de conversation, quel étoit le sujet en question, à qui il appartenoit, quelle étoit sa famille. A quoi l'illustre protecteur avoit répondu : « Je le » connois beaucoup; je réponds de sa probité; » c'est un homme qui mérite bien cette petite » récompense; *il m'a servi de valet-de-* » *chambre pendant vingt-un ans.* »

Dans l'auberge où je logeois il y avoit un major portugais, dont le domestique étoit lieutenant dans son régiment. Un jour, sortant de chez moi, je vis un capitaine qui remettoit un paquet à mon domestique : je lui demandai ce qu'il contenoit : c'étoient mes bas de soie que la femme de ce capitaine blanchissoit, et que lui-même rapportoit chaque fois qu'il venoit rechercher les sales. D'après le choix des officiers, on se figure aisément quels peuvent être les soldats.

Plus de vingt fois je me suis vu aborder par des sentinelles, qui me demandoient l'aumône avec beaucoup d'instances (1). Les soldats ne sont ni contenus par la discipline, ni même légèrement surveillés : logés dans

(1) Le corps des officiers n'a pas été beaucoup mieux composé depuis le voyage de M. du Châtelet, et les soldats ne sont guères mieux choisis ni plus surveillés. Les sentinelles, à la vérité, ne demandent plus l'aumône ; mais ils y a devant chaque caserne une image de la vierge, et tous ceux qui passent sont pieusement invités a donner quelque chose *pour les ames du purgatoire* : ce qui revient à-peu-près au même. La plupart des vols sont commis par les soldats, et sur-tout par les matelots. Plus d'un tiers de ceux qui sont en prison pour de pareils délits, appartiennent à l'une ou l'autre de ces classes La plupart des casernes de l'infanterie sont encore, à Lisbonne, de très-chétives barraques, où la pluie pénètre de tous côtés. Celles de la cavalerie sont un peu meilleures. *B.*

de mauvaises baraques de planches, ils s'échappent la nuit avec facilité, et viennent commettre toutes sortes d'excès dans la ville. Ils sont très-dangereux à rencontrer, parce qu'il n'est pas rare de les voir demander l'aumône le couteau à la main. Telle étoit la misérable situation du militaire portugais, lorsque je quittai Lisbonne en 1778, et rien n'annonçoit qu'elle dût bientôt s'améliorer. Il n'y a en Portugal aucune école publique pour la science militaire. Les jeunes-gens ne voyagent point, et connoissent très-imparfaitement leur propre pays. M. de Pombal avoit créé un collège de nobles, à l'entretien duquel furent consacrés les revenus des jésuites expulsés; mais cet établissement est mal dirigé, il n'y règne aucune émulation, il ne s'y fait par conséquent aucuns progrès (1).

(1) Voici ce qu'on lit, relativement à ce collège des nobles, dans l'ouvrage qui a paru il y a moins de deux ans, sous le titre de *Tableau de Lisbonne*.

« Il se réduit à un simple pensionnat, où les jeunes-gens sont élevés aux frais des parens. La pauvre noblesse en est exclue, parce qu'elle n'a point d'argent à donner; et la bourgeoisie y est admise quand elle peut fournir à la dépense nécessaire. Le prix de la pension est de 120 mille reis, ou 350 liv. tournois par an. Il y avoit, en 1793, trente-huit pensionnaires.

Cet établissement est dirigé par un recteur et un vice-recteur. Il y a huit maîtres pour apprendre à lire et à écrire, pour les langues latine, grecque et française, pour la rhétorique, pour l'architecture et le dessin, et pour l'histoire; un maître de violon, un maître de danse et un maître d'escrime. Ces différens maîtres sont payés très-mesquinement, aussi sont-ils très-médiocres. L'éducation qu'ils donnent est proportionnée à leurs talens. »

Quoique l'auteur du *Tableau de Lisbonne* s'attache principalement à déprimer tout ce qui tient à cette capitale, qu'il peint sous les couleurs les plus défavorables, on peut cependant s'en rapporter à lui pour les choses de détail qu'il paroît avoir observées avec soin. Il présente l'état suivant de l'armée portugaise, telle qu'elle étoit au moment où elle a concouru à la guerre de l'Espagne contre la République française.

« Vingt-neuf régimens d'infanterie et dix régimens de cavalerie ou de dragons forment l'armée de terre de Portugal. Ils comprennent environ 30 mille hommes lorsqu'ils sont complets; on y compte cent quatre colonels et cent cinquante majors en activité, ou retirés ou simplement brevetés. Le corps du génie est composé de 98 officiers, 10 colonels, 13 lieutenans-colonels, 18 majors, 33 capitaines, et 24 lieutenans. L'état-major de cette armée comprend 42 officiers-généraux, un maréchal-général, un général de la cavalerie, un général de l'artillerie, trois inspecteurs-généraux de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie, huit lieutenans-généraux et vingt-huit maréchaux-de-camps. Le grade de brigadier a été supprimé le 15 décembre 1790. » (*B.*)

CHAPITRE XIII.

Marine.

La marine portugaise fut dans un état très-florissant sous le règne de Jean Ier : elle avoit dès ce temps-là des écoles qui devinrent très-célèbres ; c'est dans l'une d'elles que *Christophe Colomb* acheva de perfectionner ses talens. Sous ce même règne les Portugais étoient regardés comme les premiers navigateurs de leur siècle, et le Portugal occupoit un des premiers rangs parmi les puissances maritimes. En 1415, le roi Jean Ier s'embarqua pour une expédition contre les Maures : son escadre étoit composée de 33 vaisseaux de ligne, 59 galères et 110 vaisseaux de transports. Depuis cette époque la marine portugaise éprouva diverses révolutions, tantôt fâcheuses, tantôt favorables, suivant le caractère de ses premiers ministres.

Jean III, qui étoit contemporain de Charles-Quint, donna beaucoup de soins aux affaires maritimes ; sous son règne, vingt

vaisseaux de ligne et quatre grandes galères étoient constamment en commissions, pour protéger les côtes du royaume, et pour convoyer les riches flottes qui revenoient des colonies, sans compter plusieurs petites escadres stationnées sur les côtes de l'Inde et de la Chine. Mais lorsque le duc de Bragance, sous le nom de Jean IV, parvint au trône de Portugal, à peine se trouva-t-il un seul vaisseau qui eût échappé à la jalousie dévastatrice des Espagnols. La marine étoit presque anéantie, ses arsenaux étoient vuides et tomboient en ruines. Elle avoit repris quelque consistance sous le règne de dom Pedre II, à la fin du siècle dernier; mais sous Jean V, son successeur, elle retomba dans le même délabrement. Un événement déplorable, dont la fortune et la fureur des vents ne furent pas les seules causes, porta une violente atteinte à la marine marchande du Portugal: 180 de ses navires, qui mouilloient dans le Tage, devant Lisbonne, périrent tous par une tempête effroyable dont il y avoit eu peu d'exemples. La marine militaire en souffrit aussi beaucoup; elle se trouva alors réduite à cinq ou six vaisseaux délabrés, et à sept ou huit frégates dans

l'état le plus misérable, sans officiers, sans soldats, sans matelots. Carvalho, depuis marquis de Pombal, parvint peu après au ministère : son activité s'attacha au rétablissement de la marine. Il appela au secours de son infortuné pays des Suédois, des Hollandais, des Danois et sur-tout des Anglais. et des Français, pour enseigner la navigation et la construction des vaisseaux à ce peuple qui, dans les deux siècles précédens, avoit été le souverain des mers, et qui s'étoit illustré par les plus vastes et les plus brillantes découvertes. En peu d'années la marine portugaise se ressentit du talent régénérateur de Carvalho. Elle consiste aujourd'hui en dix vaisseaux de ligne et vingt frégates, les uns et les autres construits avec l'excellent bois que le Brésil fournit au Portugal (1).

Les Portugais n'ont presque point de vaisseaux marchands, si ce n'est ceux qu'ils font venir de l'étranger; car le bois est si rare dans leur pays, qu'ils n'en ont d'autres

(1) Le Portugal compte à présent treize vaisseaux de ligne et quinze frégates. Suivant Murphy, l'art de la construction s'est singulièrement perfectionné dans ce royaume. (*B*).

à brûler que le sapin. Cependant, lorsque je passai à Porto, je vis trois ou quatre navires prêts à partir pour les Indes, qui venoient d'y être construits suivant la méthode des Anglais. Pour l'amélioration complète de la marine, ainsi que pour tant d'autres choses, le marquis de Pombal a été enlevé beaucoup trop tôt à l'administration du Portugal. Il avoit fait plusieurs ordonnances, dont on commençoit à éprouver les salutaires effets, lorsqu'il se retira. Il avoit sur-tout pris des mesures, pour que les Portugais, réduits à acheter les navires, qu'on leur conduisoit dans le port de Lisbonne, fussent du moins obligés à n'en acquérir que de bons.

Il y a aussi des vaisseaux destinés à la garde des côtes : on les entretient par le produit d'un droit de trois pour cent sur l'entrée, et de cinq pour cent sur la sortie de toute espèce de marchandises.

Le Portugal peut moins qu'aucune autre puissance maritime se passer d'une marine protectrice de son commerce : comment, sans ce secours, pourroit-il en imposer aux corsaires de Maroc, à ceux sur-tout de Salé, qui sont, dans ce genre d'hostilités,

des marins très-habiles. L'empereur de Maroc a établi des croisières vers les îles du Cap-Verd, vers les Canaries, les Açores et Madère; et ces croisières sont très-redoutables, sur-tout pour les vaisseaux revenant du Brésil, depuis que les compagnies de commerce sont détruites, et que les expéditions lointaines ne sont point convoyées par des vaisseaux de guerre.

Le matelot portugais est excellent; il a une grande aptitude à la manœuvre; mais il faut qu'il soit excité par un travail commandé : car il est très-paresseux, et a besoin, plus qu'aucun autre, d'être bien conduit : il a certainement à cet égard beaucoup à désirer. Peu d'officiers de marine sont plus mal-adroits, moins instruits, moins exercés que les officiers portugais. Rien de plus risible, pour un connoisseur, que d'être témoin des manœuvres qu'ils font exécuter. Les meilleurs pilotes portugais sont ceux qui se forment dans les barques de pêcheurs dont les côtes de Portugal sont couvertes.

La marine marchande est dans un état peut-être encore plus déplorable; elle compte à peine cent navires. L'indolence

des Portugais trouve, à la vérité, des auxiliaires très-actifs dans les Anglais, qui, en se faisant leurs facteurs, leur ont enlevé presque toutes les branches de leur commerce maritime: autre circonstance qui met le Portugal dans l'absolue dépendance de ses impérieux alliés. S'il parvenoit un jour à secouer leur joug, il lui faudroit recourir à l'assistance de quelque autre nation. Avec des possessions si multipliées et si éloignées, comment pourroit-il suffire seul à l'immense navigation que nécessitent ses relations? Mais, quelle que fût la nation qui se chargeât de suppléer à son impuissance actuelle, aucune ne prolongeroit avec autant d'activité et de succès pour elle-même, que l'Angleterre, l'engourdissement auquel sont livrées presque toutes les branches du gouvernement portugais: l'élan de courage dont il auroit besoin pour s'arracher aux chaînes des Anglais, le conduiroit sans doute à des efforts pour restaurer sa marine militaire et marchande, et faire renaître pour lui ces beaux siècles qui se sont évanouis comme un songe (1).

(1) La marine militaire du Portugal a, en ce moment, deux lieutenans-généraux ou vice-amiraux,

ou trois chefs d'escadre. Elle a, outre cela, autant de chefs de division que de vaisseaux de ligne, huit capitaines de vaisseaux, onze capitaines de frégates, trente-trois capitaines-lieutenans, vingt-deux premiers lieutenans et vingt-deux seconds.

Voici, suivant Murphy, quelle étoit, en 1789, la paie des différens grades de la marine portugaise :

Le vice-amiral a par mois, quand il est en activité, ...	400,000 reis, environ 2200 l.
Le chef d'escadre, ou contre-amiral, . . .	200,000
Le chef de division,	100,000
Le capitaine de haut bord, ...	45,000
Le capitaine de frégate, ...	36,000
Le capitaine-lieutenant, ...	30,000
Le premier lieutenant,	15,000
Le second lieutenant,	12,000

Quand les officiers des quatre premiers grades ne sont pas en activité de service ; leur paie est réduite à moitié. Dans le même cas, celle de tous les autres n'est diminuée que d'un tiers. Celle des contre-maîtres est en tout temps de 3000 reis par mois. (*B.*)

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Impôts et Finances.

Il est peu d'états en Europe où les impôts soient plus mal assis qu'en Portugal: la théorie y est à cet égard tout-à-fait dans l'enfance: on y trouve tous les abus qui sont propres aux gouvernemens les plus mal policés, et plusieurs qui appartiennent exclusivement à ce royaume, malheureusement privilégié pour les institutions vicieuses.

D'abord, les impositions pèsent sur le peuple d'une manière accablante pour les campagnes; et les mesures désastreuses prises par le gouvernement pour l'approvisionnement du royaume, ont été encore plus ruineuses pour elles que les impositions même. N'étoit-ce pas, en effet, pour les cultivateurs une lourde taxe que la faveur accordée aux bleds de l'Angleterre, en les laissant vendre en Portugal à un prix inférieur à celui des bleds du pays? N'étoit-ce pas condamner le laboureur à l'oisiveté et à la

misère ? On crut remédier à cet inconvénient, en augmentant la taille du malheureux habitant des campagnes. On espéroit par-là le forcer au travail, comme au seul moyen de le mettre en état de payer ce surcroît d'imposition : qu'en arriva-t-il? Une grande quantité de terres restèrent en friche; beaucoup de propriétaires furent ruinés; et le fisc, trompé dans son avidité, perçut moins encore qu'auparavant.

Une autre charge, qui ne pèse pas moins que les impositions sur le peuple portugais, c'est la foule de taxes, volontaires il est vrai en grande partie, mais cependant très-onéreuses, qu'il est obligé de payer aux gens d'église pour les mariages, les baptêmes, la confession, l'éducation de ses enfans, les fondations pieuses, les services pour les morts, les processions, les flambeaux, la cire, la construction des églises et leurs ornemens, pour la dîme sur-tout; contributions exhorbitantes, sans aucun profit pour l'état, et qui ne servent qu'à entretenir de voluptueux fainéans.

L'énorme multiplicité des fêtes est encore une source de calamités pour le peuple portugais. On pourroit, sans nuire à la re-

ligion, les diminuer de plus des deux tiers. Un calcul très-simple suffit pour prouver le tort qui en résulte à l'agriculture et à l'industrie. On peut évaluer la population du Portugal à *deux millions douze cent vingt-cinq mille ames* (1) : supposons, ce qui assurément ne paroîtra pas exagéré, qu'il y ait dans ce nombre deux cent mille hommes absolument obligés de travailler chaque jour pour gagner leur subsistance, le prix de la journée étant d'environ dix à douze sols, il n'y a pas de jour de fête en Portugal qui ne coûte au moins à l'état cent mille francs; lesquels, répartis entre ceux qui auroient pu les gagner, les auroit aidés à payer une grande partie de leurs impositions.

Il y auroit un autre moyen de soulager ce peuple accablé de fêtes et d'impôts; ce seroit de mettre à contribution le clergé portugais, qui est, sans comparaison, le corps le plus riche du royaume; et si un respect superstitieux pour cette class e pri-

(1) Un académicien de Lisbonne a cherché, en 1789, à prouver, par des calculs assez plausibles, que le Portugal contient au moins trois millions et demi d'habitans. (*B*).

vilégiée, et la crainte même qu'il inspire, empêchent encore le gouvernement de l'assujétir, comme ailleurs, à des impôts directs, ou du moins de lui demander, comme en France, des dons gratuits, on pourroit (et c'est l'avis de plusieurs Portugais éclairés à qui j'en ai parlé) le charger du rétablissement de la marine, de la fondation de quelques manufactures, de l'éducation gratuite de la jeunesse. Toute autre tentative, pour tirer parti de ses immenses richesses, seroit dangereuse pour le gouvernement portugais : Pombal lui-même, avec toute son audace, qui bravoit les dangers et franchissoit les obstacles ; Pombal, que cette scandaleuse opulence révoltoit autant que les philosophes les plus éclairés de l'Europe, n'osa cependant l'attaquer de front : ce ne fut que par des moyens indirects qu'il préparoit la destruction de l'empire du clergé, sans choquer les principes fanatiques de la nation. Sous prétexte de laisser aux prêtres et aux moines une honnête liberté, il les encouragea à renoncer à leur vie retirée, et à se livrer aux délassemens mondains, bien sûr qu'ils abuseroient de ces facilités au préjudice de leur considé-

ration. On vit alors les supérieurs des monastères, les prieurs, les sous-prieurs, de simples moines même, sortir de leurs cellules pour aller vivre, huit et dix mois de l'année, au sein de leur famille, bientôt s'abandonner à une vie licentieuse, paroître dans les jeux publics, hanter des lieux plus suspects encore.

Déjà le peuple commençoit à murmurer de leurs excès; et le prestige, qui l'éblouissoit auparavant, commençoit à s'évanouir: mais tout changea de face à la mort du roi Joseph Ier. Les scrupules de la reine actuelle ne purent supporter le scandale que donnoient les moines, et le tort qui en résultoit pour la religion; elle les fit rentrer tous, sans exception, dans leurs monastères, et leur défendit expressément d'en sortir. Plusieurs de ces prieurs, dont les déréglemens avoient acquis de la publicité, furent enfermés dans les cachots de leur ordre. C'étoit ce qu'on devoit attendre d'une princesse sage et pieuse; mais les projets plus hardis du marquis de Pombal se trouvèrent ainsi déjoués. Les prêtres et les moines ont été rendus à la régularité; mais aussi ils ont recouvré leur empire, leurs immunités;

et

et l'inviolabilité de leurs propriétés est devenue, plus que jamais, un dogme sacré.

La nature des impôts, la forme de leur perception, n'est pas moins onéreuse pour le peuple portugais, que leur quotité ; au lieu de s'attaquer aux superfluités, ils portent sur les choses nécessaires à la vie. Il y a un vice essentiel dans leur assiette. Les impôts que paient les terres sont égaux pour toutes, malgré la différence dans la qualité du sol. Comment peut-on assujétir, par exemple, les habitans de la province, presque sauvage, de Tra-los-Montes, à une taille égale à celle que paient les habitans de l'Alentejo; tandis qu'il y a une inégalité si considérable entre les produits territoriaux de ces deux provinces?

La perception des impôts est une autre source féconde de vexations pour le peuple; elle est confiée à une foule de commis qui tourmentent les malheureux contribuables. L'établissement de chaque imposition nouvelle est l'époque de la création d'une nouvelle régie. On n'a pas encore songé, en Portugal, que, lorsqu'il est nécessaire d'accroître les revenus publics, il vaut bien mieux hausser

un impôt déjà existant (1), que d'en créer un nouveau ; que, par une méthode opposée, on augmente en pure perte les frais de régie, et ces vexations qui rendent un gouvernement odieux.

D'après ce que nous venons de dire des impôts, et tout ce que nous avons dit plus haut de l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, il est facile de préjuger la situation des finances du Portugal. Nous ne pouvons mieux faire sentir la relation intime qui unit ces diverses branches de l'administration d'un état, et l'impossibilité d'avoir un bon système de finances, dans un pays où l'industrie et le commerce sont négligés, qu'en transcrivant ici l'opinion

(1) M. du Châtelet tranche cette difficulté en homme peu versé dans l'économie politique. Elle méritoit au moins d'être discutée, et peut-être pourroit-on prouver, qu'à moins d'en venir à la grande mesure de l'impôt unique, qui réussiroit probablement très-mal auprès d'une nation engourdie dans l'ignorance et hérissée de préjugés, il vaut encore mieux multiplier le nombre des impositions légères, que d'en créer une seule dont le poids paroîtroit insupportable, si elle devoit remplacer toutes les autres. (*B.*)

d'un homme très-éclairé (1) sur cette matière.

« L'esprit de la conservation, dit-il, a » appelé le commerce à son secours; l'abondance a suivi le commerce, et les hommes » ont suivi l'argent, l'équivalent de toutes » choses, et qui souvent en devient la mesure. Les législateurs ont connu une nouvelle sorte de gloire bien plus solide, » puisqu'elle est fondée sur le bonheur de » l'humanité; et un nouveau genre de » puissance, dont l'acquisition est infiniment plus habile, puisque, sans prodiguer leurs trésors et leurs sujets, ils sont » parvenus à augmenter leur influence et » leur considération dans les affaires générales. Les richesses du peuple sont nécessairement le gage de celles du prince; » et les finances ou l'art d'assigner, de » percevoir et ensuite de répandre la portion d'intérêt qu'ont les souverains dans » l'aisance publique, ont toujours éprouvé » les mêmes révolutions que le commerce. » Ces deux branches de l'administration » intérieure des empires, forment aujourd'hui la base de toutes les spéculations

(1) M. du Châtelet n'a pas jugé à propos de nommer cet *homme éclairé*; et nous n'avons pu le deviner. (*B.*)

» politiques, et leur étude est une occupation
» principale pour les véritables hommes
» d'état. Sans le commerce, les hommes
» manqueront d'occupation, d'aisance, l'é-
» tat de sujets et de tributs; sans la finance,
» la protection du souverain manquera au
» commerce; l'industrie naissante d'une
» nation sera exposée à la rivalité ambi-
» tieuse de l'industrie étrangère ».

L'impéritie des ministres portugais du siècle passé, avoit réduit les finances du Portugal à une situation déplorable. Lorsque Jean V monta sur le trône, en 1706, les revenus publics s'élevoient à 28 millions de cruzades (56 à 60 millions de livres tournois); mais sous son règne ils ne suffirent pas, à beaucoup près, aux dépenses du gouvernement. Il n'y avoit aucune méthode régulière pour leur perception : ils étoient d'abord reçus par un grand nombre de bureaux, d'où ils passoient entre les mains de différentes personnes qui, suivant leurs caprices et sans aucun plan fixe, en faisoient la distribution. De là une source de gaspillages et d'infidélités.

D'ailleurs, sous ce règne, le clergé, déjà si riche, reçut, par l'entremise du Saint-

Siége, de nouvelles libéralités. Jean V obtint l'érection du patriarchat de Lisbonne. Il fallut doter convenablement le titulaire de cette nouvelle dignité, et l'entourer, aux dépens de l'état, d'un éclat dont la superstition croit que la religion et ses ministres ne peuvent se passer. Le pape, à cette occasion, prodigua des indulgences qui furent chèrement payées. Enfin Jean V (1), se livrant à la facilité de son caractère, combla de présens et de pensions une foule de fainéans qui n'y avoient d'autres titres que les services de leurs ancêtres. Tant de

(1) Le roi Jean V étoit d'une libéralité singulière; il avoit permis à chaque particulier d'approcher du trône. Il distribuoit ses bienfaits avec plus de profusion que de discernement. Il étoit assis sous un dais, près d'une table, sur laquelle étoit une corbeille remplie de pièces d'or, dont il gratifioit ceux qui se trouvoient dans le besoin. Il étoit, d'ailleurs, actif et sévère. Quand il avoit à donner des ordres, qui demandoient une prompte exécution, il en chargeoit un des grands du royaume, qu'il faisoit appeler. Ses audiences jetoient l'épouvante parmi ceux dont la conduite étoit répréhensible. Les ministres mêmes n'étoient pas exempts de crainte, et il n'ignoroit rien de ce qui se passoit dans ses états, parce que chacun avoit la liberté de l'informer de ce qu'il savoit. (*Note de l'Auteur.*)

causes d'épuisement, tant de dilapidations, avoient fait contracter à ce souverain, des dettes considérables, que son successeur paya en grande partie; car sous le règne de ce successeur, Joseph Ier, qui parvint au trône en 1750, les finances du Portugal prirent une forme toute nouvelle. Carvalho porta dans cette partie de l'administration la sévérité inflexible qui le caractérisoit. Quelques mois après l'avènement de Joseph Ier, ce prince eut besoin de 50 mille cruzades seulement, pour quelques embellissemens à son château de Salvatierra : il ne les trouva pas dans ses coffres, et son ministre fut obligé d'emprunter cette somme à des négocians de Lisbonne. Il sentit bientôt la nécessité d'opérer une réforme radicale dans les finances : il commença par créer un bureau des finances, dont il fut lui-même inspecteur-général; titre qui entre ses mains n'étoit pas purement honorifique, mais dont il remplit exactement les fonctions jusqu'à sa retraite. Les finances furent dès-lors administrées avec tant d'ordre, que les revenus publics, au moment où j'étois en Portugal, se trouvoient augmentés de plus de 40 millions de cruzades, et qu'il ne s'en dépen-

soit pas la moitié, malgré les frais qu'ont coûté la construction de la nouvelle ville, beaucoup de travaux publics, et l'entretien d'une armée qui, à diverses époques, fut portée jusqu'à trente-six et quarante mille hommes.

Il est vrai qu'il retrancha beaucoup de dépenses inutiles; il réduisit presqu'à rien les frais de la patriarchale, qui auparavant étoit un des objets principaux des pieuses libéralités de la cour. Un grand nombre de couvens cessèrent aussi d'y avoir part. Il restreignit considérablement les dépenses qu'entraînoient les relations avec le Saint-Siége. Il supprimoit chaque année plusieurs pensions et plusieurs commanderies, dont il distribuoit les revenus, avec beaucoup de parcimonie, à ceux qui, par des services personnels, lui paroissoient mériter les faveurs de la cour.

Le marquis de Pombal avoit à réformer ces abus et beaucoup d'autres, ceux sur-tout dont le résultat étoit de faire sortir en pure perte le numéraire du royaume. Les Anglais, comme on le sait, l'épuisoient de toutes les manières; leur marine, qui faisoit presque tout le commerce du Portugal,

en retiroit, et sa subsistance, et son salaire: ils profitoient preque seuls de la commission sur la vente de leurs marchandises; ils venoient, dans Lisbonne même, enlever cette rétribution à la paresse portugaise. Tous les objets de luxe étoient importés par eux; ils venoient acheter en grande quantité la laine du pays, et la renvoyoient fabriquée avec un profit de quatre cents pour cent. C'étoit à-peu-près la même chose pour les étoffes de soie et de coton. Le Portugal étoit leur tributaire pour tous les ouvrages d'horlogerie et de quincaillerie. Enfin, le fer travaillé en Angleterre étoit acheté par les Portugais quatre à cinq fois sa véritable valeur.

La différence qui existoit entre les deux pays, quant à l'intérêt de l'argent, étoit encore une source d'épuisement pour le Portugal: cet intérêt n'étoit que deux et demi pour cent en Angleterre; il étoit de dix en Portugal.

Le crédit que faisoient vingt particuliers anglais eût suffi seul pour dépouiller le Portugal de ses richesses. Cinquante millions empruntés sur la place de Londres, et ensuite négociés sur celle de Lisbonne, fai-

soient sortir tous les ans une somme considérable. Tous les dix ans le capital des dettes étoit payé par les intérêts, et cependant les dettes restoient toujours.

Les individus anglais augmentoient encore tous ces désavantages de nation à nation; ils accouroient dans un pays où tant de fortunes se faisoient au préjudice des nationaux; c'étoient ordinairement les plus adroits, les plus avides, et ce n'étoient pas les plus probes: ils ajoutoient à la quantité des consommateurs parasites, sans rien ajouter à la masse des consommations. Les Anglais, actifs et industrieux dans leur propre pays, n'étoient en Portugal, pour la plupart, que d'orgueilleux fainéans, qui, sans industrie et sans talens, venoient s'enrichir aux dépens de leurs hôtes. Enfin les paquebots de Falmouth faisoient, à chacune de leurs traversées de retour, des extractions frauduleuses de numéraire.

Tels étoient les principaux abus auxquels le marquis de Pombal avoit à remédier : il l'entreprit avec succès, à quelques égards, en ranimant l'industrie, en établissant des manufactures, en faisant visiter les paquebots anglais, en restaurant la marine mar-

chande et la marine militaire : cependant tous ses efforts n'ont pas été tellement heureux, que le Portugal ne se soit encore ressenti, sous son ministère, des causes anciennes qui avoient amené son épuisement. La plaie que l'horrible tremblement de terre de 1756 avoit faite à ce malheureux pays, a saigné long-temps; elle fut suivie de beaucoup de banqueroutes; et la guerre dispendieuse, quoique courte, qui éclata sept ans après, porta encore une nouvelle atteinte aux finances du Portugal. Cependant, à entendre les Portugais, toujours disposés à exagérer ce qui intéresse leur pays, les caisses publiques sont remplies d'or et de diamans, l'état est riche, les revenus sont immenses (1); assertions bien difficiles à concilier avec l'état auquel étoient réduits,

(1) On trouvera peut-être extraordinaire qu'il soit presque impossible d'évaluer, même par approximation, ces revenus quelconques. L'auteur, dont nous publions l'Ouvrage, hasarde à peine quelques conjectures sur cet objet, et Murphy, qui a écrit 20 ans après, dit : « qu'il y a diverses opinions quant au revenu de la couronne. Quelques-uns l'évaluent à trois, d'autres à quatre millions de livres sterlings » (c'est-à-dire environ de 72 à 96 millions tournois), et sans entreprendre de

et le sont encore aujourd'hui, l'agriculture, l'industrie, le commerce et la marine, malgré tous les efforts de M. de Pombal. On peut assurer néanmoins que, même sous son ministère actif et régénérateur, le numéraire circulant en Portugal étoit fort peu considérable: il paroît avéré qu'en 1754, il ne s'élevoit pas au-dessus de 15 millions de nos livres, en monnoies mal frappées et de mauvais aloi. On sait que, vers la fin de cette année, Joseph Ier fut obligé d'emprunter 400 mille écus, et qu'à cette époque il devoit déjà 50 millions aux Anglais.

On ne doit pas faire entrer en ligne de

choisir entre deux avis éloignés, il se borne à dire que ce revenu a été considérablement augmenté dans les dernières années, par les droits additionnels mis sur les marchandises étrangères, par l'établissement de quelques compagnies commerçantes, et par les améliorations qu'ont éprouvé le commerce national et les manufactures. En combinant ces diverses données, et en admettant que les revenus du Portugal fussent, en 1705, de 56 à 60 millions, et que M. de Pombal les ait augmentés de 40 millions, on pouvoit affirmer qu'ils sont en ce moment de près de CENT MILLIONS de nos livres; ce qui se rapproche beaucoup de la plus forte évaluation qui leur est donnée en Portugal, suivant Murphy lui-même. (*E*.)

compte la grande quantité de diamans que le Brésil fournit ou peut fournir au Portugal. Ce sont des richesses mortes qui n'ont point de circulation, et qui perdent de leur valeur, lorsqu'elles deviennent trop communes : ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si le Portugal se voyoit obligé d'avoir recours à cette ressource; car, pour conserver les diamans au taux où ils sont actuellement, on en a fixé les poids et la grosseur, et tous ceux qui passent ces proportions, sont saisis, et mis dans les coffres du roi. Ceux à qui on en trouve, en éprouvent la confiscation, et payent, en outre, une forte amende. Les topazes, qui sont les pierres précieuses que les Portugais tirent du Brésil en plus grande abondance, sont toujours assez rares pour être conservées à la même valeur (1).

(1) Une maison hollandaise établie depuis long-temps à Lisbonne, celle de *Gildemester*, a un contrat avec la cour pour l'achat de tous les diamans qui arrivent du Brésil, et qu'elle veut laisser mettre en circulation. Ces pierres sont envoyées telles qu'on les extrait des mines. La maison hollandaise tire, des coffres qui les renferment, toutes celles qui ont le poids et les dimensions fixés par son contrat, et les envoie en Hollande pour être taillées. Car, l'art de tailler les

Un des abus les plus ruineux qu'eût à réformer M. de Pombal, fut l'existence d'environ vingt-deux mille hommes de plume, qui, répartis dans une foule de conseils et de tribunaux, coûtoient fort cher à l'état par leurs appointemens, et au peuple par leurs vexations. Pombal eut le courage de réduire cette armée dévorante à trente-

pierres précieuses est aussi arriéré en Portugal que tous les autres. Toutes celles que la maison Gildemester ne doit pas prendre, sont déposées brutes dans les caisses de la reine, et y restent presque toutes sous cette forme. C'est dans ce sens qu'on peut dire que les coffres du souverain sont remplis de pierres précieuses. Mais on sent à quoi se réduiroient ces prétendus trésors, si on vouloit les jeter tous dans la circulation. On peut en juger par les topazes, qui abondent à Lisbonne, comme ailleurs les pierres fausses, et qui, pour cette raison, y sont à un prix très-modique. Il n'est pas rare de voir des hommes, d'ailleurs, peu opulens, porter des boucles, des tabatières, des garnitures de topazes, et éblouir, par ce luxe apparent, ceux qui ne savent pas combien il est facile de se le procurer. Les diamans blancs du Brésil n'en sont pas réduits à ce degré de vileté. La reine et les personnes royales gardent les plus beaux pour leur parure. Mais ceux même qui ont le plus de prix sont, quant à l'éclat et à la blancheur, sensiblement inférieurs à ceux de l'Inde. (*B.*)

deux individus. Tous les autres furent réformés, en 1761, par une seule ordonnance. Il ne conserva que ceux qui, par leurs talens et leurs qualités morales, pouvoient être de quelque utilité.

Ce ministre simplifia aussi la rentrée et la sortie des deniers publics. Il établit des livres de compte pareils à ceux des négocians : il les vérifioit toutes les semaines; et, de concert avec le roi, il arrêtoit et signoit les comptes qui y étoient portés. Travail pénible, auquel on ne conçoit pas que M. de Pombal ait pu suffire avec la foule et la variété des occupations que lui donnoit son ministère universel (1).

Il m'a été impossible d'avérer exactement les dettes publiques du Portugal. Je n'ai pu recueillir sur cet objet que de vagues

(1) Ce ministre singulier, à beaucoup d'égards, avoit, pour le travail, une aptitude et un goût qu'on ne peut exagérer. Il faisoit presque tout par lui-même, et poussoit même cette attention jusqu'à la minutie. On l'a vu plus d'une fois écrire de sa main, ou tout au moins dicter des permissions *pour avoir des chevaux de poste*. Il rédigeoit lui-même des mémoires sur les objets d'administration et de politique extérieure. Le Portugal ayant eu, pendant son ministère, des affaires

renseignemens. Les uns m'ont assuré que le roi devoit à ses sujets douze millions de cruzades. D'autres prétendent que ses dettes vont au moins à quinze. Je serois tenté de croire qu'elles sont beaucoup plus considérables. J'ai été à même de juger du peu de soin qu'apportoit le dernier roi à payer ses dettes, même *les plus criardes.* Lors de sa mort, tous les domestiques de sa maison réclamoient quatre ou cinq années de leurs gages. J'ai entendu plus d'une fois les murmures et même les propos très-peu respectueux qu'ils se permettoient à cette occasion.

Quant aux revenus du Portugal, il règne la même incertitude. Quelques-uns les portent à soixante-dix millions de nos livres; d'autres à quatre-vingts millions. La seule chose sur laquelle on s'accorde, c'est le produit des mines d'Amérique. On l'évalue de cinquante à soixante millions par an; mais il s'en faut de beaucoup que toute

qui intéressoient le reste de l'Europe, telles que l'expulsion des jésuites et l'entière abolition de cet ordre fameux, il communiquoit, verbeusement, à toutes les cours intéressées, ses vues sur chaque incident nouveau; et plus d'un cabinet de l'Europe a été souvent fatigué de son intarissable fécondité. (*B.*)

cette somme entre dans les coffres du roi : et sa très-grande partie sert au contraire à solder la balance du Portugal avec les nations étrangères, et sur-tout avec les Anglais.

Quant aux monnoies portugaises, nous ne nous perdrons pas en calculs érudits sur l'époque à laquelle les premières ont été frappées. Il nous suffira de dire que, dans les temps reculés, on ne comptoit en Portugal que par livres, et qu'il n'y avoit alors que des monnoies d'argent et de cuivre, et en petite quantité. Lors de mon passage à Coimbre, on me montra les ruines d'un ancien édifice que l'on dit avoir été la maison où l'on battoit monnoie, lorsque les rois de Portugal tenoient leur cour en cette ville. On prétend que ce fut à *Porto* qu'on frappa la première monnoie du pays : elle avoit sur le revers les armes de la ville, qui sont deux tours dont le pied est baigné par une rivière. Comme il n'y avoit alors dans le royaume aucun ouvrier capable de cette fabrication, on fut obligé d'en faire venir des pays étrangers, et on leur accorda des avantages et des priviléges considérables. Sous le règne de Pierre Ier., dit *le cruel* ou *le justicier*, qui, en 1357, unit la couronne

de

de Portugal à celle d'Espagne, on frappa différentes monnoies, et en particulier des doublons d'or qui étoient presque sans alliage. Ce roi y étoit représenté sur son trône, tenant l'épée nue à la main, et on y lisoit ces mots : « *Pierre, roi de Portugal et d'Algarve. Dieu, secourez-moi, et faites-moi triompher de mes ennemis* ». La plus ancienne monnoie qu'on ait conservée en Portugal, est de la fin du douzième siècle : c'est une pièce d'or valant cinq cents reis. Soixante de ces pièces peseroient un marc. Cette monnoie représente Sanche Ier. à cheval et armé, et sur le revers on y voit une croix avec quatre étoiles entourées de ces mots, en abrégé : « *In nomine patris, et filii, et spiritûs sancti ; amen.* Cette monnoie a eu cours jusqu'au quatorzième siècle; du moins n'en trouve-t-on pas d'autre depuis Sanche Ier. jusqu'à Alphonse IV. Ce dernier fit battre des pièces d'argent, qui sont aujourd'hui les plus anciennes qu'on connoisse en Portugal ; elles sont marquée d'un L, et les autres d'un P ; ce qui sert à indiquer que les unes sont fabriquées à Lisbonne, et les autres à Porto. On n'y voit point l'effigie du prince ; mais au-

dessus de son nom est une couronne avec cette légende, qui se trouve aussi au revers : « *Sit nomen Domini benedictum* » ; cette pièce, évaluée sur le pied actuel, pourroit valoir 49 reis.

Lorsqu'en 1456 Alphonse V eut accepté la bulle par laquelle Pie II invitoit tous les états de l'Europe à s'armer contre les Turcs, et qu'il eut fait vœu de passer, avec son armée, dans la Terre-Sainte, il fit frapper une monnoie d'or très-fin pour les croisés, et lui donna deux grains de plus que n'avoient les autres monnoies d'or de la chrétienté : on la nomma *cruzada*, à cause de sa destination ; d'un côté est représentée la croix de Saint-Georges, avec cette légende : *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* Sur le revers est un écusson aux armes du roi, placé sur la croix de l'ordre militaire d'Avis, et portant cette inscription : *Cruzatus Alphonsi quinti regis.*

Les Portugais ont conservé le nom de *cruzado* (en français *cruzades*), qui est encore aujourd'hui le plus usité dans leurs monnoies : il y en a de deux espèces, la cruzade vieille (*cruzado velha*), et la cruzade neuve (*cruzado nova*); la première

vaut 400 reis (un peu plus de 44 sols); la seconde 480 reis. En comptant par cruzades, comme font ordinairement les Portugais, on entend toujours celles de la première espèce. Les cruzades vieilles sont d'or ; les neuves sont les unes d'or, et les autres d'argent.

Les plus grandes pièces de monnoie qui aient été frappées à Lisbonne, le furent sous le règne du roi Emmanuel, sous le nom de *portugaises* ; elles furent faites avec l'or apporté d'Asie : chacune d'elles valoit 500 ducats.

Les plus fortes monnoies d'or qui aient présentement cours en Portugal, sont les doublons valant 24,000 reis : la plus petite est la cruzade.

Parmi les monnoies d'argent, il n'y en a pas au-dessus de 480 reis (c'est la cruzade neuve), ni au-dessous de 20 reis : celle-ci s'appelle *vintem*.

Il y a quatre espèces de monnoies de cuivre : la plus forte est de dix reis ; la moindre d'un et demi. Le reis lui-même, qui vaut un peu plus d'un denier, n'est qu'une monnoie imaginaire.

Les nouvelles pièces d'or sont frappées

au Brésil, à l'endroit même où sont les mines. L'or en lingots ou en poudre est un objet de contrebande en Portugal : il est défendu, sous peine de la vie, d'en faire venir du Brésil; et cette loi est exécutée avec une extrême rigueur.

CHAPITRE XV.

Sciences et Belles-Lettres.

On se tromperoit, si l'on jugeoit de ce qu'étoit autrefois le Portugal, relativement aux lumières, d'après ce qu'il est aujourd'hui.

On voit, dans les annales de ce royaume, qu'en 1269 les sciences étoient déjà en honneur, même auprès du trône. Alphonse III, qui régnoit alors, fit venir plusieurs maîtres de France, pour donner à l'aîné de ses fils une éducation convenable.

Denis Ier, son fils et son successeur, cultivoit lui-même les sciences et les lettres, et fit tous ses efforts pour les faire fleurir. Ce fut lui qui, dit-on, introduisit le premier la rime dans les vers portugais; ce qui lui valut le nom de *Père des Muses portugaises*. Jusqu'à lui on ignoroit jusqu'aux noms de *docteur*, de *maître* et de *bachelier*. La jeunesse étoit presque sans ressource pour l'instruction; elle étoit réduite à recevoir des théologiens de la cathédrale les premiers élémens de la langue latine, et une

teinture de philosophie : le Portugal lui doit le premier établissement des écoles publiques. Il fonda le collége de Lisbonne ; et Coimbre, la principale université du pays, lui doit son origine. Il y en a une seconde, c'est celle d'Evora, fondée en 1553 ; mais celle de Coimbre mérite seule d'être mentionnée ; encore combien s'en faut-il qu'elle réponde à sa réputation. Je l'ai trouvée, au contraire, dans l'état le plus déplorable. En visitant la tour où se tiennent les classes d'astronomie, je voulus voir les instrumens destinés aux leçons de cette science; la rouille et la poussière les couvroient: il y avoit certainement plusieurs années qu'on ne s'en étoit servi. Je parcourus ensuite le grand et beau vaisseau de la bibliothèque: il n'y manquoit que des livres ; et cependant, au quinzième siècle, l'université de Coimbre avoit été l'objet des soins particuliers de quelques souverains du Portugal. Edouard Ier, qui mourut en 1438, n'avoit rien épargné pour faire fleurir les lettres ; on dit qu'il les cultivoit lui-même : il a même laissé deux ouvrages excellens pour ce siècle; l'un *sur la fidélité en amitié*, l'autre *sur l'administration de la justice*. On lui en

attribue un troisième sur la politique.

Alphonse V, son fils, forma pour l'université de Coimbre une bibliothèque, qui devint dans la suite très-considérable et très-riche; mais elle fut détruite par le tremblement de terre de 1755: on perdit alors une foule de livres précieux, et ils n'ont pas été remplacés.

Le règne de Jean III avoit aussi été très-favorable aux lettres. Ce monarque les regardoit comme un des principaux moyens d'embellir et de faire prospérer un état.

C'est sous le règne de son successeur, le malheureux Sébastien, que parut le fameux Camoens, dont, avec raison, les Portugais sont si vains: toute l'Europe connoît son principal ouvrage, *la Lusiade*, dont le sujet est l'expédition de *Vasco Gama* dans les Indes Orientales. Les étrangers même rendent justice à ce poëme, extrêmement inégal il est vrai, plein de bizarreries et d'incohérences, mais brillant d'images, et contenant des morceaux que ne désavoueroient pas les premiers poëtes épiques des nations les plus éclairées. Qui n'a pas admiré son célèbre épisode du Cap des Tourmentes On connoît moins un autre passage, plu

digne encore d'admiration ; c'est celui où le Camoens peint Inès de Castro au moment où on va la séparer de ses enfans pour la faire mourir. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer les paroles touchantes et sublimes que le poëte portugais met dans la bouche de cette mère infortunée : « Si l'on » a vu des bêtes féroces accoutumées au » carnage, des oiseaux nourris de rapine, » se laisser toucher de compassion pour de » faibles créatures, les secourir, les allaiter, » comme on raconte des deux frères qui » ont fondé Rome ; ô vous qui avez la » figure et les traits d'un homme, si l'on » est tel pourtant lorsqu'on fait mourir une » femme qui n'a de défense que ses lar- » mes, et d'autre crime que d'avoir touché » le cœur qu'avoit choisi le sien, ayez pitié » de ces malheureux enfans, soyez sensible » à leur douleur, puisque vous ne l'êtes pas » à la mienne ; vous avez triomphé des » Barbares, vous avez su donner la mort à » vos ennemis ; sachez aussi accorder la vie » à l'innocence : je n'ai pas mérité la mort ; » mais si vous avez résolu de me punir, » reléguez-moi dans les déserts glacés de la » Scythie, ou dans les sables brûlans de

» l'Afrique, au milieu des lions et des ti-
» gres; je trouverai parmi ces monstres la
» pitié qu'on me refuse ici; j'y traînerai,
» dans les pleurs, ma vie languissante;
» mon unique soin, ma seule consolation,
» seront de veiller sur les jours de ces infor-
» tunés; je nourrirai, j'éleverai leur en-
» fance, le cœur tout plein de l'objet de
» tant de maux; j'aurai du moins pour der-
» nier soutien la vue de mes enfans et le
» souvenir de leur père ».

On voit encore à Coimbre la maison qu'habitoit Inès de Castro avant d'avoir épousé l'Infant dom Pedre, la fontaine aux bords de laquelle elle alloit pleurer, le ruisseau dont le cours servoit à porter les lettres qu'elle écrivoit à son amant : ce ruisseau traversoit le jardin de dom Pedre, qui arrêtoit au passage, par une grille placée en travers, les gages chéris de la tendresse d'Inès. On ne peut considérer sans émotion ces témoins muets de leurs malheureuses amours; et la campagne délicieuse de Coimbre, située sur une éminence au bord du Mondego, dans une situation très-pittoresque, ajoute encore au charme des souvenirs que ces objets réveillent.

Mais revenons à l'université de Coimbre: elle est composée d'un recteur, de six professeurs de théologie, six de droit canon, dix de droit civil, cinq de médecine et deux de mathématiques. Avec cet appareil scientifique, qui ne croïroit qu'elle contient et qu'elle forme beaucoup de savans? Mais elle se ressent, comme toutes les autres institutions, de la décadence du Portugal. Les rois l'ont comblée de prérogatives; elle a, entr'autres droits, celui de nommer, dans chaque église épiscopale du royaume, deux chanoines, et quatre dans celle de Coimbre; et, comme on le pense bien, ses professeurs ne sont pas oubliés dans la distribution des places dont elle dispose. Ces canonicats sont donnés à ceux qui enseignent la théologie et le droit canon, et souvent ce sont plutôt des brevets de fainéantise, que des récompenses méritées. L'université de Coimbre semble s'être reposée, après avoir produit le Camoens (1).

(1) Le Camoens a, d'ailleurs, laissé un grand nombre de poésies diverses, mais qui ne répondent pas à sa réputation. Son caractère est peint dans ses ouvrages. Il étoit brave, mais malheureux. On le compte parmi ceux qui ont uni les qualités guerrières aux talens de

Ce n'est cependant pas le seul poëte dont les Portugais s'honorent; ils comptent même six autres poëmes épiques, outre la *Lu-*

l'esprit. Il perdit un œil dans un combat naval contre les Maures. Il eut une foule d'aventures ; il fut pauvre et persécuté. Enfin, après avoir éprouvé toutes les disgraces de la fortune, il mourut de misère dans un hôpital, en 1577, à l'âge de 63 ans. Les uns placent son berceau à Coimbre, d'autres à Santaren. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est qu'il étoit de Lisbonne, issu d'une famille noble mais peu fortunée. On assure qu'il étoit d'une société douce et aimable ; qu'il avoit du courage dans tous les sens, et qu'il savoit supporter les revers comme il savoit braver les dangers. Il est un des poëtes étrangers qui a été le plus célébré en France. Sa Lusiade a été traduite trois fois. Montesquieu a dit de ce poëme : « qu'il lui rappeloit les charmes de l'Odyssée et la magnificence de l'Enéide ; » et Voltaire s'exprime ainsi sur son compte : « Il est une grande preuve de cette impulsion irrésistible de la nature, qui détermine un véritable génie à suivre la pente de son talent, en dépit de tous les obstacles qui pourroient l'arrêter dans son cours ». On sait qu'il composa la plus grande partie de son poëme, pendant qu'il étoit banni dans l'île de Macao, sur les côtes méridionales de la Chine ; et que, revenant de son exil et faisant naufrage près de la côte de Malabar, il se sauva à la nage, tenant sa Lusiade à la main, tandis qu'il voyoit, d'un œil impassible, toute sa fortune engloutie dans les flots. (*B.*)

siade, fort peu connus, il est vrai, hors de leur pays: ce sont l'*Ulyssée*, de Perreira de Castro; la *Fondation de Lisbonne*, d'Antonio de Sousa; le *Portugal reconquis*, du marquis de Menezès; *Macchabées*, de Miguel Sylveira; *Alphonse*, de Vesconcellos; et la *Henrìade*, du comte d'Ericeira.

Dans la poésie pastorale, les Portugais citent avec complaisance *Saa da Miranda* et *Rodrigo Lobo*, surnommés, l'un le *Virgile*, l'autre le *Théocrite* du Portugal. *Saa de Miranda* est le premier de sa nation qui ait cultivé le genre de la satire: il a eu beaucoup d'imitateurs; et parmi leurs ouvrages on nomme encore à Lisbonne la *Fable de Polyphême* et les *Métamorphoses d'Ovide*, traduits en vers burlesques par *Antonio dos Reys*. Celui-ci ne s'est pas borné à la poésie profane; il a traduit, de l'italien en portugais, la vie de la Sainte Vierge, et celle de J. C. *dans le ventre de sa mère.*

On pense bien que dans un pays aussi dévot que le Portugal, les écrivains en théologie doivent être en honneur: on y fait grand cas d'un *Barthelemi Quental*, d'un *Francisco Perreira*, d'un *Francisco Al-*

meyda, d'un *Jean de Sibeira*, etc. etc.

Les Portugais ont quelques écrivains de philosophie moderne qui méritent un peu plus d'être connus : tels sont le jésuite *Cordero*, et sur-tout *Gomez de Pereira*, dont les ouvrages étoient estimés de Descartes.

Dans la navigation et la géographie, le célèbre *Magallanes* (que nous appelons *Magellan*), occupe sans contredit le premier rang. Les Portugais font aussi quelque cas de *Goenez de San-Estevan*, de *Jean-Baptiste Larancha*, et de *Carvalho d'Acosta*, qui a écrit la géographie du Portugal.

Ils sont, et avec raison, plus glorieux encore de quelques-uns de leurs historiens, *Joan de Barros*, *Luis de Sousa*, *Bernardo Brito*, à qui l'on doit la *Monarchia Lusitana*; *Mascarenhas*, auteur de la première gazette portugaise (1); le comte d'*Ericeira*,

(1) Mascarenhas mérite d'être connu sous d'autres rapports. Il étoit vraiment savant. Il avoit beaucoup voyagé et parloit toutes les langues de l'Europe. Il avoit, d'abord, servi quelques années dans la cavalerie; mais il quitta le métier des armes pour se livrer exclusivement à l'étude. Il avoit du goût pour tous les genres de littérature, et de l'aptitude à toutes les connoissances humaines; mais il s'appliqua, sur-tout, à

auteur de l'*Histoire du Portugal restauré*, qui a traité l'époque intéressante pendant laquelle les Portugais ont secoué le joug de l'Espagne en plaçant le duc de Bragance sur leur trône; *Manuel de Faria y Sousa*, qui a donné, en 1677, l'*Historia del Reyno de Portugal*; et sur-tout *Jérôme Osorio*, évêque de Sylves, connu de toute l'Europe littéraire par son histoire du roi Emmanuel, qui parut pour la première fois, à Lisbonne, en 1571.

la politique. On a de lui les *Négociations de la paix de Ryswick*, en 2 vol. *in*-8°.; une *Relation de la mort de Louis XIV*; le *Détail des progrès faits par les Russes contre les Turcs et les Tartares*, et plusieurs autres ouvrages. Les gazettes, qu'il avoit établies en Portugal, finirent avant lui. Ayant annoncé, dans l'une d'elles, qu'on attendoit des Indes un bâtiment chargé d'une somme considérable; les Espagnols, avertis, allèrent à sa rencontre et le prirent. Il n'en fallut pas davantage pour faire prohiber tous les papiers publics par le gouvernement portugais. Il ne souffre plus qu'une gazette, de la cour, aussi insignifiante que toutes celles de ce genre. Mascareuhas mourut en 1730. Il est aussi connu sous le nom de *Montarroyo*. On ne doit pas le confondre avec un autre Mascarenhas, habile ingénieur portugais qui, en 1546, s'illustra par la belle défense de la place de Diu, assiégée par le roi de Cambaye et le Grand-Mogol. (*B.*)

En ouvrages de jurisprudence, les Portugais citent ceux de *Costa*, *Velasco Lopez*, *Ferdinand Paese*, *Gonera*, etc., noms très-obscurs pour le reste de l'Europe.

Ils sont, au reste, très-mal partagés en écrits sur la médecine. Cette science est entièrement dans l'enfance en Portugal, quoiqu'il y ait des écoles de médecine et d'anatomie. La botanique y est à peine connue de nom (1). On y a également négligé l'étude de la langue du pays : on n'y trouve que quelques grammaires imparfaites, et deux dictionnaires qui peuvent être de quelque ressource pour les étrangers ; l'un latin et portugais, en huit volumes, par le père Bluseau, religieux français; l'autre français et

(1) Le Portugal peut cependant citer, avec honneur, dans ce genre, Loureiro, auteur de la *Flora Cochinchinensis*, en 2 vol. *in-4°*. Cet homme, estimable, d'ailleurs, à tous égards, est mort à Lisbonne il y a quelques années. Les Portugais, dans ces derniers temps, se sont voués à l'étude de divers sujets d'histoire naturelle, et ont traduit en français quelques ouvrages sur cette matière. Un italien, nommé *Vandelli*, naturalisé chez eux, a même donné quelques essais, justement estimés, sur l'histoire naturelle et l'économie politique. (*B.*)

portugais, qui n'est qu'une compilation de nos meilleurs dictionnaires, entreprise par *Joseph Marqueze.*

L'étude de la grammaire et la connoissance de toutes les ressources d'une langue étant les conditions essentielles pour former des orateurs, on présume facilement que la véritable éloquence est peu connue en Portugal. Quelques auteurs qui avoient réussi dans ce genre, ont expié leurs succès dans les cachots de l'inquisition; car on retrouve par-tout l'influence de cet horrible tribunal. Le père Trieira s'étoit distingué, au commencement de ce siècle, par ses talens pour la prédication. On l'appeloit le *Bourdaloue du Portugal.* Son style étoit coulant, facile, beaucoup moins surchargé de citations et de figures empoulées, que ne l'est ordinairement celui des orateurs des pays méridionaux. Une sorte de philosophie se mêloit à ses compositions sacrées. Il fut cité deux fois au tribunal de l'inquisition.

Aucune branche des connoissances humaines n'est plus négligée à présent en Portugal, que celle des mathématiques : et cependant, dans les beaux siècles de cette monarchie, elle y étoit en honneur. Ses plus grands

grands hommes en faisoient l'objet principal de leurs études. Tels sont ce prince Henry, vrai fondateur du trône portugais ; le roi Jean Ier. sous lequel furent découvertes les îles Açores, et l'île de Madère ; le roi Jean II, par les soins duquel les Portugais, alors les premiers navigateurs de l'Europe, s'établirent sur la côte de Guinée et dans le Congo; et Barthélemi Diaz qui découvrit le *Cap-des-Tourmentes*, que ce même Jean II, prévoyant les grands résultats de cette découverte, fit nommer le *Cap-de-Bonne-Espérance*; le roi Emmanuel et Vasco de Gama, dignes l'un et l'autre des plus grands éloges, l'un, parce qu'il devina et encouragea le génie d'un de ses sujets; l'autre, parce que, sous l'égide de ce roi éclairé et bienfaisant, il étendit la prospérité de son pays, et ouvrit au commerce du monde des routes jusqu'alors inconnues ; *Magellan*, dont le nom seul réveille l'idée des grandes entreprises qui demandent des connoissances et de l'audace ; enfin Pierre Nunez, connu des savans étrangers sous le nom de *Nonnius*, le meilleur des mathématiciens portugais, qui brilloit au commencement du seizième siècle, et fut le premier professeur

de mathématiques qu'ait eu l'université de Coimbre. Dans nos temps modernes, cette université est loin d'avoir encore des *Nonnius* à citer. Elle a un observatoire, il est vrai. Il y en a aussi un à Lisbonne; mais on pourroit assurer qu'il n'y a peut-être pas dans tout le Portugal un seul astronome-pratique (1).

Les Portugais, comme tous les peuples qui doivent au climat la fécondité de leur imagination, l'amour du merveilleux, ont plus d'aptitude au genre des romans qu'à aucun autre. Ce goût est d'ailleurs favorisé en eux, par des circonstances qui en font plutôt des objets de pitié, que des objets d'envie, par leur paresse, par leur aversion pour les études sérieuses, par l'asservissement dans lequel les institutions politiques et religieuses tiennent leur pensée.

Quant à leurs auteurs dramatiques, ils ne méritent guère d'être mentionnés. Ils ont cependant un *Diaz Balthazard*, dont ils font quelque cas; un *Gil Vicente*, qu'ils regardent comme leur Plaute; un *Antonis Joseph*, qui a péri sur les bûchers du saint-

(1) Nous verrons dans notre supplément à ce chapitre que cette assertion est au moins exagérée. (*B.*)

office, et dont, cependant, les pièces sont fréquemment représentées. Le théâtre portugais est, au reste, au dernier degré parmi les théâtres de l'Europe. Il a tous les défauts de celui des Espagnols, sans en avoir les beautés: par-tout de l'enflure, du boursoufflé, du trivial; un mélange ridicule du sérieux et du bouffon, du sacré et du profane (1).

Tous leurs autres ouvrages (et ils sont nombreux) se ressentent du goût barbare qui a dicté leurs productions dramatiques. Leur style est empoulé au-delà de ce qu'on peut s'imaginer ailleurs. Ils sont pleins d'i-

(1) Pour mettre le comble au dégoût qu'inspirent leurs représentations dramatiques, une fausse idée de décence en a absolument écarté les femmes; et il faut se résoudre à voir représenter, par de jeunes hommes, qui ne sont pas toujours imberbes, les rôles de reines, de princesses et d'amoureuses. Le beau sexe est même exclus de leurs ballets. Le répertoire de leurs acteurs a été composé, en grande partie, dans ces derniers temps, des meilleures pièces, traduites du français, de l'italien, un grand nombre, de l'espagnol, et quelques-unes seulement de l'anglais. Ils ont même traduit plusieurs de nos opéra-comiques. Mais leurs pièces favorites, sont encore celles qui leur retracent les mystères de la passion, et les autres traits de l'Ecriture-Sainte; celles où l'on voit figurer Jésus-Christ, la Sainte-Vierge et les Saints. (*B.*).

mages gigantesques, de fictions. Ils y racontent avec une risible crédulité les contes les plus absurdes, des miracles, des sortilèges; et la plupart de ces ouvrages sont dédiés à la Sainte-Vierge, à Saint-Joseph, ou à quelqu'autre saint.

Les beaux-arts sont, en Portugal, au niveau des autres sciences. On n'y connoît pas un peintre, pas un sculpteur, pas un architecte qui mérite d'être cité. Il n'y a pas même à Lisbonne un seul maître de dessin; on y chercheroit aussi vainement des maîtres en fait d'armes, des professeurs d'équitation, et même des maîtres de danse (1). On peut, d'après cela, apprécier les ressources que la jeunesse y trouve pour l'éducation, et on ne peut s'empêcher d'être étonné qu'avec tant de causes qui épaississent l'ignorance dans laquelle la nation portugaise est ensevelie, et avec une pareille nullité de moyens, il ait pu se former, dans la noblesse portugaise, plusieurs sujets éclairés, tels que ceux qu'on rencontre quelquefois hors de leur pays. Les voyages, la connoissance qu'on y acquiert des nations étrangères, de leurs usages, de leurs

(1) Le supplément à ce chapitre modifiera, à plusieurs égards, ces décisions. (*B.*)

arts, peuvent seuls expliquer ces exceptions. Il n'est peut-être qu'un seul des beaux-arts auquel les Portugais ne soient pas étrangers, c'est celui de la musique. Ils ont même quelques compositeurs connus hors de leur pays, comme *Cordoso*, *Soarès* et sur-tout *David Pérez*.

Au milieu de cette stagnation absolue de tout ce qui tient aux sciences et aux beaux-arts, on ne soupçonneroit assurément pas que les Portugais ont eu et ont encore des académies. Vers l'an 1720 il s'en établit plusieurs sous les noms pompeux d'*Instantaneos*, de *Singulares*, d'*Anonymos*, de *Generosos*, d'*Applicados*, d'*Estudiosos*, d'*Illustrados*. Mais l'occupation favorite et presque unique de ces académiciens étoit de se louer réciproquement, ou de se déchirer par des satires beaucoup plus méchantes qu'ingénieuses. A cela près, ils se réunissoient sous les auspices de l'oisiveté et de l'ignorance. Les *instantaneos* ou improvisateurs, fesoient seulement une légère exception, et du moins étoient fidèles à leur titre. Dans leurs assemblées, ils improvisoient des discours sur les matières qu'on leur proposoit au hasard. Mais ces discours, qui n'annonçoient qu'une

stérile facilité, se ressentoient de l'absence du goût et des lumières (1).

Les Portugais même fesoient de ces inutiles académies le cas qu'elles méritoient. Ils s'étoient cependant occupés à en former une qui eût un objet moins futile. Ils voulurent enfin avoir, dans leur propre langue, une histoire complète de leur pays, ouvrage qui n'existoit pas encore, mais dont les matériaux étoient restés épars. Ce fut aussi sous le règne de Jean V, et principalement dans cette vue que fut établie l'académie royale de l'histoire portugaise. Elle ne devoit d'abord embrasser que l'histoire ecclésiastique du Portugal. Mais elle étendit bientôt ses vues, et se chargea pareillement de l'histoire civile et politique du pays. Cette académie est à-peu-près formée sur le modèle

(1) On sait, d'ailleurs, que la plupart des peuples du Midi ont reçu de la nature ce talent d'improviser, même en vers, qui excite, sinon l'admiration, du moins l'étonnement des autres nations. Aujourd'hui même, encore, Lisbonne abonde de ces rimeurs fécondes, mais insipides qui, sur la plus légère provocation, prodiguent, en vers, aux belles qui veulent bien les écouter, les hommages de la galanterie, ou les tributs de l'amour. (*B*).

des autres académies de l'Europe; le nombre de ses membres est fixé à cinquante, et d'après ses statuts on ne peut recevoir de surnuméraires que par les ordres du roi. Le secrétaire est, ainsi que dans toutes les autres académies, perpétuel : on tire au sort, chaque année, le directeur, ainsi que les quatre censeurs, qui, à leur tour, sont présidens. Les séances ne se tiennent que tous les quinze jours, et un dimanche : aucun membre ne peut s'en absenter deux mois de suite, sans en donner avis par écrit au secrétaire. Le directeur et les censeurs sont tenus d'assister à toutes les séances. Aucun étranger ne peut y paroître, à moins d'être formellement invité, ou à moins qu'il n'ait quelque chose de pressant à communiquer à l'académie. Elle tient tous les ans, le jour de la naissance du roi et de la reine, une séance publique dans laquelle on récite quelques pièces de vers en l'honneur de leurs majestés; et on lit quelques morceaux dont le directeur a fait choix. Son emblême est l'image de la Vérité, avec ces mots qui promettent plus sans doute qu'elle ne pourra tenir : « *Restituet omnia* : ». Son sceau porte les armes du souverain, et au-dessous, le Temps

enchaîné, et cette inscription : « *Sigillum* » *regiæ academiæ historiæ Lusitaniæ* ».

En 1727, elle publia le premier volume de l'ouvrage qu'elle avoit entrepris. Ce volume présente l'histoire même de l'académie, et plusieurs dissertations historiques. Le premier éloge funèbre, composé dans cette académie, fut celui de *Jule* de *Mello de Castro*, fils du célèbre *Dom Juan de Castro*, quatrième vice-roi des Indes. Je vais rapporter ici une partie de ce discours, qui fera juger du style et des idées qu'on accueille dans l'*académie royale d'histoire* : « Son esprit, dit l'auteur, étoit si prompt, si vif, si fécond, que, dans ses œuvres poëtiques, il y avoit autant de pensées que de vers; chaque pensée lui en fesoit naître une foule d'autres, qu'il avoit le talent merveilleux de mettre au jour et de rendre sensibles. Sur quelque sujet qu'il entreprît de discourir, tant de belles choses se présentoient à lui, que, s'il n'avoit pas eu le discernement le plus exquis, il seroit tombé dans cette sorte de disette, que produit l'abondance; il s'élève même quelquefois si haut, qu'on a peine à le suivre, quoiqu'il soit naturel et sans affec-

tation..... Mais il s'étoit surpassé lui-même dans cette fameuse romance, qu'il avoit commencée, et où il devoit comprendre, en deux mille strophes, toute la vie de la Mère de Dieu. Sa dévotion lui avoit inspiré une si grande élévation, que ses pensées paroissoient plus qu'humaines, et les graces de sa poësie étoient couronnées par sa piété ».

Dom Sebastian de Rocha Pitta, mit au jour, en 1750, l'Histoire de l'Amérique portugaise, depuis 1500, jusqu'en 1724. C'est un ouvrage rempli de contes extravagans, et qui, cependant, ne déplaît pas aux Portugais (1).

Cette académie a continué ses fertiles travaux qui, assurément, n'ont ajouté ni aux lumières, ni aux progrès du goût. En 1748,

(1) Le style de cet écrivain empoulé, dont notre voyageur a cité un passage en parlant du Brésil, plut d'abord beaucoup aux lecteurs portugais, éblouis de ses brillantes images, de ses hyperboles orientales. Mais, suivant Murphy, lorsque leur goût pour les lettres fut perfectionné par les écrivains suivans, l'admiration qu'il avoit d'abord excitée se changea en mépris. Le judicieux anglais auroit bien dû nous indiquer ces écrivains postérieurs à l'année 1730, qui ont perfectionné le goût des Portugais. (*B.*)

elle publia un recueil en 7 volumes *in*-4°. des poëtes latins du Portugal. Un certain *Francisco de Macedo*, aussi fameux en ce royaume, qu'inconnu hors de ses frontières, occupe la première place dans cette collection d'illustres écrivains. Il vivoit dans le dix-septième siècle. Il a été du moins un homme fort extraordinaire, par la variété de ses connoissances, et par son étonnante fécondité. Il parlait vingt-deux langues. Il étoit, à-la-fois, poëte, orateur, historien, philosophe, chronologiste. Il a composé soixante discours latins, cinquante-trois panégyriques, trente-deux oraisons funèbres. On a encore de lui, quarante-huit poëmes; cent vingt-trois élégies, cent cinquante épitaphes, deux cent douze épitres dédicatoires, et plus de deux mille épigrammes. Il se fit quelque réputation en France, par ses vers sur la statue équestre de Louis XIII, et par deux pièces de théâtre, la tragédie de *Jacob*, et la tragi-comédie d'*Orphée*, qui furent représentées devant Louis XIV pendant qu'il étoit encore enfant. Il avoit d'abord été jésuite. Il devint, dans la suite, franciscain : il étonna les Vénitiens par son érudition et par sa prodigieuse facilité. Il soutint, pendant trois jours, une

thèse sur tous les sujets qui lui furent proposés. En 1658, se trouvant à Rome, il passa par la même épreuve, et avec le même succès. Il mourut, dans un âge très-avancé, à Padoue, où il avoit obtenu un chaire de théologie. Malgré cette variété de connoissances et tant d'ouvrages sur toutes sortes de sujets, Macedo ne fut, après tout, qu'un écrivain médiocre, parce qu'il manquoit de jugement et de goût; et cependant, c'est le plus distingué de ceux dont l'académie de Lisbonne a cru devoir faire revivre les ouvrages. Qu'on juge, après cela, du mérite des autres.

On pourroit encore citer beaucoup d'autres auteurs portugais du dix-septième siècle et des précédens, qui ont acquis quelque réputation dans leur pays. Mais, si on excepte le père *Antonio Vieira*, jésuite, qui s'est fait un nom dans la chaire, et l'illustre *Camoens*, il n'en est presque pas qui soient connus, ou méritent de l'être hors des frontières du Portugal. Dans le siècle présent, la littérature portugaise a été moins digne encore de fixer l'attention des étrangers. Car on n'exigera pas qu'ils admi-

rent les extravagantes productions de Rocha Pitta, dont nous avons parlé plus haut, ni même le révérend père Bluteau, auteur d'un Dictionnaire portugais et latin. Né français, il avoit acquis, par son long séjour à Lisbonne, l'habitude des idées et des expressions bizarres, et il paya un ample tribut à l'influence du climat et à celle de l'exemple. Croira-t-on, par exemple, que cet ouvrage, estimable d'ailleurs, commence par dix préfaces adressées aux diverses classes de lecteurs dont l'auteur veut capter les suffrages ; savoir : *au lecteur bénévole ; au lecteur malévole ; au lecteur impatient ; au lecteur portugais ; au lecteur étranger ; au lecteur savant ; au lecteur ignorant ; au lecteur sans discernement ; au lecteur impertinent ; au lecteur futile et déplaisant.* Croira-t-on, ensuite, qu'il donne à son dictionnaire trente-six épithètes différentes par ordre alphabétique ; épithètes, dont plusieurs ne sont assurément pas destinées à être entendues par cette classe de *lecteurs ignorans*, auxquels il adresse une préface particulière ; telles sont : Dictionnaire *Dendrologique, Gnomonique, Homoni-*

mique, Isagogique, Heotérique, Quidditativique, Therapeutique, Zenophonique, etc. etc. (1).

Nous citerons encore moins parmi les écrivains de ce siècle qui honorent le Portugal, un *chevalier d'Oliveyra*, qui, après avoir beaucoup voyagé, publia en français, à Amsterdam, en 1741, un ouvrage intitulé: *Mémoires de Portugal*, avec la *Bibliothèque Lusitane*; compilation indigeste des observations de l'auteur, relativement à l'histoire de son pays et au jugement sévère qu'en portent les étrangers.

Parmi les Portugais que j'ai vus, même dans les classes supérieures où une éducation plus soignée sembleroit devoir promettre plus de lumières et d'instructions, j'en ai remarqué bien peu qui cultivassent les sciences et les lettres, et cherchassent à venger leurs compatriotes, de l'idée peu

(1). Il a paru, en 1779, une nouvelle édition de ce dictionnaire, en 3 volumes *in*-4°.; mais c'est un dictionnaire purement portugais, dans le genre de celui de l'Académie française. L'éditeur en a fait disparoître ces ridicules préfaces à diverses classes de lecteurs, ainsi que ce titre longuement pédantesque, dont parle notre auteur. (*B.*)

favorable que les étrangers en ont conçue. Je dois dire cependant que j'ai trouvé à Lisbonne quelques bibliothèques assez considérables et bien composées : telle est surtout celle des Hiéronymites, qui est publique, et où on est fort bien accueilli par les religieux, dont plusieurs savent apprécier les trésors littéraires dont ils sont les dépositaires. Telles sont encore celle de l'abbaye de Mafra (1) et celle de Coimbre,

(1) Le roi Jean V, étant attaqué d'une maladie cruelle, fit le vœu de fonder une abbaye dans le lieu où seroit situé le couvent des religieux les plus pauvres du royaume. Il se trouvoit, à quelques lieues au nord-ouest de Lisbonne, une chaumière habitée par quelques capucins. C'est-là que le vœu de Jean V fut rempli. On construisit, sur l'emplacement de ce misérable monastère, un édifice très-vaste, dont le plan fut envoyé d'Italie, et qui, au premier coup-d'œil, paroît somptueux. Une église occupe le centre. Derrière le chœur, sont 300 cellules ; et, sur les deux côtés, on a bâti un palais destiné à l'habitation de la famille royale et de toute la cour. Sous ce rapport, Mafra est l'Escurial du Portugal. Mais, à tous égards, Jean V paroît n'avoir été que mauvais copiste de Philippe II. L'emplacement de ces deux couvens royaux a été mal choisi. L'Escurial, bâti au milieu des rochers, au pied des montagnes pelées, domine sur un pays vaste, mais nud et désert. Mafra, situé dans la plaine la plus aride, a

qui appartenoit autrefois aux jésuites de cette ville.

Il y a à Lisbonne plusieurs cabinets qui seroient très-curieux s'il y régnoit plus d'ordre : je dois nommer sur-tout les deux qu'a formés le *marquis d'Angeja*, l'un d'histoire naturelle, l'autre particulièrement consacré à la botanique. Deux autres gens de qualité, le *marquis de Marielva* et le *mar-*

du moins la vue sur l'Océan. L'auteur du *Tableau de Lisbonne*, si enclin, d'ailleurs, à dénigrer tout ce qui tient au Portugal, dit que le couvent de Mafra est *beau ; bâti avec autant de goût que de magnificence.* Murphy, qui est un architecte, et qui est un des voyageurs qui ont le moins maltraité le Portugal, juge bien autrement ce monument de la peur et de la dévotion. « Si les trésors, dit-il, qu'a coûté cet établissement, avoient été appliqués à un meilleur plan, il auroit, sans contredit, offert une masse de bâtimens supérieurs à l'Escurial en fait d'architecture. Malheureusement l'architecte n'avoit ni génie pour concevoir, ni main pour exécuter ; je ne dis pas le plan d'une basilique ou d'un palais, mais même celui d'une simple cabane. Cet homme s'appeloit *Frédéric Ludovici.* Il étoit orfévre de profession ». D'après le témoignage des autres voyageurs, ce jugement de Murphy, sur Mafra, est au moins sévère ; et ne seroit-ce pas à lui qu'on pourroit dire : *Vous êtes orfèvre, M. Josse.* (*E.*)

quis de Perhalva, ont, dans un autre genre, des collections dignes de l'attention des amateurs. Leurs galeries de tableaux feroient peut-être une médiocre sensation dans une autre capitale d'Europe : à Lisbonne on les voit avec intérêt (1).

Cette ville ne renferme, au reste, aucun monument, ni sacré ni profane, que le bon goût puisse avouer. Aucune des églises renversées par le tremblement de terre n'a été rebâtie. Ce fléau a cependant épargné la chapelle de St. Jean-Baptiste, située sur l'éminence de St.-Roch, dans l'intérieur de la ville. Cette chapelle est un monument très-singulier du moins, si on ne peut l'ap-

(1) Depuis l'époque à laquelle M. du Châtelet a voyagé, Lisbonne a gagné sensiblement sous ce rapport. L'ignorance n'est plus l'apanage de tous les seigneurs portugais : sans compter le duc d'Alafoens (ci-devant duc de Bragance), M.. de Sampayo, M. d'Almeyda, le chevalier d'Aranjo, dom Rodrigo-Souza, etc. qu'on a été à même d'apprécier hors de leur pays, il y en a, en ce moment, plusieurs qui ont eu une éducation soignée, et qui ne sont nullement étrangers ni aux sciences ni aux beaux-arts, mais qui gémissent, au moins secrètement, de la barbarie dans laquelle, à beaucoup d'égards, est encore plongée leur patrie. (*B.*)

peler

peler beau ; elle est construite en morceaux de marbre qui ont été taillés à Rome, et qui en sont arrivés tout numérotés ; en sorte qu'à leur débarquement, il a suffi, pour bâtir la chapelle, de placer ces différens marbres suivant l'ordre de leurs numéros. On voit aussi à Lisbonne plusieurs maisons qui ont été de même construites en Amérique : elles sont en bois ; les morceaux arrivent équarris et numérotés : trois ou quatre jours après le débarquement de la charpente, la maison est achevée et habitable. Pendant que j'étois à Lisbonne, le ministre de Naples en occupoit une de cette espèce, qui étoit très-commode et très-bien distribuée.

SUPPLÉMENT DE L'ÉDITEUR, AU CHAPITRE XV.

DEPUIS le voyage de M. du Châtelet, les Portugais ont fait quelques heureux efforts pour s'arracher à la profonde ignorance, à la honteuse incurie qu'il leur reproche. La reine actuelle a sinon établi, du moins laissé établir sous sa protection, une *académie royale des sciences*, dont l'objet est beaucoup moins futile que ces ridicules corporations qui avoient usurpé le titre d'académie. Celle-ci a déjà publié plusieurs volumes de ses mémoires, et tous contiennent des morceaux qui prouvent la sagesse et le zèle patriotique de leurs auteurs.

Le premier volume de ces mémoires, parut en 1789. On y traite de divers objets d'utilité publique ; tels sont la comparaison du sel de Setubal avec celui de Cadix, celui

de Sardaigne et celui d'Iviza; le moyen de perfectionner la culture du coton, la production la plus précieuse que fournisse le Brésil au Portugal, et par le Portugal, au reste de l'Europe; l'agriculture et la population de quelques-unes des provinces de ce royaume; les moyens de naturaliser, dans les terrains de la métropole, quelques-unes des productions de ses colonies; les inconvéniens du luxe pour les Portugais. Ce volume est, sur-tout, remarquable par une dissertation courte, mais lumineuse, sur cette grande question, qui partage encore les hommes versés dans l'économie politique: *La véritable influence des mines de métaux précieux, sur l'industrie des nations qui les possèdent, et spécialement de la nation portugaise.* Son auteur, *dom Rodrigo de Souza-Coutinho*, neveu du dernier ambassadeur de Portugal, en France, y prouve, par des argumens au moins spécieux, que c'est, non à la possession des mines d'or et d'argent, mais à des causes beaucoup plus actives qu'il faut attribuer la décadence de l'industrie, tant en Espagne qu'en Portugal. En Espagne c'est, selon lui, l'expulsion des Maures, celle des Juifs; ce sont les guerres

lointaines et dispendieuses de Philippe II ; la détestable administration de ses trois successeurs, qui expliquent cette décadence. Il affirme, qu'en Portugal, ce n'est pas à l'influence des mines qu'on peut reprocher la ruine du commerce et de l'industrie ; que l'un et l'autre avoient été très-florissans depuis le règne d'Emmanuel ; mais que la folle et malheureuse entreprise du jeune roi Sébastien, les troubles intestins qui la suivirent, la domination destructice des rois d'Espagne pendant soixante ans (depuis 1580, jusqu'en 1640) ; les guerres ruineuses qui suivirent l'avènement de la maison de Bragance au trône, suffisent seules pour rendre raison de la dégénération du Portugal jusqu'au règne de Dom Pedre II, sous lequel furent découvertes les mines du Brésil ; que cette découverte eût été pour ce royaume une source de prospérité plutôt que d'appauvrissement et de dépopulation, sans ce fatal traité de 1703, qui, en détruisant toutes ses manufactures, et faisant tomber son commerce entre les mains d'une nation alliée et puissante, détermina une balance de commerce si désavantageuse aux Portugais, que tout le produit de leurs mines

suffit à peine pour la solder. Le même auteur prétend que ces mines toutefois retardèrent, pour quelque temps, les funestes effets de ce traité; mais qu'elles devinrent ensuite responsables de tout le mal, lorsqu'on commença à s'appercevoir de la ruine de l'industrie nationale; que sous le règne de Jean V, elles produisirent cette richesse apparente, qui n'ayant pas l'industrie pour base, et diminuant sans cesse par l'effet d'une balance extrêmement défavorable, a fini par s'évanouir tout-à-fait.

« De notre temps, dit, en finissant, l'auteur de ce mémoire, nous avons vu paroître l'aurore d'un jour plus heureux, et la postérité célébrera le règne d'un souverain (Joseph Ier.) qui a fait renaître, de ses cendres, une ville florissante. Il a récréé le crédit public; il a détruit ce préjugé par lequel nous étions assujettis à une nation éclairée sur ses propres intérêts, qui, sous le voile séduisant de la protection, nous réduisoit à n'être, pour ainsi dire, que les colons d'une métropole étrangère. »

Un jeune seigneur portugais, entouré d'ennemis encore acharnés du marquis de Pombal, ne pouvoit se permettre un éloge plus direct de son ministère. Mais l'adoption

de ses idées, par la société littéraire dont il est membre, prouve, à-la-fois, et les dispositions de cette société, relativement à l'Angleterre, et la politique du gouvernement actuel. Si dom Rodrigo eût été moins gêné par des considérations de cour et par la crainte des animosités du fanatisme, il n'eût pas manqué, sans doute, de mentionner parmi les principales causes de la décadence du Portugal, parmi les obstacles à sa régénération, l'établissement de l'inquisition qui date du règne de Jean III, c'est-à-dire, de l'époque depuis laquelle son pays n'a été qu'en déclinant.

Le tome II des Mémoires de l'académie de Lisbonne contient des traités sur des objets intéressans pour le Portugal. On y trouve de longs détails sur la culture des vignes et sur les moyens de la perfectionner. Dans ce traité, on justifie, à quelques égards, la mesure violente, employée en 1766 par le marquis de Pombal, pour empêcher les vignobles de se multiplier aux dépens de l'agriculture proprement dite. L'abus que ce ministre a voulu détruire, a survécu en grande partie à son ministère. Il est encore en vigueur dans les trois provinces du nord,

sur-tout dans celles de Tra-los-Montes et de Beyra; des terrains très-propres aux grains et aux légumes y sont plantés en vignes. Dans la province, d'ailleurs si fertile et si riante d'entre Douro-y-Minho : cette culture pourroit d'autant plus utilement céder la place à d'autres, que les vins qu'elle produit sont beaucoup plus foibles que ceux des autres provinces. On cite, pour exemple, un vignoble près d'Alafoens entre la Vonga et le Mondego, dont le vin est si peu spiritueux, qu'il en faut dix mesures pour en produire une d'eau-de-vie.

Ce second volume offre des mémoires curieux sur la cochenille du Brésil, sur les débordemens du Tage, les ravages qu'ils produisent, les moyens d'y remédier; sur le charbon de pierre; sur les arbres utiles à propager; sur les fabriques de fer; sur la pêche de la baleine, et l'huile qu'on peut tirer de ce cetacée; sur le défrichement des terrains vains et vagues, etc.

Les volumes suivans (on n'en connoît pas en France au-delà de l'année 1793) contiennent plusieurs traités, également utiles, et qui peuvent avoir de l'intérêt, même hors du Portugal. Tels sont ceux rela-

tifs à des objets d'agriculture, sur-tout à la culture de la vigne et des oliviers. Un de ces mémoires, dont l'auteur, *Vicente Coalho de Scabra*, paroît un observateur versé dans l'étude de la botanique, conseille la multiplication de l'arbre appelé *ricin*, dont le fruit contient une graine qui donne de l'huile en abondance. Cet arbre qui abonde autour des mines du Brésil, fournit à la consommation d'huile de tous les mineurs. Multiplié en Portugal, où sa culture a été essayée en divers endroits avec succès, il suppléeroit à l'insuffisance de l'huile d'olives en beaucoup de cas; mais, de l'aveu de l'auteur, l'huile de ricin ne pourroit être employée comme aliment, à cause de sa saveur nauséabonde et de sa vertu purgative.

Un autre traité de *Manuel Dias Baptista*, ayant pour titre : *Description physique et économique de Coimbre et de ses environs*, prouve que la botanique n'est pas si inconnue en Portugal, que le dit M. du Châtelet. L'académie de Lisbonne a fait imprimer, depuis 1789, plusieurs ouvrages relatifs à cette science; tels sont : le *Viridarium Lusitanicum linœanis nominibus illustratum*, par Dominique Vandelli; et

la *Flora Cochinchinensis*, par Jean de Loureiro. On trouve d'ailleurs à Lisbonne quelques jardins botaniques, dignes de l'attention des voyageurs, ainsi que le cabinet d'histoire naturelle de cette capitale et ceux de Coimbre, d'Evora, de Mafra, etc.

Un des traités les plus intéressans que l'on trouve dans les Mémoires de l'académie de Lisbonne, est celui qui a rapport à la pêche, sur-tout à celle de la baleine, que les Portugais pourroient faire avec beaucoup plus de fruit sur les côtes du Brésil. Les Anglais enlèvent, presque en totalité, cet avantage comme tant d'autres. Les produits que ceux-ci retirent de la pêche de la baleine, et qui leur sont payés par leurs *fidèles alliés*, s'élèvent chaque année à sept cent millions de reis (près de quatre millions de livres tournois). Celle du cabillau n'est pas moins profitable aux Anglais. Du mois de juin 1782, au mois de décembre 1784, ils avoient introduit à Porto, de cet article seul, pour la valeur de sept cent vingt millions de reis (quatre millions de nos livres). Le roi Joseph et la reine actuelle ont cherché à encourager la pêche de la baleine, qui peut se faire avec succès depuis

la baie de Tous-les-Saints, jusqu'au *Rio-Grande de Saint-Pedro*, ainsi que sur les côtes de la capitainerie de Saint-Paul, et près des îles du Cap-Verd. Pourquoi ne réussiroit-on pas dans cette entreprise, comme on a réussi dans la pêche du cachalot, autre cetacée qui fournit ce spermaceti que les Portugais, *eux-mêmes*, portent à Rio-Janeiro et à Lisbonne?

L'académie de Lisbonne prouve aussi que la chimie et l'astronomie ne sont pas aussi étrangères aux Portugais que notre auteur le donne à entendre. Elle a fait imprimer un *Essai sur la nouvelle théorie du feu*, par Magalhaes, et une excellente *Dissertation sur la chaleur*, par Coalho de Scabra, et on trouve dans ses Mémoires de l'année 1791, un *Traité sur l'utilité des connoissances en chimie, appliquées à l'art de construire des édifices*, par Alexandre Antoine Dasnever.

Depuis quelque temps elle donne tous les ans au public un volume d'*Ephémérides nautiques*, ou *Journal astronomique, calculé pour le méridien de Lisbonne*; et c'est aussi par ses soins qu'ont été imprimées, en 1790, les *Tables perpétuelles astronomi-*

ques, pour l'usage de la navigation portugaise.

Les académiciens de Lisbonne ont encore publié des recherches curieuses sur la population de leur pays. L'un d'eux, *Jos. Joaq. Soares de Barros*, avoit fait imprimer à Paris, il y a quelques années, un petit écrit dans lequel il cherchoit à prouver que le Portugal contenoit au moins trois millions d'habitans. Dans un nouvel ouvrage qui fait partie des Mémoires de l'académie, il va encore plus loin : il soutient que la population de ce royaume doit être portée au-dessus de trois millions et demi. Il étaye son assertion des résultats de plusieurs recherches, et notamment de l'état qui fut fait en 1776, de toutes les villes, de tous les bourgs et villages, et du nombre de feux que chacun d'eux contient; et comme cette espèce de dénombrement porte le total de tous ces feux à 744,980, et qu'on calcule ordinairement cinq personnes par feu, il en conclut que la population du Portugal doit être de 3,724,900 ames. Il prouve ensuite, par le dénombrement exactement fait de quelques lieux particuliers, que cette évaluation de cinq personnes par feu, n'est

pas fort exagérée, et qu'il reste incontestable que, comme il l'a avancé, le Portugal renferme, au moins, trois millions et demi d'habitans.

Indépendamment de ses mémoires, l'académie a aussi présidé à l'impression de beaucoup de livres, soit originaux, soit traduits tant du français que de l'anglais et de l'espagnol. La liste que nous allons donner des principaux qui ont paru de cette manière depuis 1787, jusqu'en 1794, servira à justifier un peu les Portugais du reproche qu'on leur fait, de négliger encore toutes les sciences. Car on pense bien que ce n'est pas pour ses seuls membres que l'académie a publié ces différens ouvrages, et qu'elle n'en auroit pas fait les frais, si elle n'avoit pas compté pour leur débit, sur un certain nombre d'amateurs. C'est à ses soins qu'on doit la publication des livres suivans :

Historia juris civilis Lusitani ; Institutiones juris civilis Lusitani, l'un et l'autre par Pascal-Joseph Mello Freire.

La Vie de l'Infant Dom Edouard, par André de Rezende.

Mémoires d'agriculture, couronnés par l'académie, en 1787 et 1788.

Vestiges de la langue arabe en Portugal, ou *Dictionnaire étymologique des mots portugais qui ont une origine arabe*, par Fr. Joad de Sousa.

Documens arabiques de l'Histoire Portugaise en arabe et en portugais.

Collection de livres non encore imprimés, contenant l'Histoire des règnes des rois de Portugal, Jean Ier., Edouard, Alphonse V, et Jean II.

Mémoires sur les moyens de perfectionner la fabrication des huiles en Portugal; Mémoires sur la culture des oliviers en Portugal; l'un et l'autre ouvrage par Joad Emton Della-Bella.

Traité d'éducation physique pour l'usage de la nation portugaise, par Franc. de Mello-Franco.

Autre Traité sous le même titre, par Franç.-Jos. de Almeida.

Observations sur les principales causes de la décadence des Portugais en Asie, par Ant. Caetano do Amoral.

Mémoires pour servir à l'Histoire des nations d'outre-mer.

Dictionnaire de la langue portugaise, etc. etc.

Nous passons sous silence plusieurs autres purement relatifs à la littérature portugaise, qui ne mérite peut-être pas une grande célébrité, mais sur laquelle l'académie de Lisbonne appelle l'attention de ses compatriotes, soit pour lui rappeler les modèles (en petit nombre) sur lesquels ils doivent se former, soit pour leur indiquer les écueils qu'ils doivent éviter.

Outre cela, l'académie travaille à encourager, par des prix, l'étude et le progrès des connoissances utiles. On peut apprécier ses vues d'après la liste suivante des principaux sujets qu'elle a proposés au concours depuis l'année 1783.

— La description physique et économique de quelque district ou de quelque territoire considérable du Portugal ou de quelqu'une de ses possessions d'outre-mer, accompagnée d'observations utiles à l'agriculture et à l'industrie de la nation.

Quelle est la meilleure manière de cultiver, de perfectionner et de conserver les vignes, et quel est le moyen le plus efficace d'étendre la réputation et le produit de cette branche importante du commerce du Portugal?

L'académie désire que ceux qui traiteront

cette matière, indiquent les différentes espèces de vignes, avec leurs noms respectifs caractérisés par la qualité de leurs fruits, suivant la manière employée par l'abbé Rozier, Duhamel et autres naturalistes-agriculteurs; les diverses méthodes de faire le vin, soit dans le pays même, soit au-dehors; le moyen de le conserver, de le purifier et de le préparer pour le transport; celui de distinguer quand il est falsifié, etc.

Examiner les instrumens d'agriculture usités en Portugal, et en faire la comparaison avec ceux des autres nations, en montrant comment on pourroit les adapter à la position des Portugais, et à la nature de leur sol.

Donner le meilleur dessin d'un vaisseau propre à marcher avec toute la vélocité possible, en accompagnant ce dessin des plans, coupes et vues de ses principales parties.

Déterminer, par la manière la plus prompte et la plus certaine, la distance et le rumb que parcourt un vaisseau dans un temps donné.

Quels sont, dans notre méthode de saler le poisson, les défauts physiques qui le rendent moins nourrissant et plus difficile à con-

server; et par quels moyens peut être perfectionnée cette branche importante de notre subsistance et de notre commerce?

Déterminer le moyen artificiel propre à donner le plus de nitre possible.

Indiquer la manière de trouver les équations des planètes d'observation, et de l'employer principalement à déterminer les différentes phases de la lune.

Donner la meilleure traduction portugaise des *Géorgiques de Virgile*, soit en vers, soit en prose, en y joignant, ce que n'a encore fait aucun traducteur, des notes et des explications qui concernent spécialement les Portugais, et en ne présentant que des choses applicables à leur pays, ou qui aient déjà été essayées avec succès.

Donner une description médico-topographique de Lisbonne, en indiquant les propriétés de son climat et de sa situation, en analysant son atmosphère et ses variations, les alimens de ses habitans et leur manière de vivre en général, et recueillant des faits bien authentiques qui puissent conduire à la connoissance des maladies, soit endémiques, soit épidémiques, de cette ville.

Composer le meilleur essai sur les affec-

tions

tions nerveuses et hystériques. Indiquer l'influence que peuvent avoir sur cette maladie l'éducation ordinaire, les mœurs, les alimens, les vêtemens des enfans, et les changemens qu'il y auroit à faire pour rendre les enfans plus robustes et plus sains; le tout prouvé par des expériences.

Examiner les causes d'une maladie commune à Rio-Janeiro, et qui commence à se manifester à la Baie de tous les Saints; espèce de dartre farineuse qui ne paroît pas endémique. Indiquer les moyens de la guérir, de s'en préserver, etc.

Rendre compte de l'état actuel de la littérature portugaise, en indiquant ce qui caractérise le bon goût, soit dans le discours, soit par écrit, etc.

Présenter un mode de locution applicable à la nature de la langue portugaise, en éclaircissant chaque précepte par des exemples tirés des écrivains anciens et modernes.

Composer une grammaire philosophique de la langue portugaise.

(Pour diriger ceux qui s'occuperont de cette tâche, l'académie leur conseille de méditer l'ouvrage de Locke sur l'entendement humain; les Œuvres de Condillac; l'Expli-

cation physique des Sens, par Hartley; la Grammaire Universelle de Beauzée ; les Œuvres de Dumarsais; les Lettres de Diderot sur les Sourds et Muets; les articles de l'Encyclopédie relatifs à la grammaire; et tous les autres ouvrages qui ont rapport à la philosophie du langage.)

Donner l'histoire circonstanciée de l'art typographique, depuis son introduction en Portugal jusqu'au temps présent.

Présenter la situation du militaire portugais à diverses époques, en énonçant le nombre des hommes dont il a été composé, les différentes espèces de troupes, les armes dont se sont servi chacune d'elles, la manière dont chacune a été organisée et commandée, et dont elle a fait le service militaire depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'invasion de Philippe II.

Déterminer l'époque à laquelle le code de Justinien a été introduit en Portugal, et quel degré d'autorité il a obtenu dans ce royaume.

Faire l'éloge de quelques-uns des personnages éminens qui ont illustré le Portugal, et dont les actions méritent d'être célébrées.

Outre cela, l'académie propose, pour chaque année, un prix pour l'auteur d'une tragédie portugaise, pour celui d'une comédie, soit en vers, soit en prose, qui rétrace des caractères portugais; enfin, elle offre des médailles d'argent pour chacun des auteurs des quatre meilleures compositions poétiques, qui ne seront ni épiques ni dramatiques.

Ce précis suffit pour convaincre les étrangers que l'académie de Lisbonne, beaucoup moins connue qu'elle ne mérite de l'être, ne néglige aucun moyen d'éclairer ses compatriotes, de les tirer de leur engourdissement. Physique, économie politique, agriculture sur-tout, art de la navigation, astronomie, médecine, littérature nationale, histoire, science militaire, art typographique, jurisprudence, toutes les sciences spéculatives ou pratiques, sont les objets de ses sollicitudes et de ses encouragemens. Les fauteuils de ses académiciens ne sont pas soporifiques comme l'ont été ceux de certains corps littéraires. Ses membres joignent l'exemple au précepte. On leur doit des mémoires utiles sur différens objets. *Alex Anton. das Neves Portugal, Domingos Vandelli, Estevaõ Cabral, Joan. de Loureiro, Jos. Joaq.*

Soares de Barros, *Anton.* *Ribeiro dos Santos*, et sur-tout le secrétaire perpétuel de l'académie *Correa*, se distinguent parmi les plus laborieux et les plus éclairés. Le duc d'Alafoens, qui a voyagé long-temps en Europe, et avec beaucoup de fruit, peut être regardé comme le véritable fondateur de ce corps littéraire; et ses rapports intimes avec la cour, assurent à l'académie de Lisbonne la protection particulière de la souveraine. Mais, avouons-le, c'est encore peu de chose que ces établissemens soudoyés, ces mémoires publiés, ces prix décernés, pour arracher la nation portugaise à ses préjugés et à son ignorance. Ce n'est que par des moyens plus actifs qu'elle peut être régénérée. Les lumières ne brillent encore que sur des têtes privilégiées, que la nature a favorisées, ou que l'éducation a pris soin de cultiver, comme le soleil levant ne dore que les sommets des plus hautes montagnes. Le reste de la nation est encore dans les ténèbres, comme les profondes vallées qui attendent long-temps les rayons de l'astre du jour. Ce n'est que par une refonte totale que les vues du gouvernement pourront être remplies. Tant que la terreur politique

qu'inspirent les Anglais à cette nation asservie sous leur joug, ne sera pas dissipée et n'aura pas fait place à un système plus courageux et mieux entendu; tant que la terreur religieuse qu'imprime l'inquisition tiendra tous les esprits dans la stupeur; tant que les avenues du trône seront obstruées par les prêtres ambitieux et les moines fanatiques, tous les remèdes ne seront que des palliatifs, tous les efforts ne seront que de vaines tentatives, et les travaux philosophiques et littéraires ne seront utiles qu'à ceux qui s'y livrent.

Le Portugal a cependant, depuis 1778, vu paroître plusieurs ouvrages agréables ou utiles, à l'impression desquels l'académie n'a pas directement concouru.

En 1785, il a paru une seconde édition de la *Description du Portugal*, où l'on traite des productions, des plantes, minéraux, fruits, etc.: on y a joint une courte notice sur les héros du Portugal, et sur d'autres personnages recommandables, parmi lesquels on pense bien que les saints portugais ne sont pas oubliés.

Le capitaine Manuel de Sousa donna, vers 1782, un *Dictionnaire Français-Por-*

tugais; et Antonio Vieira, un *Dictionnaire Anglais-Portugais*; Joseph de Cardoso, les *Elémens de l'Art militaire*; M. Lacroix, les *Elémens de Droit naturel, social et des gens*. Manoe de Faria y Sousa avoit publié, en 1779, un *Abrégé de l'Histoire de Portugal*; et dix ans après il a paru une traduction portugaise d'un ouvrage anglais en trois volumes, portant le même titre (1).

Parmi les traductions récentes, qu'on a données en Portugal, d'ouvrages étrangers, soit anciens, soit modernes, on doit nommer: Celle du *Sublime*, par Longin; celle de la *Manière d'écrire l'histoire*, par Lucien; celle des *Quatre premières Comédies* de Térence; celle du *Poëme* de Milton; celle des *Idyles* de Gessner; celle de plusieurs de nos meilleures tragédies, etc. etc.

Nous étendrions, au reste, beaucoup davantage cette nomenclature, sans prouver que la littérature des Portugais mérite de tenir un rang distingué parmi celles de l'Europe.

(1) On doit encore nommer parmi les bons ouvrages modernes qui ont paru en Portugal, celui de *Vellozo*, qui a fort bien décrit les plantes du Brésil; l'*Essai sur le commerce du Portugal et de ses Colonies*, par J. Joaq. da Cunha, évêque de Fernambouc. (*B.*)

Quand on a nommé d'abord Louis Camoens, et puis en seconde ligne Joaõ de Barros, auteur des *Décades d'Asie*, qui traite des hauts faits des Portugais dans la découverte et la conquête des mers et des terres de l'Orient; *Osorio*, qui a donné l'histoire du roi Emmanuel; un père Vieira, connu par ses sermons plus bizarres encore qu'éloquens, on n'a plus à citer que quelques écrivains célébrés par les seuls Portugais, et une foule de productions modernes, la plupart relatives à la religion, ou plutôt à la plus ridicule superstition; productions que la raison désavoue autant que le bon goût, et qui, beaucoup plus nombreuses, beaucoup plus recherchées par la tourbe des lecteurs que les ouvrages sages et utiles, réussissent à épaissir les ténèbres de l'ignorance, beaucoup mieux que tous les efforts des académiciens de Lisbonne ne peuvent réussir à les dissiper. Dans cette disette de titres à la réputation littéraire, les Portugais ont donc bien raison d'attacher une grande importance à leur fameux Camoens; aussi multiplient-ils, autant qu'ils peuvent, les éditions de la Lusiade. Ils déplorent la perte du manuscrit original de ce poëme : il y a très-

peu de temps qu'ils ont conçu l'espoir de la réparer. On a découvert qu'il se trouvoit à Paris, entre les mains d'une sœur de M. Turgot, une copie de la Lusiade, authentiquement collationnée sur l'original. Le chevalier d'Aranjo, aussi attaché à la gloire de son pays que propre à y concourir par ses talens et ses lumières, étoit occupé à la recherche de ce manuscrit, et se proposoit de s'en servir pour donner une nouvelle édition du Camoens avec des notes, lorsque divers incidens sont venus traverser cette entreprise littéraire; mais elle n'est pas abandonnée, et des circonstances plus heureuses ne tarderont pas d'en favoriser le succès.

(*B.*)

CHAPITRE XVI.

Arts et Métiers.

Les mêmes réflexions que nous a fourni le chapitre précédent, sont applicables à celui-ci. Comment les arts et les métiers seroient-ils parvenus à quelque perfection, dans un pays où tant de causes concourent à l'assoupissement du génie, et où les efforts pour réveiller l'émulation sont encore si foibles et si récens?

L'industrie, et tout ce qui y tient, sont donc encore au berceau en Portugal; et cependant, moins heureux que chez les peuples tout-à-fait barbares, qui savent mesurer leurs désirs sur les ressources naturelles que leur pays leur présente, on y recherche les productions des arts; et, dans l'impossibilité de se les procurer par soi-même, on y est à la merci des étrangers. Cependant, comme il n'est pas de peuple, même sauvage, qui n'excelle en quelque ouvrage manuel, dont son goût, ses habitudes, sa religion sur-tout, lui font désirer la perfection, les Portugais

peuvent être cités comme des modèles dans l'art futile de faire les cierges : comme c'est le meuble dont ils font peut-être le plus d'usage, ils ont voulu lui donner tous les embellissemens dont il est susceptible ; ils sont parvenus à figurer autour de leurs cierges, avec la cire même, des fleurs très-artistement travaillées : et on ne conçoit pas comment des mains qui ont pu produire ces petits chef-d'œuvres, sont si mal-adroites à tant d'autres égards.

Dans les métiers les plus utiles aux besoins de la vie, ils sont peut-être plus arriérés qu'aucune autre nation. Rien de plus grossier que les outils et les instrumens qu'ils fabriquent eux-mêmes, soit en bois, soit avec un métal quelconque. Tous ceux en fer, en acier, en cuivre, en fer-blanc qui ont quelques formes un peu élégantes, leur viennent d'Angleterre entièrement achevés; ils n'ont pas même su jusqu'à présent fabriquer leurs fusils; et ils les reçoivent tout faits de *leurs fidèles alliés.*

Il y a quelques années cependant qu'ils ont essayé de fondre eux-mêmes des canons et des mortiers, et ils ont assez bien réussi.

Sous le règne qui vient de finir, ils ont

coulé en bronze une statue équestre du roi; c'est leur coup d'essai dans ce genre ; le jeune artiste qui l'a tenté mérite assurément des encouragemens ; il est natif de Belem, et s'appelle *Barthelemi d'Acosta* ; il n'est jamais sorti de son pays, et n'a eu d'autres maîtres que son génie peu cultivé, mais hardi : son ouvrage n'est pas sans défauts, mais prouve que les Portugais modernes peuvent appeler de la sentence qui les prononce inhabiles aux beaux-arts. Cette statue équestre fait le principal ornement de la place du Commerce ; quartier rebâti à neuf, le seul de Lisbonne qui ait quelque apparence de beauté, quoique l'architecture en soit lourde et d'assez mauvais goût (1). Le socle sur

(1) Il n'y a, d'ailleurs, à Lisbonne, aucun monument d'architecture qui mérite d'être cité. Toutes les églises si nombreuses de cette capitale, attestent le sommeil des arts. La résidence du souverain ne fait pas, à beaucoup près, une exception. Le tremblement de terre, ayant renversé l'ancien palais, toute la cour s'est retirée à Belem, dans une habitation si mesquine, que les particuliers un peu aisés des autres grandes villes d'Europe auroient de la peine à s'en accommoder. Seulement, les jours de cérémonie, elle se transportoit passagèrement dans un édifice, qui fait partie du monastère des *Necesidades*, habité par des religieux qui

lequel pose tout le monument, porte l'inscription suivante :

JOSEPHO I.
AUGUSTO. PIO. FELICI. PATRI. PATRIÆ.
QUOD. REGIIS. JURIBUS. ADSERTIS.
LEGIBUS. EMENDATIS.
COMMERCIO. PROPAGATO. MILITIA.
ET. BONIS. ARTIBUS. RESTITUTIS.
URBEM. FUNDITUS. EVERSAM.
TERRÆ. MOTU. ELEGANTIOREM.
RESTAURAVERIT.
AUSPICE. ADMINISTRO. EJUS.
MARCHIONE. POMBALIO.
ET. COLLEGIO. NEGOCIATOREM.
CURANTE.
S. P. R. O.
BENEFICIORUM. MEMOR.
P.

ressemblent fort peu aux autres moines du Portugal. Ils sont éclairés, affables et d'une grande ressource pour les étrangers. Leur bibliothèque est publique ; et ceux qui veulent en profiter sont sûrs de trouver auprès d'eux des secours de tout genre. Il ont aussi un grand jardin, qui est une espèce de promenade publique. Depuis quelque temps, la cour passe une partie de l'année dans ce monastère, qui a reçu, en consé-

La fabrication de la monnoie n'est pas moins imparfaite chez les Portugais que la sculpture et l'architecture : leur or et leur argent monnoyés sont très-purs, et à un titre plus élevé que les autres ouvrages qu'ils font avec ces métaux; mais la monnoie est mal gravée, mal frappée et très-facile à contrefaire : aussi la fausse-monnoie est-elle assez abondante parmi les Portugais.

Les diamans, qui sont pour eux une production pour ainsi dire indigène, ne sont pas mieux traités que leurs métaux : l'habitude qu'ils ont de les tailler ne leur a fait faire aucun progrès dans cet art. Les pierres qui

quence, quelques embellissemens intérieurs. Mais elle n'en est pas moins une des cours de l'Europe les moins magnifiquement logées. La reine actuelle a fondé un couvent de carmélites, qu'elle a dédié au *Sacré cœur de Jésus*. Elle y a dépensé plusieurs millions Mais cet édifice, massif et sans goût, prouve beaucoup plus la dévotion de la souveraine, que le progrès des beaux-arts en Portugal. L'architecture y est donc encore de nos jours très-imparfaite. Les architectes y sont à peine de bons mâçons. Ils ont cependant, à leurs ordres, des ouvriers qui ne le cèdent en rien aux plus habiles dans ce genre : ce sont les tailleurs de pierre. Il ne manque donc plus aux Portugais que de bons plans pour avoir de beaux édifices. (*B.*)

ont quelque prix sont envoyées brutes en France et en Hollande, et leur reviennent taillées et montées. Les diamans d'un ordre inférieur, les topazes sur-tout, sont taillés, mais très-grossièrement, chez eux; et ces lourds chef-d'œuvres de leur industrie surchargent, plus qu'ils n'ornent, les doigts des femmes portugaises. On diroit que les bagues n'ont de prix pour elles que par leur pesanteur. Tout ce qu'il y a de passable en bijouterie vient de l'étranger : celle du Portugal ne sera de long-temps une branche d'importation; il faut être du pays pour s'en contenter.

Il en est à-peu-près de même de l'orfévrerie, quoique les Portugais s'en occupent beaucoup à raison des ouvrages de ce genre, comme croix, flambeaux, calices, ostensoirs, etc., que leur dévotion prodigue à leurs églises. La plupart de ces ouvrages sont grossièrement travaillés.

Quant à l'horlogerie, ils sont encore à la merci des étrangers, et des Anglais sur-tout; et ce n'est pas un des moindres canaux par lesquels leur numéraire s'est écoulé si abondamment dans les mains de ceux-ci. Tous leurs mouvemens de montres leur ar-

vent d'Angleterre, et ils payent ainsi jusqu'à 150 liv. des ouvrages qui ont à peine 10 sols de valeur intrinsèque.

Ils ignorent absolument l'art de couler les glaces, et ce sont encore les étrangers qui leur fournissent ces objets de luxe. Mais ils ont à quelque distance de Lisbonne, sur le chemin des eaux de Caldas, une fabrique de verres, établie et dirigée par un anglais nommé *Stephens*, qui est dans une grande activité : il en sort des verres de toute espèce, et d'une excellente qualité. C'est cependant un sujet de regret et de honte pour les Portugais, que les produits abondans de cette manufacture ne servent qu'à enrichir un étranger, et que leur impéritie les mette hors d'état de créer et de diriger de pareils établissemens.

Ils ont quelques fabriques de laineries; mais elles sont au compte du souverain, qui, grace à leur mauvaise administration, y perd beaucoup, sans avoir pour dédommagement de ses dépenses l'avantage de fournir à ses sujets des étoffes d'une bonne qualité. En revanche, un anglais qui vient en Portugal y trouve une jouissance pour son orgueil, en voyant les femmes du pays,

même dans les provinces les plus éloignées de la capitale, vêtues de bayettes fabriquées en Angleterre (1); et les hommes habillés en drap anglais, français ou hollandais: car les fabriques de draps qu'on a voulu établir en Portugal, n'ont jamais pu s'y soutenir (2). Les Portugais ont aussi essayé d'habiller eux-mêmes leurs troupes; mais ils n'y ont

(1) Depuis le passage de M. du Châtelet, on a établi, pour l'usage du peuple, des fabriques de drap grossier, et de bayettes, qui ont réussi, et qui ont beaucoup diminué le débit des laineries anglaises. (*B.*)

(2) Il y a, depuis plusieurs années à Covilhao, dans la province de Beira, au pied de la Sierra-d'Estrella, une manufacture assez florissante qui fournit tous les draps pour l'habillement des troupes et de la nombreuse maison domestique de la reine. A la bonté des eaux près, l'emplacement a été mal choisi. Tout ce qui arrive à cette fabrique, et tout ce qui en sort, doit être transporté à dos de mulet. Mais, pour le Portugal, c'est un établissement très-remarquable. Il a, du moins, cet avantage, que les Portugais ne sont plus dans la dépendance de l'Angleterre pour l'habillement de leurs troupes. Toutes les opérations qui tiennent à la fabrication des draps, s'y font avec assez de succès. La teinture, même, qui est dans ce genre le degré de perfection le plus difficile à acquérir, y a réussi, sans en excepter la couleur écarlate, sur laquelle on avoit fait précédemment des tentatives infructueuses. (*B.*)

pas

pas mieux réussi; et les Anglais continuent à leur fournir tout ce qui est nécessaire à l'équipement du soldat.

Il y a, en Portugal, plusieurs manufactures de soie; une, entr'autres, à Lisbonne, dans laquelle il se fabrique des étoffes brochées d'or et d'argent; mais ses produits sont encore très-imparfaits, et ont fort peu de débit. Quant aux velours et aux pannes, les Portugais les reçoivent de l'étranger. Ils manquent aussi entièrement de fabriques de tapisseries. La France leur en fournit la plus grande partie.

Le marquis de Pombal avoit fait venir de Lyon des fabricans de chapeaux. La manufacture qu'ils ont établie en Portugal, a parfaitement réussi, et elle est d'une grande ressource pour le pays; mais il a fallu pour cela qu'elle fût dirigée par les mains qui l'avoient établie. Les chapeaux sont de très-bonne qualité, et à un prix raisonnable.

Quant à la teinture, cet art est encore dans l'enfance en Portugal. On y a échoué sur-tout dans les essais qu'on a faits pour teindre en écarlate (1).

(1) Voyez la note précédente, relativement à la teinture. (*B.*)

On ne connoît point l'art d'apprêter les peaux, non plus que celui de tanner; et les Anglais envoient en Portugal les cuirs tout préparés. Les Portugais tirent des peaux de la côte d'Afrique, quand ils sont en paix avec les Maroquins; mais ils en reçoivent sur-tout du Brésil (1).

Ils n'ont qu'une seule papeterie, encore est-elle très-mauvaise. C'est la Hollande qui leur fournit la plus grande partie de leur papier.

Ils ont cela de commun avec les Espagnols (auxquels ils ressemblent à tant d'égards, malgré leur aversion réciproque), que, pendant le sommeil de presque tous les autres arts, ils ont poussé assez loin celui de l'imprimerie. J'ai vu des *Mémoires historiques et généalogiques sur les grandes*

(1) Cette branche d'industrie a fait beaucoup de progrès depuis vingt ans. Un Français a établi, du côté de Setubal, une fabrique où les cuirs sont apprêtés avec une grande perfection. On y fait même une espèce de maroquin rouge, qui commence à avoir de la réputation hors du Portugal. Les Portugais modernes savent aussi très-bien employer les cuirs, qu'ils préparent; et ils ont, à présent, des cordonniers et des bottiers qui leur permettent de se passer de ceux des Anglais. (*B.*)

maisons de Portugal, publiés en 1742; une troisième édition des *Chroniques des rois de Portugal*, par Duarte Nunez do Liao, qui parut en 1773; une *Vie de l'historien Joaq. de Barros*, qui a été mise au jour cette année (1778), et plusieurs autres ouvrages modernes très-passablement imprimés (1). Ils fondent eux-mêmes leurs caractères; mais ils ne sont pas encore parvenus à leur donner un degré de netteté qu'on

(1) Ils ont donné, en 1786, une belle édition en 3 volumes *in*-4°. de la *Chronique de Palmerin d'Inglaterra*, imprimée chez Simon Thadd. Ferreira; en 1782, les *Elémens de droit naturel, social et des gens*, par la Croix; en 1789, 3 vol. *in*-8°. traduits de l'anglais, et ayant pour titre: *Epitome da historia de Portugal*; en 1793, un *Dictionnaire de langue portugaise*, etc. etc. et autres ouvrages qui ne sont pas inférieurs, quant à l'impression, à ceux qui sortent de nos presses du second ordre. Il faut cependant avouer qu'il y a encore loin de ces demi-chef-d'œuvres, aux véritables chef-d'œuvres que les Espagnols doivent à leurs imprimeurs modernes, *Ibarra*, de Madrid, et *Benito-Monfort*, de Valence. L'académie des sciences de Lisbonne a son imprimerie particulière; mais, à en juger par ses mémoires, il ne paroît pas qu'elle ait prétendu offrir, dans ce genre, des modèles à ses compatriotes. (*B.*)

trouve dans ceux de France, d'Angleterre et d'Espagne.

Quant à la peinture et à la gravure, ils le cèdent de beaucoup, dans ces temps modernes, même aux Espagnols leurs voisins. Vers la fin du siècle dernier, ils avoient du moins quelques peintres à citer, surtout un *Claudio Coello*, dont on admire, dans la sacristie de l'Escurial, un tableau plein de vérité et d'effet. Ils n'ont pas laissé de successeurs. Pour la gravure, elle est encore tout-à-fait dans l'enfance; ce que prouvent leurs ouvrages les plus modernes dans ce genre : comme sont plusieurs gravures destinées à retracer de prétendus miracles de la Vierge; une qui représente le supplice du duc d'Aveiro, quelques mauvais portraits du marquis de Pombal, etc. (1).

Les métiers qui, comme ces arts, tiennent

(1) Tout le monde connoît celle qui a été faite sur le tableau d'une riche composition; où ce ministre, dont la figure noble se prêtoit si bien aux succès du pinceau et du burin, est représenté assis sur une terrasse, ayant devant lui le port de Lisbonne et la partie de la ville qui lui doit sa restauration. Mais, les Portugais ne sont entrés pour rien dans cette espèce de monument, élevé par la reconnoissance. La marine de ce tableau

au luxe, au goût, à l'élégance, sont aussi fort arriérés en Portugal. On y est à la merci des étrangers pour les ouvrages en boiserie et en marquetterie. Ceux d'orfévrerie sont encore très-grossièrement travaillés.

Il n'y a peut-être pas un seul maître de dessin dans toute la ville de Lisbonne. On y chercheroit aussi vainement un maître de danse passable; et je ne crois pas qu'on y trouve un seul maître en fait d'armes (1).

Ce résumé succint prouve que, pour tout ce qui a rapport aux sciences, aux arts

est de la main de Vernet; le reste, de celle de Vanloo. Ce sont deux négocians anglais, établis à Lisbonne, David Prury et Gerard de Visme, qui l'ont fait graver en 1772*; et ils ont emprunté, pour cela, le burin magique de notre fameux Beauvarlet. Cette gravure a toujours été fort recherchée, et étoit déjà rare lorsque M. du Châtelet voyageoit en Portugal. (*B.*)

(1) Ces différens maîtres sont encore très-rares à Lisbonne. Il y en a cependant de ces diverses espèces au collége des nobles, et ils vont donner des leçons en ville. M. du Châtelet ne parle pas de la musique: elle est cependant fort cultivée à Lisbonne. Les concerts sont le principal amusement des Portugais; et il y a, parmi eux, des amateurs qui ne seroient déplacés dans aucune société *philarmonique*. Il y a encore un autre art dans lequel excellent les Portugais; c'est celui

et même aux métiers, les Portugais sont encore presque barbares. Toutes ces défectuosités tiennent à la même cause : au peu d'énergie, à l'imprévoyance du gouvernement, au défaut de moyens d'instruction, et, par-dessus tout (nous ne saurions trop le répéter), à l'influence des prêtres et des moines, qui ont le plus grand intérêt à tenir le peuple dans une profonde ignorance. Cette influence n'est pas même balancée par celle que devroit avoir la société des étrangers, et sur-tout des Anglais qui abondent dans la capitale, et qui arrivent de toutes parts dans son port. On est étonné que des rapports si multipliés avec des nations beaucoup plus éclairées, n'aient pas encore produit des effets plus marqués sur la nation portugaise : mais quand on a vu Lisbonne de près, cette espèce d'impénétrabilité aux

de l'équitation ; non qu'il y ait dans ce genre d'habiles professeurs ; mais chaque seigneur a chez lui son manége particulier. C'est-là que le père, les enfans, les domestiques s'exercent avec assiduité à monter à cheval ; et ce n'est pas sans succès. Les hommes qui se distinguent dans ce genre d'exercice, qui se tiennent à cheval avec assurance et même avec grace, ne sont pas rares en Portugal, et sur-tout à Lisbonne. (*B.*)

lumières, cette ténacité de préjugés, s'expliquent. Les Portugais qui n'ont pas voyagé vivent presque constamment dans leur intérieur. La superstition et l'horrible tribunal qui en est l'appui, les rendent sombres, méfians, les tiennent en garde contre les étrangers, et sur-tout *contre les hérétiques*. De leur côté, les Anglais, qui se trouvent fort bien de cette torpeur universelle de leurs *précieux* alliés, se gardent bien de les en tirer. Naturellement peu communicatifs, ils le sont encore moins à Lisbonne qu'ailleurs. Ils vivent beaucoup entr'eux. Les embellissemens, les commodités, les jouissances de la vie, sont presque exclusivement concentrés dans leurs maisons. Leur goût pour la campagne et pour tout ce qui y tient, a cependant concouru à vivifier les dehors de Lisbonne. Il y a entre cette capitale et celle de l'Espagne une différence très-frappante et tout-à-fait à l'avantage de la première. Les environs de Lisbonne sont très-bien cultivés. Les jardins, les maisons de campagne, y sont semés avec profusion; et de quelque côté qu'on approche de cette capitale, soit par terre soit par mer, tout annonce une

très belle ville. L'illusion cesse quand on est dans son intérieur.

Aux environs de Lisbonne près, l'agriculture, le premier de tous les arts, est singulièrement négligée en Portugal; et rien ne fait présager qu'elle soit rendue à l'état brillant dans lequel elle fut autrefois (1).

(1) Voici comme s'exprime, sur l'agriculture du Portugal, un des membres les plus éclairés de l'académie de Lisbonne, Domingos-Vandelli.

« L'état dans lequel se trouve présentement l'agriculture, est bien connu; plus des deux tiers du royaume étant incultes; et cependant, avant le quinzième siècle, c'est-à-dire, avant les établissemens en Asie et en Afrique et la découverte du Brésil, ce royaume, non-seulement avoit ce qu'exigeoit la subsistance de ses habitans, mais encore du superflu pour ses voisins. Cette stérilité doit être attribuée non à la grande quantité de terrains sabloneux et pierreux que le Portugal renferme, puisque ces terrains (comme je l'ai déjà prouvé dans un *Mémoire sur l'utilité des jardins botaniques*), sont susceptibles d'une culture quelconque, mais au peu de bras occupés à l'agriculture, à la rareté des bestiaux, résultante du défaut de prairies artificielles; aux redevances, aux servitudes, aux impositions dont les terres sont surchargées; aux difficultés des transports et des communications, faute de chemins et de navigation intérieure; à la distribution des terres, dont l'exploitation est suspen-

due, qui sont même abandonnées pendant long-temps à cause des procès multipliés et interminables dont elles sont l'objet ; inconvéniens que nos législateurs ne méconnoissent pas, et qu'ils cherchent à faire disparoître par de sages loix. »

Cette note est un résumé succinct d'une grande partie des obstacles qui s'opposent à la prospérité du Portugal. La sagacité de M. Vandelli lui a sans doute fait connoître également tous les autres ; mais sa prudence ne lui a pas permis de les indiquer ; et cette réserve, que des circonstances impérieuses prescrivent aux Portugais, même les plus courageux et les plus éclairés, n'est pas une des moindres causes de la langueur à laquelle leur pays est condamné depuis si long-temps. (*B.*)

CHAPITRE XVII.

Politique.

La politique, dont le nom est prononcé par tant de gens, sans qu'ils en connoissent la véritable signification, la politique n'est, en dernière analyse, que la science de rendre un peuple heureux et florissant, tant par son administration intérieure, que par ses relations au-dehors. De bonnes mœurs, de sages lois remplissent le premier de ces objets; et, sous ce rapport, nous avons assez prouvé combien la politique ou l'art de gouverner est défectueuse en Portugal.

Sa politique extérieure ne l'est pas moins, depuis l'époque où sa splendeur passagère a fait place à sa dégénération et à son asservissement.

Les possessions lointaines qu'il avoit acquises nécessitoient un grand établissement maritime; mais la métropole avoit trop peu d'étendue, trop peu de ressources intérieures pour suffire à l'approvisionnement et à l'entretien de colonies aussi vastes. Elle

s'est donc trouvée, par sa foiblesse, à la merci de la puissance qui a eu le plus d'habileté pour lui rendre ou pour lui faire croire sa protection nécessaire.

Les Portugais avoient toutes sortes de raisons pour se méfier des Espagnols, pour leur porter envie, pour les haïr. Ces deux peuples sont voisins en Europe comme en Amérique. L'identité de presque toutes leurs productions européennes et coloniales, les rendant peu nécessaires l'un à l'autre, ils n'ont entre eux que des rapports de rivalité et de jalousie : et ces sentimens odieux ont été nourris par une succession de circonstances que leur voisinage faisoit naître. A plusieurs reprises, le Portugal a passé sous la domination de l'Espagne; l'Espagne, loin de chercher à amalgamer deux nations que la ressemblance de leur sol, de leurs climats, de leurs mœurs même appeloit à une sorte de fraternité, n'a cherché qu'à appesantir son joug; et les Portugais, traités plus en esclaves qu'en sujets, après avoir épié, pendant soixante ans d'esclavage, l'occasion de se soustraire à cette odieuse domination, la trouvèrent enfin en 1640. Rangés sous la loi de leur souverain particulier, ils

ont reconnu tous les maux que leur avoient faits leurs oppresseurs; et le juste ressentiment qu'ils en ont conçu, a encore ajouté à l'intensité des haines nationales. Les Anglais n'ont jamais négligé de cultiver ces semences de discorde. Ils y trouvèrent le double avantage de susciter pour ennemi à l'Espagne un voisin que leur appui pouvoit rendre redoutable, et d'obtenir pour prix de leur protection, des avantages pour leur navigation et leur commerce; et le Portugal, de son côté, s'est empressé de se jeter dans les bras d'une puissance qui lui inspiroit le courage de braver un voisin odieux, dont la marine imposante pouvoit défendre ses possessions d'Afrique et des deux Indes, et dont il lui sembloit qu'elle n'avoit rien à craindre. Tout, dans cette alliance inégale, lui paroissoit séduisant. Ses fâcheux résultats ne devoient être que le fruit d'une lente expérience; et elle se croyoit encore protégée qu'elle étoit déja asservie sans retour.

La mort de Charles II, qui fit, en 1700, vaquer le trône d'Espagne, amena de nouvelles combinaisons. Ce trône fut disputé par deux concurrens principaux, l'archiduc et le duc d'Anjou. L'un et l'autre avoient, en

Espagne, un parti puissant. Chacun des deux pouvoit l'emporter sur l'autre. Pour lequel des deux le Portugal devoit-il se décider? Il eût pu hésiter, s'il eût été libre de ses mouvemens; mais, dominé par l'Angleterre, il ne pouvoit qu'épouser la cause opposée aux prétendans de la maison de Bourbon, qui alloit occuper, à-la-fois, deux des trônes les plus puissans de l'Europe. Son choix fut bientôt fait, ou plutôt lui fut bientôt dicté. Les partisans de l'archiduc entretinrent des intelligences en Portugal, y trouvèrent un asyle à l'heure du danger. Le port de Lisbonne fut ouvert aux Anglais et à l'archiduc lui-même. La cour de Londres ne manqua pas de saisir l'occasion de cette intimité, pour river les chaînes du Portugal, et porter, sous l'apparence de l'amitié et de la réciprocité d'avantages, un coup mortel à son industrie. C'est dans le début de cette guerre de la succession d'Espagne, qu'elle conclut, avec le Portugal, ce traité si funeste pour lui, connu sous le titre de *Traité de Meth[illegible]*, dont soixante ans d'expérience ont à peine suffi pour faire sentir aux Portugais tous les inconvéniens.

Les cabinets des souverains ne partagent

pas toujours les préventions des peuples qu'ils gouvernent. Les deux branches principales de la maison de Bourbon ont cherché, à plusieurs reprises, à combattre, à tempérer du moins, les animosités nationales par des alliances de famille. Cette infante d'Espagne, d'abord destinée à Louis XV, et ensuite renvoyée de France, fut mariée au prince de Brésil, qui a, depuis, régné en Portugal, sous le nom de Joseph Ier.; et les rapports qu'elle a toujours conservés avec sa famille de Madrid, s'ils n'ont pas prévenu tout-à-fait les mésintelligences entre l'Espagne et le Portugal, en ont au moins adouci les effets, et ont rendu les rapprochemens plus faciles. Dans le même temps, une princesse portugaise épousa l'héritier du trône d'Espagne (Ferdinand VI). Cette princesse, il est vrai, connue sous le nom de la reine Barbe, nourrie dans l'affection pour les Anglais, fut assez constamment fidelle à ce sentiment; et tant que régna ce foible époux qu'elle dominoit, la cour de Londres eut à se louer de la docilité de celles de Madrid et de Lisbonne.

Mais la maison de Bourbon n'a presque jamais perdu de vue le projet d'arracher le

Portugal, par des alliances de famille, à l'alliance politique de l'Angleterre. Aussitôt après la conclusion du pacte de famille, les cabinets de Versailles et de Madrid lui proposèrent d'y accéder en alléguant l'origine commune de la maison de Bourbon et de celle qui régnoit en Portugal depuis le comte Henry de Bourgogne. En faveur de cette accession, le Portugal devoit renoncer, sur-le-champ, à ses liens avec l'Angleterre, lui fermer ses ports, joindre ses troupes à celles de la France et de l'Espagne. Ces offres, faites du ton de la menace par deux ambassadeurs (M. Torrero, pour l'Espagne, M. O-Dunne, pour la France) envoyés tout exprès à Lisbonne, irritèrent M. de Pombal au lieu de le séduire. Il falloit cependant choisir entre le parti qu'on lui proposoit, et celui de la guerre. La maison de Bourbon ne pouvoit laisser plus long-temps le Portugal à cette neutralité simulée, dont l'Angleterre tiroit le plus grand parti. M. de Pombal étoit fier et obstiné (1). Plus qu'aucun autre

(1) On connoît la réponse qu'il fit aux propositions menaçantes des deux ambassadeurs. Pressé de s'expliquer, dans un terme très-court, il déclara *que le roi, son maître, vendroit jusqu'aux tuiles de son pa-*

portugais, il méprisoit les Espagnols. Leurs troupes, aidées même par celles des Français, ne lui paroissoient nullement redoutables. Il brava le ressentiment des deux grandes puissances. Les hostilités commencèrent; et leur résultat justifia, en grande partie, sa sécurité.

Dès-lors, cependant, le joug que l'Angleterre imposoit à son pays, lui paroissoit aussi humiliant que désastreux; mais il ne croyoit pas que le moment fût favorable pour le secouer. L'Angleterre, à cette époque, étoit à son plus haut degré de puissance maritime. Comme elle protégeoit le Portugal, elle pouvoit le punir. C'étoit par des moyens lents qu'il vouloit soustraire son pays à la domination des Anglais. C'étoit sans éclat qu'il vouloit se rapprocher de la maison de Bourbon, et sur-tout de la France, pour laquelle il avoit au moins de la considération. Il conçut donc (en 1773) le projet de marier le prince de Beyra (actuellement prince de Brésil) à l'une de nos princesses. La propo-

lais, plutôt que de subir des conditions aussi humiliantes. Jamais négociation ne fut plutôt à son terme. Les deux ambassadeurs n'avoient rien à répliquer. Leur prompt départ fut une déclaration de guerre. (*B.*)

sition

sition en fut faite à Versailles : on y opposa une seule difficulté. Suivant les loix du Portugal qui excluent du trône les étrangers cette princesse française n'auroit jamais pu régner tant que la reine actuelle (alors princesse du Brésil) auroit vécu. La cour de France ne vouloit consentir au mariage proposé, qu'autant que l'épouse future du prince de Brésil seroit reine dans le cas où celui-ci viendroit à monter sur le trône. Pombal, qui désiroit fort cette alliance, persuada au roi Joseph de faire signer un acte de renonciation à sa fille. L'acte fut dressé. Quatre personnes seulement étoient dans le secret; le roi, l'ambassadeur de France, Pombal, et le secrétaire-d'état, Siabra. Celui-ci devoit tout au ministre principal, et avoit obtenu une marque de confiance dont il se montra peu digne. La reine, avertie par lui, fait venir sa fille, et lui défend de signer aucun papier sans l'en prévenir, quand même il lui seroit présenté par le roi. Elle doit le trône qu'elle occupe à l'indiscrétion de Siabra. Car, aveuglément docile aux volontés de son père, elle eût signé tout ce qu'il auroit désiré. Le roi, qui ignoroit ce qui s'étoit passé, se rendit chez sa fille, tira

de sa poche le papier qui contenoit la fatale renonciation, et la pressa de le signer. La princesse s'en excusa pour le moment, dit qu'elle avoit besoin de l'aveu de sa mère, et lui demanda la permission d'aller la consulter. Le roi vit bien que le secret avoit été trahi, et se retira avec humeur sans proférer une seule parole. Pombal, informé de cet incident, se livra à un violent ressentiment contre le coupable. Siabra fut arrêté et envoyé dans un préside sur les côtes de Barbarie, où il est resté jusqu'à la mort du roi.

Malgré ce contre-temps, Pombal, pendant le reste de son ministère, ne perdit pas de vue l'accession du Portugal au pacte de famille. Les querelles du Brésil, qui survinrent quelques années après, suspendirent l'exécution du projet : mais il est certain qu'il y seroit revenu; et s'il gouvernoit encore le Portugal, il profiteroit sans doute des embarras que donne à l'Angleterre la situation des colonies américaines, pour acquérir au Portugal un allié moins avide et moins impérieux. Ces liaisons de famille, qui modifient plus ou moins les systêmes politiques, ont, à plusieurs reprises, influé

sur les destinées du Portugal. Sans elles son asservissement à l'Angleterre eût été encore plus inévitable; sans elles la cour de Portugal eût été encore plus exposée au ressentiment de la maison de Bourbon, que les circonstances l'ont forcé souvent à provoquer. La guerre de 1762 eût éclaté plutôt, et eût été plus active. La reine Isabelle Farnèse, qui, depuis l'avènement de Charles III son fils au trône, prenoit beaucoup de part au gouvernement de l'Espagne, balançoit quelquefois, par son affection pour la reine de Portugal sa fille, les décisions sévères du cabinet de Madrid à l'égard du Portugal; et il lui en coûta de ne pouvoir prévenir la rupture que l'obstination de M. de Pombal rendit inévitable.

Plus récemment, dans la guerre qui vient de se terminer, les relations d'amitié que Charles III avoit toujours entretenues avec la reine de Portugal sa sœur (à présent reine donairière), ont singulièrement facilité le rapprochement des deux puissances; et le voyage de cette princesse à Madrid a applani bien des difficultés qui, sans son entremise, auroient pu au moins retarder la conclusion de la paix. La politique du Por-

tugal a été en cette occasion véritablement inexplicable. Le caractère tracassier, haineux du marquis de Pombal, son entêtement, son mépris pour les Espagnols, et particulièrement pour le ministre qui dirigeoit alors leur gouvernement, le marquis de Grimaldi, peuvent seuls rendre compte d'une conduite que tant de raisons sembloient condamner, qui devoit rendre nécessaire au Portugal cette protection des Anglais, dont M. de Pombal lui-même paroissoit si fatigué.

C'est ainsi que les passions personnelles d'un seul homme, quand il a de l'énergie et une grande influence, entraînent à des inconséquences et le gouvernement qu'il dirige, et lui-même, et font le désespoir de ces froids calculateurs qui veulent expliquer tout par les règles ordinaires, et pensent que tout est prévu, combiné, adapté à un système suivi, par ceux qui disposent du destin des états.

La vérité cependant est, en dépit des apparences, que lors même que Pombal paroissoit le plus occupé à provoquer l'Espagne à l'occasion des affaires du Brésil, et s'exposoit par là au ressentiment de la France,

il avoit au fond de l'ame les plus fortes préventions contre le système désastreux qui avoit mis si long-temps son pays dans la dépendance de l'Angleterre; et que la cour de Londres elle-même, qui devoit applaudir secrètement à un ordre de choses propre à aliéner entièrement au Portugal l'affection de la maison de Bourbon, trouvoit la conduite de M. de Pombal inexcusable. L'astucieux ministre espéroit sans doute entraîner cette cour même dans sa querelle: mais alors comment concilier ce vœu avec son plan favori, celui de détacher insensiblement le Portugal de son impérieux allié ? Qu'il le ménageât encore pour les guerres inévitables, cela peut se concevoir : mais comment, à l'époque où les Anglais avoient leurs embarras personnels, provoquoit-il une rupture que quelques condescendances pour la France et l'Espagne auroient pu prévenir? Comment les leurroit-il de promesses illusoires, lorsqu'il ordonnoit secrètement de nouvelles voies de fait au Brésil? Comment faisoit-il, par terre et par mer, des préparatifs militaires qui en nécessitèrent de la part de l'Espagne, et qui amenèrent enfin, dans le courant de 1776, de véritables hos-

tilités entre ces deux puissances ? Voilà ce que les notions puisées aux meilleures sources, les mémoires des trois cours de Londres, de Madrid et de Versailles, les dépêches de leurs ambassadeurs, ne suffisent pas pour expliquer ; et cette conduite du gouvernement portugais, ou plutôt de M. de Pombal, qui étoit alors le gouvernement tout entier, sera une énigme insoluble pour la postérité, à moins que le nouvel ordre de choses qui commence à s'établir depuis la retraite de M. de Pombal, ne lui en fournisse le mot.

Déjà les relations de parenté ont repris leur ascendant. Aussitôt que la nouvelle reine, en écartant le turbulent ministre, a eu pris les rênes du gouvernement, c'est par des communications confidentielles entre cette princesse et le roi d'Espagne son oncle, que la bonne harmonie entre ces deux puissances a commencé à se rétablir. Les ordres pour suspendre les hostilités dans l'Amérique méridionale ont été envoyés de part et d'autre. Les succès de l'Espagne, dont la nouvelle arriva après l'ouverture des négociations, ne nuisirent pas à leur progrès, et la paix fut signée le premier octobre 1777.

Quelques obstacles restoient à applanir, quelques concessions à solliciter. La reine douairière de Portugal se rendit auprès de Charles III son frère; et pendant qu'elle étoit à la cour d'Espagne, le traité définitif fut conclu au Pardo le 24 mars 1778. On a prétendu que cette princesse avoit conçu l'espoir d'obtenir, de la condescendance de son frère, plus encore qu'elle n'en a obtenu; qu'elle avoit été jusqu'à lui demander deux ports de la Galice, Bayona et Vigo: mais nous n'osons affirmer qu'elle ait porté jusque-là ses vues. C'est beaucoup assurément que l'Espagne, après une guerre dont le début étoit avantageux pour elle, dont la continuation auroit pu être funeste au Portugal, se soit déterminée aux stipulations que contiennent les deux traités dont nous venons de parler, et dont nous allons donner l'analyse.

Extrait du Traité de paix conclu au Pardo, le premier octobre 1777.

« Il y aura une paix perpétuelle, tant par mer que par terre, en quelque partie du monde que ce soit, entre les deux nations

portugaise et espagnole. Le passé et toutes les hostilités réciproques seront entièrement mis en oubli : les traités des 13 février 1668, 6 février 1715 et 10 février 1763, sont ratifiés, comme s'ils étoient insérés mot à mot dans celui-ci, à moins que par la suite il n'y soit dérogé expressément.

» Tous les prisonniers qu'on aura faits, tant par terre que par mer, seront incessamment mis en liberté, sans aucune condition que celle d'assurer le paiement des dettes qu'ils auront contractées dans les pays où ils se seront trouvés. L'artillerie et les munitions que les deux puissances se sont prises depuis le traité de Paris du 10 février 1763 jusqu'à ce jour; les vaisseaux, tant marchands que de guerre, leurs cargaisons, leur artillerie, et tous autres objets enlevés par le droit de la guerre, seront restitués réciproquement, dans le terme de quatre mois consécutifs, depuis la date de la ratification de ce traité, ou même avant, s'il est possible, etc.

» Les deux puissances conviennent des endroits où elles pourront naviguer. Les fleuves de la Plata et de l'Uraguay, ainsi que le terrain sur les deux rives septentrionale

et méridionale, appartiendront exclusivement à la couronne d'Espagne.

» S. M. T. F. renonce elle-même, et au nom de ses héritiers et successeurs, à toutes actions et à tous droits qui pourroient lui appartenir et lui appartiennent sur lesdits territoires, en vertu des 5 et 6e. articles du traité d'Utrecht.

» Pour éviter tous autres sujets de différends entre les deux monarchies, comme il y en a eu sur l'entrée du marais de *Patos*, sur l'embouchure du grand fleuve de *San-Pedro*, et les bords de ce fleuve jusqu'à la rivière de *Jami*, dont les deux couronnes prétendoient les rives et la navigation, elles sont convenues actuellement que ladite navigation et l'entrée du fleuve appartiendront exclusivement au Portugal, et que son territoire s'étendra, par la rive méridionale, jusqu'au torrent de *Tahim*, en continuant le long du marais de *Monguiera*, en droite ligne, jusqu'à la mer; et, sur le continent, la ligne s'étendra du rivage du marais de *Merin*, en prenant la direction du premier torrent méridional, qui s'y jette à son embouchure, et qui descend le plus près du fort portugais de *St.-Gonzalès*, d'où, sans

passer les bords dudit torrent, le territoire du Portugal s'étendra, par les sources des fleuves qui descendent, jusqu'au grand fleuve susdit et à celui de *Jami*; puis passant par celles des fleuves *Piritany* et *Iliminy*, qui sont demeurés à l'Espagne, on tirera une ligne le long des établissemens portugais jusqu'à l'endroit où le *Pepery Guazu* descend dans l'Uraguay : cette même ligne marquera les limites des établissemens espagnols de l'Uraguay. Les commissaires seront obligés de vérifier cette ligne, de la suivre, moyennant la direction des sommets des montagnes et les embouchures desdites rivières. Les sources de ces fleuves, ainsi que leurs embouchures, serviront à marquer les frontières des deux territoires; et les fleuves ne changeront pas de territoire depuis leur source jusqu'à leur embouchure.

» S. M. C., en son propre nom et au nom de ses héritiers et successeurs, renonce, en faveur de S. M. T. F., de ses héritiers et de ses successeurs, à tous les droits, de quelque nature qu'ils soient, qui pourroient lui appartenir sur les territoires, qui, d'après ces articles, doivent appartenir à la couronne de Portugal.

» Pour preuve de l'union et de l'amitié que ces deux augustes souverains désirent si ardemment, S. M. C. offre de rendre et évacuer avant l'espace de quatre mois, à compter du jour de la ratification de ce traité, l'île Sainte-Catherine et la partie du continent qui l'avoisine et qui est occupée par les armées espagnoles, ainsi que l'artillerie, les munitions et autres effets qui pourront avoir été trouvés pendant que les Espagnols l'occupoient; et S. M. T. F., en vertu de cette restitution, promet que dans aucun temps, elle ne laissera entrer aucun bâtiment étranger, soit de guerre, soit marchand, dans le port de ladite île Sainte-Catherine, ni se retirer le long des côtes voisines, particulièrement si ce sont des bâtimens des puissances en guerre avec la couronne d'Espagne, qu'on pourroit soupçonner d'être destinés à faire la contrebande, etc. etc. »

Le roi Catholique et la reine T. F. firent aussitôt expédier leurs ordres pour la ponctuelle exécution de tout ce qui se trouve stipulé dans ce dernier article.

En attendant, le second traité fut négocié

et signé. Voici le contenu principal de ses articles.

EXTRAIT DU TRAITÉ CONCLU AU PARDO, ENTRE LE ROI D'ESPAGNE ET LA REINE TRÈS-FIDELLE.

Le 24 Mars 1778.

« LES traités de 1668, de 1715, à Utrecht, et de 1763, à Paris, sont posés pour base, comme dans le traité préliminaire conclu le premier octobre 1777.

» Mais, quelques passages du traité de Paris ayant suscité des difficultés; pour les prévenir toutes à l'avenir, leurs majestés sont convenues de donner aux anciens traités toute la clarté nécessaire, afin d'établir entr'elles la concorde qui doit résulter de leur situation, de leur voisinage, des liens anciens et modernes qui les unissent, de l'identité de leur origine, et de l'intérêt réciproque des deux nations. Pour cet effet, les plénipotentiaires sont convenus des articles suivans :

ARTICLE PREMIER.

» Conformément au traité de 1668, et autres plus anciens, il régnera, entre les deux sou-

verains, la même alliance qui subsistoit lors des règnes de Charles Ier. et Philippe II, en Espagne, et d'Emmanuel et Sébastien, en Portugal.

II.

» Leurs majestés ne feront, en aucune partie du monde, ni guerre, ni alliance, ni démarche qui puisse respectivement leur nuire; au contraire, se préviendront mutuellement de ce que l'une découvrira de préjudiciable à l'autre, et se feront seconder par leurs sujets, gouverneurs, vice-rois, etc.

III.

» Elles se garantissent mutuellement leurs possessions en Europe, et renouvellent la garantie consignée dans le traité de limites de 1750; en supposant, toutefois, ces limites de l'Amérique méridionale fixées suivant la teneur du traité préliminaire du premier octobre 1777. L'article XXV dudit traité de 1750 est, en conséquence, inséré mot pour mot dans celui-ci.

IV.

» Si l'une des deux couronnes (sans être

l'île Sainte-Catherine, ni sur la côte voisine, on en excepte les cas où l'hospitalité sera nécessaire; et on n'a pas voulu, par-là, écarter les vaisseaux espagnols de cette côte, ni de celle du Brésil, quand ils y seront forcément amenés.

V I.

On renouvelle l'article du traité d'Utrecht, qui établit les cas où les criminels, réclamés par l'une des deux puissances, seront livrés par l'autre. Aux crimes qui y sont énoncés, on ajoute ceux de fausse-monnaie, de contrebande de matières absolument défendues et de désertions. On se réserve de prendre des mesures plus particulières pour l'exécution de cet article.

V I I.

» On rappelle et on confirme les articles de la paix d'Utrecht, qui stipulent que les deux puissances se traiteront, en matière de commerce, comme la nation la plus favorisée.

VIII.

» Pour l'application de ces articles, on convient qu'on prendra pour règle les articles III et IV du traité de 1668, qui portent; 1°. que les sujets respectifs communiqueront librement d'un territoire à l'autre, et que le commerce se fera par terre et par mer de la même manière que sous le roi Sébastien: 2°. que les sujets respectifs jouiront, à cet égard, sans nulle exception, des priviléges accordés à ceux de la Grande-Bretagne, par le traité de 1667 de cette puissance avec l'Espagne.

IX.

» Le traité de 1667 sera donc commun aux deux nations, sans d'autres modifications que celles que les couronnes d'Espagne et d'Angleterre ont stipulées entr'elles; ces deux nations, espagnole et portugaise, se réservant encore les ampliations dont elles jouissoient sous le règne de Sébastien.

X.

» En conséquence, on reverra les anciens tarifs

tarifs des droits respectifs exigés par les deux couronnes ; et on les réformera, selon la teneur desdits traités, et conformément aux variations qu'ont éprouvées depuis lors, le nom et le prix des marchandises taxées, et autres particularités.

XI.

» On y spécifiera les marchandises prohibées de part ou d'autres, et leurs majestés conviennent de borner ces prohibitions aux objets absolument nécessaires, en s'assimilant réciproquement aux nations les plus favorisées (1).

XII.

» On dressera aussi une collection des priviléges réciproques qui étoient en vigueur sous le règne du roi Sébastien; et elle sera censée faire partie du traité.

(1) Il n'est résulté, de cette stipulation, aucun nouvel avantage commercial pour les Espagnols. Ils n'ont que très-peu de choses à fournir au Portugal; et de longtemps l'Angleterre n'aura à redouter leur concurrence dans les marchandises manufacturées dont elle approvisionne les Portugais. (*B.*)

XIII.

„Pour que les sujets respectifs puissent faire la traite des nègres, sans être astreints, comme autrefois, à des compagnies étrangères, et pour compenser les cessions faites en vertu du traité préliminaire, par sa majesté catholique à sa majesté très-fidèle : celle-ci cède au roi d'Espagne, l'île d'*Annobon*, sur la côte d'Afrique, ainsi que celle de *Fernando-del-Po*, dans le golfe de Guinée ; afin que les Espagnols puissent commercer sur les côtes opposées à cette île, sans troubler, toutefois, le commerce des Portugais, sur-tout de ceux qui sont établis dans les îles du *Prince* et de *Saint-Thomas*.

XIV.

„Les vaisseaux espagnols, faisant échelle aux îles portugaises du *Prince et de Saint-Thomas*, seront reçus comme ceux de la nation la plus favorisée ; il en sera de même pour les vaisseaux portugais, aux îles d'*Annobon* et *Fernando-del-Po*.

XV.

„Il pourra y avoir, entre les deux îles es-

pagnoles et les deux îles portugaises, un commerce de nègres; et si les Portugais en apportent aux Espagnols, on les paiera promptement, pourvu que les prix soient convenables à la qualité des nègres, et ne surpassent pas ceux qu'exigent les autres nations.

XVI.

» Sa majesté catholique promet que pour quatre ans, le tabac en feuilles sera fourni à ses deux nouvelles îles par le Brésil; sur quoi il y aura un contrat formel où la quantité de tabac nécessaire sera fixée. Au bout des quatre ans, on jugera si l'on doit proroger ou non ce contrat (1).

(1) Ces quatre articles, XIII, XIV, XV et XVI, ont été à-peu-près sans effet pour l'Espagne. Les quatre îles dont il y est question sont très-voisines les unes des autres dans une direction nord-est et sud-ouest. Les deux cédées à l'Espagne, sont situées aux deux extrémités de cette ligne; celle de Fernando-Po, très-près de la côte de Guinée; celle d'Annobon, à quelque distance de la côte de Loango, au sud de l'équateur; mais les Portugais eux-mêmes, lors de la signature du traité, n'étoient pas en paisible possession de la première; et la seconde n'a rien de ce qui peut la rendre propre à en faire un établissement pour la traite des nègres. (*B.*)

XVII.

» Les articles de ce traité, ou quelques-uns d'iceux, pouvant être applicables à d'autres puissances que les hauts contractans jugeront pour convenable d'inviter à y accéder, leurs majestés catholique et très-fidèle se réservent de s'accorder sur cet objet, et de régler, dans toutes les circonstances, la manière de l'exécuter, conformément à l'intérêt réciproque des deux couronnes, et de celle ou celles qui seroient invitées ou qui désireroient accéder (1).

XVIII.

» Les hautes parties contractantes feront publier et exécuter le présent traité.

(1) Nous n'avons donné que la substance de tous les articles de ce traité ; mais comme le dix-septième contient une stipulation qui regarde particulièrement la France, quoique cette puissance n'y soit pas nommée, nous l'avons rapporté en totalité. C'étoit ainsi que les cours de Madrid et de Lisbonne étoient convenues avec la nôtre, de préparer implicitement son accession à leur traité. Les Anglais, comme on le pense bien, ne se sont pas mépris à cette réticence. Mais il n'est, jusqu'à présent, rien résulté de cette accession à leur désavantage : elle ne s'est effectuée qu'en 1783, et n'a été qu'une pure formalité. (*B.*)

XIX.

» Il sera ratifié, quinze jours ou plutôt, après sa signature.

En foi de quoi, etc.

La signature des plénipotentiaires, est du 11 mars 1778.

La ratification du roi est du 24.

SUPPLÉMENT.

DE L'ÉDITEUR,

AU CHAPITRE DE LA POLITIQUE.

L'AUTEUR, dont nous publions l'ouvrage, n'a pu recueillir que des notions vagues sur la situation politique du Portugal. A l'époque de son voyage, il ne connoissoit qu'imparfaitement les détails de l'expédition du Brésil, qui venoit à peine de se terminer, quelles en avoient été les causes, quels en furent les résultats, quelles opinions dominoient plus ou moins dans le cabinet de Lisbonne, après la retraite de M. de Pombal.

Nous allons suppléer à ce qui manque à cette partie de son ouvrage, en présentant ici, sur les opérations militaires de l'Amérique espagnole, et sur la négociation qui les interrompit, un résumé dont nous avons puisé les élémens à des sources authentiques. Nous y ajouterons quelques vues sur la conduite politique du Portugal, jusqu'au moment présent (prairial, an VI.)

Dans le courant de 1776, les torts de M. de Pombal étoient au comble, ainsi que le ressentiment de l'Espagne et de la France. Malgré la maladie dangereuse du roi de Portugal, il persistoit dans son obstination. Il conserva son crédit jusqu'au dernier moment, et tant que le monarque portugais respira, la reine, qui avoit le titre de régente, n'étoit que l'interprète de ce ministre audacieux, dans lequel elle étoit bien loin d'avoir de la confiance. Pombal continuoit de mettre les troupes portugaises sur un pied respectable. Il faisoit fortifier les places frontières; il alla jusqu'à établir un hôpital de campagne. Bref, dans ces circonstances si critiques, pour lui personnellement, ses démonstrations hostiles étoient tellement menaçantes, que nous étions alarmés de la sécurité de l'Espagne. Elle se roidissoit contre les sollicitations du comte d'Aranda, alors son ambassadeur en France, qui, soit égaré par sa haine patriotique pour les Portugais, soit jaloux de signaler contr'eux ses talens militaires, et de prendre sa revanche de la campagne de 1762, opinoit pour la guerre de terre avec la chaleur qui lui étoit propre. L'Espagne comptoit, d'ailleurs, sur la mort pro-

chaine du roi de Portugal, et sur les succès de son général Cevallos.

Car, déjà, les hostilités étoient commencées en Amérique. Cevallos étoit parti de Cadix le 13 novembre 1776, avec des troupes et une escadre. Son convoi ayant été dispersé, il jeta l'ancre à l'île de la Trinité pour lui laisser le temps de se rassembler. Peu après cette relâche, il fit une de ces rencontres inespérées qui décident souvent du succès d'une campagne plus que les plus savantes combinaisons. Ce fut celle d'une frégate portugaise qui alloit de Rio-Janeiro à Lisbonne. Il apprit, par les lettres qu'elle avoit à bord, qu'on savoit exactement au Brésil quelles étoient les forces et la destination de l'escadre espagnole. Ces mêmes lettres l'instruisirent des mesures prises par les Portugais, pour faire échouer son entreprise, qui regardoit l'île de Sainte-Catherine. Leur escadre devoit s'embosser dans la baie de Garupas, située au-dessus de l'entrée du détroit qui sépare cette île du continent, laisser la flotte espagnole s'engager dans ce détroit, et l'y tenir bloquée. Il s'éleva, à ce sujet, une première querelle entre le marquis de Casa-Tilly, commandant de l'escadre, qui vouloit qu'on

commençât par entrer dans la rivière de la Plata, pour s'emparer de la colonie du Saint-Sacrement; et le général de terre, qui vouloit tirer parti de sa découverte et ne songeoit qu'à sa gloire personnelle. *Empêchez que rien n'aborde dans l'île de Sainte-Catherine*, écrivoit-il au marquis de Casa-Tilly, avec ce ton arrogant et présomptueux qui lui étoit très-familier; *je réponds, moi, des opérations de terre.* Son avis l'emporta, et l'événement justifia ses calculs. En arrivant, le 10 février 1777, à la vue de Sainte-Catherine, il trouva les Portugais postés suivant le plan que présentoit la lettre interceptée. Les deux escadres restèrent longtemps en présence, tour-à-tour s'éloignant et se rapprochant, faisant mine de vouloir engager le combat. Enfin, les Portugais, déconcertés de voir leur projet éventé, se retirèrent. Aussitôt les Espagnols firent aborder leur escadre, et leurs troupes débarquèrent sans obstacle. Les troupes portugaises, frappées de la même terreur que l'escadre, évacuèrent l'île et se retirèrent sur le continent. Cevallos les y poursuivit, et fit mettre bas les armes à quatre bataillons et à quatre mille hommes de troupes

auxiliaires. Ce brillant début ne le sauva pas du reproche d'avoir, avec sa témérité ordinaire, entrepris le débarquement sans s'assurer s'il n'y avoit pas des embuscades sur cette côte inégale et couverte de bois.

Il perdit un mois dans l'île à préparer une flotte de 84 voiles, qu'il destinoit à l'attaque de Rio-Grande. S'étant rembarqué, à la fin de mars, une tempête dispersa l'escadre, qui ne put se réunir qu'à Montevideo, dans la rivière de la Plata. Plusieurs vaisseaux arrivèrent démâtés. Quand ils furent réparés, l'escadre ressortit; mais elle devint de nouveau le jouet des ouragans, et fut obligée d'aborder dans l'île Sainte-Catherine. Tous les projets de Casa-Tilly furent ainsi déconcertés. Cevallos, qui étoit resté à Montevideo, le laissoit manquer de vivres. L'amiral, qui auroit voulu poursuivre l'escadre portugaise vers l'embouchure du Rio-Janeiro, fut réduit à borner sa campagne maritime à une croisière entre Sainte-Catherine et le Rio-Grande. Mais, ne rencontrant aucune voile ennemie, il prit le parti de rentrer dans le *Rio de la Plata*, après une foule de contrariétés. Ce ne fut même pas sans de très-grandes difficultés qu'il

parvint à gagner le port de Montevideo, en dépit des écueils, des courans et de ces redoutables vents du sud-ouest, dont c'étoit alors la saison. Il étoit occupé à réparer de nouveau son escadre, lorsque la nouvelle de la suspension d'armes arriva.

Sur ces entrefaites, Cevallos avoit encore perdu un mois à préparer son expédition contre la colonie du St.-Sacrement. Jaloux d'y déployer un appareil aussi inutile que dispendieux, il retenoit tout le convoi dont il ne pouvoit employer qu'une petite partie. L'ostentation, la négligence, l'impéritie, présidèrent également aux opérations du siége. Il savoit que le gouverneur du St.-Sacrement étoit décidé à se rendre, et cependant il faisoit des préparatifs d'attaque qui ne servoient qu'à dépenser en pure perte les fonds du roi d'Espagne. Tant que son simulacre de siége dura, il ne donna qu'un seul ordre par écrit; ce fut celui d'ouvrir la tranchée, et il le copia mot à mot des ouvrages du marquis de Santa-Cruz sur la tactique. La colonie du St.-Sacrement se rendit cependant, et cette conquête de Cevallos, aussi facile que celle de l'île Sainte-Catherine, ajouta encore à sa gloire, qu'il ne devoit

qu'à son heureuse étoile et à la pusillanimité de ses ennemis. Il reçut enfin l'avis de la suspension d'armes, lorsqu'il feignoit de vouloir aller attaquer le Rio-Grande. Croira-t-on qu'il garda un mois la lettre qui contenoit le même avis pour le marquis de Casa-Tilly ? C'étoit ainsi qu'il avoit constamment traité cet amiral, et tous ceux qui étoient sous ses ordres. Il n'y avoit qu'un cri contre lui dans l'escadre espagnole et parmi les officiers de terre : mais sa réputation de bravoure, le peu de soin qu'il prenoit de la discipline, lui avoient gagné l'affection des troupes; et ses succès, exagérés par la distance des lieux, étouffèrent les clameurs de tant de mécontens : d'ailleurs, son principal antagoniste n'étoit pas non plus à l'abri des reproches; l'inaction de son escadre pendant toute la campagne, les désastres répétés qu'elle avoit essuyés, furent attribués à son défaut d'activité et de prévoyance. Cevallos se plaignit amèrement de son insubordination, du peu de secours qu'il avoit reçu de lui, et fut plus écouté : en sorte que cette expédition contre les Portugais, heureuse à si peu de frais pour les troupes de l'Espagne, fut regardée comme

la honte de sa marine, et affoiblit beaucoup la réputation du marquis de Casa-Tilly. La querelle de ces deux généraux fut l'objet d'un conseil de guerre : Cevallos n'en vit pas la fin ; de retour à Madrid, il mourut dans le cours de l'année 1778. Casa-Tilly fut long-temps dans la disgrace ; et la guerre maritime qui survint peu après, le laissa dans l'inaction.

Les événemens de la campagne de 1777 n'apportèrent, au reste, aucun changement aux dispositions pacifiques de la cour de Madrid. Contente de s'être procurée elle-même la satisfaction qu'elle avoit demandée, elle prêta l'oreille aux premières propositions que lui fit celle de Lisbonne, aussitôt après la mort de Joseph Ier et la retraite de M. de Pombal. Elles convinrent d'une armistice, avec la clause que les choses resteroient, dans l'Amérique méridionale, dans l'état où elles seroient à l'arrivée des ordres respectifs. Ils furent expédiés de part et d'autre dans le courant de juin.

La nouvelle de la prise de Ste.-Catherine ne fit pas une très-vive impression sur la cour de Lisbonne, qui n'y vit qu'une raison de plus de songer à un accommodement;

mais elle causa beaucoup d'humeur au cabinet de Londres. Les Anglais disoient hautement que cette entreprise étoit une contravention formelle à l'assurance donnée par M. de Grimaldi, que les armes espagnoles n'agiroient que sur le theâtre même de la dispute : ils prétendirent que par-là les vues de l'Espagne sur le Brésil étoient à découvert. Mais il étoit facile de juger que ces plaintes n'avoient pour motif que le regret de voir sitôt tarir la source des querelles qui divisoient l'Espagne et le Portugal.

Les deux cours de Versailles et de Madrid crurent que le moment étoit venu de détacher tout-à-fait le Portugal d'un allié qui, loin de s'intéresser à sa prospérité, sembloit avoir conspiré sa ruine, et qui dissimuloit si peu son chagrin de le voir échappé à une guerre désastreuse.7Les circonstances étoient favorables : la nouvelle reine avoit une aversion secrète pour les Anglais et une véritable affection pour le roi d'Espagne son oncle ; on espéroit même intéresser son amour-propre en avouant l'ancienne prétention de la maison de Bragance à une origine commune avec celle de Bourbon. On se rappeloit que Jean V,

dont la France et l'Espagne eurent, d'ailleurs, tant à se plaindre, auroit peut-être tout sacrifié pour obtenir d'elle cet aveu. Des intérêts plus majeurs sembloient rapprocher le Portugal de leur alliance. Une puissance du second ordre ne pouvoit que perdre à la guerre. Le Portugal n'avoit à craindre, par terre, que les attaques de l'Espagne: s'il étoit lié avec elle, que lui importoit alors l'amitié exclusive de l'Angleterre, qui lui faisoit acheter, par un monopole oppresseur, une assistance qui lui deviendroit inutile, quand il n'auroit plus rien à craindre de la France ni de l'Espagne. Nous ne nous dissimulions cependant pas que la nouvelle alliance projetée auroit aussi des avantages pour nous. Lorsqu'elle seroit une fois conclue, nous pouvions espérer de ne plus voir les Anglais prendre, comme dans les guerres précédentes, les côtes du Portugal pour le théâtre de leurs croisières, et ses ports pour arsenaux et pour asyles; et l'Espagne devoit gagner, comme la France, à ce changement dans les relations du Portugal.

Tels étoient nos raisonnemens et nos vœux, tandis que la cour de Madrid négocioit son premier traité avec le Portugal. L'Espagne

parut les adopter; mais elle crut, et nous convînmes avec elle, que la pusillanimité du nouveau gouvernement portugais demandoit encore quelques ménagemens : ses relations extérieures étoient alors confiées à M. de Sa, ministre probe et bien intentionné pour la France, mais foible et timide; et le caractère de sa souveraine n'étoit pas propre à lui inspirer de la hardiesse. Le ministère espagnol nous persuada donc de temporiser. Il n'étoit pas, d'ailleurs, fâché de s'occuper d'abord exclusivement de ses propres intérêts, et ne vouloit pas épuiser pour les nôtres la bonne volonté du Portugal dans la négociation qui venoit de s'entamer, et qui débutoit par quelques difficultés. En effet, le cabinet de Lisbonne se montra d'abord un peu exigeant; il demandoit la cession d'assez vastes terrains sur le théâtre de la dispute; il vouloit sur-tout garder les deux rives de *Rio-Grande de San-Pedro*, quoique la fameuse ligne de démarcation d'Alexandre VI donnât à l'Espagne des droits *incontestables* sur tout le terrain contigu à ce fleuve. Notre cabinet, qui craignoit par-dessus tout que des lenteurs ne servissent les intrigues de l'Angleterre, opina

opina pour que celui de Madrid se montrât facile sur cet article peu essentiel. Qu'auroit gagné l'Espagne à obtenir les établissemens en litige ? Ils étoient d'une toute autre importance pour le Portugal ; ils servoient de rempart aux mines de Matagrosso qu'il possédoit à portée du Rio-Grande. L'Espagne pouvoit donc y renoncer sans regret, pourvu qu'en se faisant céder sans retour le St.-Sacrement qu'elle venoit de conquérir, elle obtînt sur les derrières de cette colonie une bonne ligne de démarcation qui fermât tout accès à la contrebande. La cour d'Espagne suivit notre conseil : celle de Lisbonne, par un reste de crainte pour l'Angleterre, se fit aussi un peu presser pour l'article de la garantie réciproque des états des deux puissances, et pour celui de l'admission des vaisseaux ennemis dans leurs ports respectifs. Le traité préliminaire de paix fut enfin signé à Saint-Ildefonse le premier octobre 1777 ; et bientôt après la reine douairière de Portugal se mit en route pour l'Escurial, où étoit alors Charles III.

Pendant la seconde négociation qui suivit ce traité, le cabinet de Versailles essaya, de nouveau, de se rapprocher du Portugal. Il

y avoit entre ce royaume et la France quelques difficultés dont nous aurions désiré que le comte de Florida-Blanca (successeur de M. de Grimaldi) eût au moins préparé la solution dans le traité qu'il rédigeoit. Nous ne demandions pas que la cour de Lisbonne rompît brusquement ses liaisons avec les Anglais. Elles lui avoient été quelquefois utiles: elles pouvoient lui paroître précieuses. Mais pour prix de l'assistance que cette cour espéroit d'eux, elle leur avoit accordé des avantages commerciaux auxquels rien ne devoit nous empêcher de participer. Nous ne prétendions pas qu'elle entrât directement en négociation avec nous. Il nous suffisoit, pour le moment, de renouer indirectement nos liaisons avec elle, en prenant sur nous la garantie de l'accord qu'elle étoit prête à conclure. Cet accord nous intéressoit d'ailleurs personnellement sous un autre point de vue. Il devoit embrasser les limites, jusqu'alors incertaines, des possessions espagnole et portugaise sur la rivière des Amazones; nous avions aussi des différends dans cette contrée avec le Portugal. Depuis la paix d'Utrecht, il régnoit la même incertitude relativement à la ligne de démar-

cation entre la Guiane française et la Guiane portugaise. Nous désirions profiter du rapprochement de l'Espagne et du Portugal, pour fixer enfin cette incertitude. Le nouveau ministre portugais parut quelque temps entrer dans nos vues. Il commença par nous proposer, de lui-même, l'abolition de ce *droit d'aubaine*, qui, à la honte des nations policées, a subsisté si long-temps entre elles. Il nous fit même insinuer que sa cour pourroit contracter avec la nôtre et celle de Madrid, une alliance, à des conditions qui ne fussent pas directement contraires à ses engagemens *politiques et mercantilles* avec la Grande-Bretagne. Déjà nous nous étions prêtés à cette restriction. Nous ne demandions au Portugal qu'un traitement égal à celui des Anglais et des Hollandais, quant au commèrce, et une parfaite neutralité en temps de guerre.

La négociation se suivoit secrètement sur cette base, par l'entremise de l'Espagne; mais elle fut sans doute éventée par les Anglais, qui conservoient encore des partisans dans le conseil de la reine de Portugal. Leurs intrigues embarrassèrent cette princesse; leurs menaces ajoutèrent à sa ti-

midité naturelle. Parfaitement secondés, en apparence du moins, par M. de Florida-Blanca, nous croyions toucher au but, lorsqu'une réponse évasive du seul ministre portugais qui nous fût dévoué, ajourna nos espérances. La négociation isolée de l'Espagne avec le Portugal, se termina ; et tout ce que la cour de Madrid put faire pour nous, fut de faire insérer dans le traité, signé le 24 mars 1778, qu'elle *se réservoit d'inviter à y accéder les puissances qu'elle jugeroit à propos.* Encore nous fit-elle valoir beaucoup cette stipulation. Notre accession à son traité, devoit en être la suite immédiate. Elle ne s'effectua cependant que cinq ans après ; et dans cet intervalle, la foiblesse de la cour de Lisbonne, l'influence que les partisans de l'Angleterre conservèrent auprès d'elle, lui firent donner à nos ennemis, des preuves répétées de partialité.

Nous les sentîmes vivement pendant la guerre d'Amérique. Il fut plus d'une fois question de nous en venger. Cependant, depuis la fin de l'année 1781, le Portugal s'étoit sensiblement rapproché de nous. Au mois de juin suivant, nous essayâmes, par l'entremise de l'Espagne, de réaliser cette

accession, déjà tant différée. Le cabinet de Lisbonne, toujours circonspect, manifesta les dispositions les plus affectueuses, mais demanda quelque répit. Tant que la guerre avec l'Angleterre duroit, il craignoit de lui porter ombrage. Quand le traité proposé n'eût contenu que des stipulations absolument innocentes, on n'eût pas manqué d'en supposer de secrètes. Une pareille mesure hasardée dans les circonstances, eût fait immanquablement perdre au Portugal le fruit de sa neutralité, et eût exposé ses vaisseaux tout au moins à la brutalité des corsaires anglais, si la cour de Londres vouloit bien n'en pas exprimer son ressentiment. Nous nous rendîmes à ces raisons, et nous attendîmes que nos préliminaires fussent signés avec l'Angleterre, pour renouer cette négociation. Elle fut reprise au mois de mai 1783. Ebauchée d'abord à Lisbonne, elle fut continuée à Madrid par l'entremise directe et avec le concours du roi d'Espagne, qui consentit à être partie contractante dans l'acte d'accession. Il fut rédigé en trois langues, française, espagnole, portugaise, et fut signé le 15 juillet 1783, par l'ambassadeur de France, pour la cour de Versailles; par le comte de

Florida-Blanca, pour celle d'Espagne; par le marquis de Lauriçal, ambassadeur portugais, pour celle de Lisbonne.

En voici le préambule :

« Par l'article XVII du traité d'amitié et de garantie conclu entre les couron es d'Espagne et de Portugal, le 11 mars 1778, il a été stipulé que les articles du même traité, ou quelques-uns d'icelui, pouvant être applicables à d'autres puissances, que les hauts contractans jugeroient convenables d'inviter à y accéder, LL. MM. C. et T. F. se réservoient de se mettre d'accord sur cet objet, et de régler dans toutes ses parties la manière de l'exécuter, ayant égard à l'intérêt réciproque des deux couronnes, et de celle ou celles qu'on auroit invitées, et qui désireroient accéder.

» En conséquence de ce pacte, S. M. C. s'est mise d'accord avec S. M. T. F. pour acquiescer aux désirs qu'a manifestés S. M. T. C. d'accéder audit traité; et afin que ce qui a été convenu à cet égard ait son effet, le Roi, etc. (Ici viennent les noms des trois souverains contractans, et ceux de leurs plénipotentiaires) ».

En vertu du plein pouvoir que les sus-

dits plénipotentiaires se sont communiqués, ils ont résolu d'insérer à la lettre ledit traité du 11 mars 1778, dont la teneur est comme il suit :

Fiat insertio.

Conformément donc à ce qui a été convenu et audit art. XVII, L. S. plénipotentiaire du roi T. C., pour resserrer et consolider de plus en plus les liens d'amitié et d'union qui subsistent entre les couronnes de France, d'Espagne et de Portugal, déclare que S. M. T. C. accède, en vertu du présent acte, au traité inséré, sans exception ni réserve aucune en ce qui la concerne ou peut la concerner; et promet de remplir fidèlement, de son côté, tous les pactes, clauses et conditions auxquels se sont obligés respectivement et réciproquement LL. MM. C. et T. F.; lesquelles, et en leur nom, les soussignés plénipotentiaires acceptent cette accession; et promettent également, en ce qui les concerne respectivement, accomplir de leur côté, sans exception ni réserve aucune à l'égard de S. M. T. C., tous les pactes, clauses et conditions du même traité, comme si elle avoit intervenu dès le principe.

La négociation qui précéda cette accession, et sa conclusion, fixèrent quelque temps l'attention de l'Europe. Déjà l'on répandoit que la cour de Lisbonne venoit enfin d'ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts; que l'Angleterre ne seroit plus propriétaire des mines du Brésil; que les Portugais alloient cesser d'être ses fermiers. Dans le fait, cependant, le traité que le Portugal venoit de conclure avec nous n'étoit qu'une pierre d'attente; il ne contenoit aucune stipulation préjudiciable au commerce anglais : mais c'étoit quelque chose pour le Portugal que d'avoir fait un pas qui prouvoit que du moins il avoit recouvré la liberté de ses mouvemens. En resteroit-il là ? C'est ce dont le cabinet de Londres ne paroissoit pas se flatter. Il prévit, au contraire, que c'étoit encore un allié que venoit de lui enlever la maison de Bourbon.

Les événemens subséquens ont calmé ses appréhensions. Dans le premier élan du sentiment qui avoit rapproché les trois cours, il fut un instant question de resserrer leurs liens, en associant la reine de Portugal au pacte de famille. Après quelques réflexions, le cabinet de Versailles lui-même pensa que

cette idée avoit besoin d'être mûrie dans un moment plus calme; qu'il falloit auparavant balancer nos intérêts commerciaux avec le Portugal. Mais notre attention étoit alors presqu'entièrement absorbée par les affaires du Levant: la cour de Madrid s'occupoit des projets d'administration intérieure; celle de Lisbonne étoit naturellement lente et timide. Notre intime liaison avec le Portugal resta donc encore en projet; et jusqu'à ce moment nous n'avons tiré aucun parti de ces dispositions passagères, que quelques circonstances ultérieures ont affoiblies.

Cependant la cour de Madrid, tout en laissant dormir nos intérêts, ne négligeoit pas les siens: son ministre principal, le comte de Florida - Blanca, aussitôt après la signature de la paix de 1783, forma, d'abord à notre insçu, le projet de resserrer, par deux mariages de famille, les liens de l'Espagne et du Portugal. C'étoit, à la vérité, seconder indirectement nos vues sur cette seconde puissance, puisqu'un des résultats, et même le plus prochain, devoit être de la détacher de l'Angleterre: mais l'objet principal du ministre espagnol étoit de préparer de loin la réunion des couronnes d'Espagne

et de Portugal sur une même tête. L'un des deux mariages projetés pouvoit réaliser ce plan, à la conception duquel M. de Florica-Blanca attachoit beaucoup d'importance, et qu'il croyoit propre à immortaliser son ministère. Le premier unissoit l'infante Charlotte, fille aînée du prince des Asturies, (à présent Charles IV) au prince de Brésil, héritier présomptif du trône de Portugal; le second unissoit l'infant dom Gabriel, second fils de Charles III, à l'une des jeunes princesses portugaises. C'étoit, comme on dit vulgairement, *avoir deux cordes à son arc.* Le prince des Asturies avoit eu plusieurs enfans mâles, qui n'avoient que très-peu vécu. Celui qui lui restoit étoit d'une foible santé. Au défaut de mâles, l'infante Charlotte pouvoit un jour arriver au trône espagnol, et la réunion projetée s'opéroit. Mais la pragmatique-sanction de Philippe V avoit changé l'ordre de succession à la couronne d'Espagne, en y appelant tous les mâles de la famille régnante, avant les filles même de la branche aînée. Dans le cas où cette loi seroit observée (ce dont doutoient les partisans de l'ancien ordre de succession castillane), l'infant dom Gabriel pouvoit devenir roi

d'Espagne après son frère, si celui-ci ne laissoit pas d'enfans mâles. De son côté, sa femme pouvoit parvenir au trône de Portugal ; et la réunion des deux couronnes s'effectuoit encore dans cette seconde hypothèse. Telles étoient les combinaisons qui avoient décidé la double alliance. La cour de Madrid se félicitoit de préparer ainsi, de loin, la conquête pacifique de ce royaume de Portugal, objet constant de son ambition ; et déjà ceux qui aiment à se repaître de conjectures séduisantes, lui appliquoient ce fameux adage de la maison d'Autriche, et disoient: *Felix Hispania nube.*

L'événement a trompé ces calculs. Le roi d'Espagne actuel a conservé trois de ses enfans mâles ; et sa fille aînée, l'infante Charlotte, ne sera probablement que reine de Portugal. Mais la double alliance a du moins eu l'avantage de consolider l'intimité des cours de Madrid et de Lisbonne. Leur bonne intelligence n'a pas été altérée depuis. Elle s'est même quelquefois manifestée aux dépens de la France. A peine ces mariages venoient d'être conclus, qu'il s'éleva une querelle entre les Portugais et nous, à l'occasion de la traite des nègres, sur la côte

d'Angola. La médiation de l'Espagne fut invoquée de part et d'autre. Des deux côtés, il pouvoit y avoir quelques torts. Le parti anglais, qui influoit encore dans le cabinet de Lisbonne, qui avoit même pour appui le mari de la reine, se prévalut avec avantage de cet incident. On devoit s'y attendre. Il ne faisoit que jouer son rôle; mais celui du cabinet de Madrid devoit être au moins celui de l'impartialité ; et nous nous apperçûmes assez que la balance, entre ses mains, penchoit en faveur du Portugal. Le différend passager fut cependant terminé à l'amiable, dans le courant de 1785 ; mais la cour de Lisbonne se refroidit sensiblement pendant les années suivantes. Il ne fut plus question que vaguement de son accession au pacte de famille. L'Espagne, depuis qu'elle avoit contracté des liaisons avec elle, croyoit pouvoir nous répondre des bonnes intentions du Portugal, et étoit flattée de se ménager sur nous cet avantage. Notre accession, au traité du Pardo, continua à rester sans effet; et c'est sans doute une des fautes graves de notre ancien gouvernement. Aussitôt après la signature de cette accession, nous aurions pu nous mettre en possession des avantages commer-

ciaux qu'elle nous assuroit implicitement; nous aurions dû envoyer, sans délai, dans les ports du Portugal, celles de nos marchandises qui, jusqu'alors, avoient été exclues de ce royaume. Le ministère espagnol, lui-même, nous reprocha cette omission, mais lorsqu'il n'étoit plus temps de la réparer. La première ferveur du cabinet de Lisbonne s'étoit refroidie. La réflexion l'avoit livré de nouveau, sinon à son affection pour les Anglais, du moins à la terreur qu'ils sont depuis si long-temps en possession de lui inspirer. L'affaire de la côte d'Angola, dans laquelle nous lui fîmes sentir, d'une manière un peu humiliante, sa foiblesse, sans avoir, du moins, l'adresse d'en profiter, fit revivre ses préventions et fournit de nouvelles armes aux ennemis que nous avions auprès de lui. Nos relations avec le Portugal, pendant les années qui s'écoulèrent entre cette époque et les commencemens de la révolution française, se réduisirent à ces vagues assurances d'amitié dont les cours sont si peu avares. La nôtre avoit à ménager des intérêts plus essentiels que ses liaisons avec le Portugal. Les affaires du Levant, le bouleversement de la Hollande, ses propres embarras, ab-

sorbèrent toute son attention. Le cabinet de Lisbonne, tiraillé entre l'Angleterre, qui ne pouvoit renoncer à le dominer, et l'Espagne, qui cherchoit à exercer sur lui l'influence des affections du sang, fut à-peu-près oublié par le nôtre.

La révolution française se déclara sur ces entrefaites, et frappa de terreur la cour de Lisbonne comme toutes les autres. Trop peu importante pour suivre un système particulier, elle ne pouvoit qu'obéir à l'impulsion des grandes puissances. Par un concours de circonstances extraordinaires, mais qui ne pouvoient être que momentanées, elle s'est vue entraînée dans la guerre contre la république-française, par les deux monarchies qui se disputent son alliance; et, pour quelque temps du moins, elle a concilié des intérêts diamétralement opposés. Mais la coalition monstrueuse de l'Angleterre et de l'Espagne devoit être passagère comme sa cause. L'Espagne, ramenée par la réflexion, par l'arrogance des Anglais, par les événemens militaires à de plus sages combinaisons, s'est retirée de la lice, mais y a laissé le Portugal, que l'Angleterre enlaçoit trop étroitement pour qu'il pût consulter librement

son intérêt. L'Espagne, depuis sa réconciliation avec la France, a paru d'abord épouser son ressentiment contre la cour de Lisbonne. Des projets de conquête, dictés par des motifs différens, semblèrent occuper quelque temps ces deux puissances. Les dangers auxquels le Portugal se vit exposé, éveillèrent les craintes des personnes qui auroient dû influer le plus sur les déterminations de son cabinet : les partis qui le divisent furent encore en présence ; celui de la paix l'emporta. Il arriva à Paris un négociateur portugais, qui sut d'abord inspirer de la confiance, et même de la bienveillance. Les Anglais dont les vaisseaux dominoient dans le Tage, dont les troupes occupoient Lisbonne et les forts circonvoisins, favorisèrent eux-mêmes la négociation par la protection oppressive dont ils accabloient leurs alliés. Le plénipotentiaire portugais signa enfin, le 23 thermidor an 5, un traité de paix avec le directoire de la république française. Ce traité n'imposoit au Portugal que des conditions peu onéreuses, dignes d'un gouvernement généreux qui se fait scrupule d'écraser la foiblesse : il fut ratifié sans difficulté par le corps législatif; mais

la ratification de la cour de Lisbonne fut l'objet de nouveaux débats entre les partis opposés, et ces débats se prolongèrent assez pour que le terme péremptoire fût écoulé avant que la ratification fût arrivée. Le premier traité fut donc déclaré comme non avenu par le gouvernement français, et le Portugal fut livré à de nouvelles crises. Telles sont les obligations qu'il a à ses puissans alliés : il n'obtiendra plus la paix qu'après avoir essuyé des revers, ou qu'en faisant des sacrifices bien plus douloureux que ceux qu'on avoit d'abord exigés de lui; et l'Angleterre l'en dédommagera-t-elle? Le Portugal profitera-t-il de cette leçon amère pour adopter enfin une politique moins versatile, pour se lier solidement à deux gouvernemens qui désirent être ses amis, et qui n'ont aucun intérêt à devenir ses tyrans?

Pour mettre les lecteurs à portée d'apprécier ce qu'il aura perdu à tergiverser, et le service que lui ont rendu les partisans du système anglais, nous allons placer ici le sommaire du traité de paix qu'il eût adopté, s'il eût été mieux conseillé : on pourra le comparer avec celui que la victoire ou la crainte lui dicteront tôt ou tard.

SOMMAIRE

SOMMAIRE DU TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ LE 23 THERMIDOR DE L'AN 5, ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE PORTUGAL.

Préambule. Nomination des plénipotentiaires.

ARTICLE PREMIER.

Paix et amitié entre la République Française et S. M. T. F.

II.

Cessation des hostilités après l'échange des ratifications; savoir, dans quinze jours pour l'Europe et les mers adjacentes, et pour celles d'Afrique en deçà de l'équateur; dans quarante jours pour les pays et mers de l'Afrique et de l'Amérique au-delà de l'équateur; dans trois mois pour les pays et mers situés à l'est du Cap de Bonne-Espérance.

III.

Tout ce qui a été pris de part et d'autre sera restitué sans indemnité.

IV.

S. M. T. F. s'engage, ainsi que la République française, à une parfaite neutralité, en cas de rupture entre le Portugal ou la France, et quelques puissances de l'Europe : ainsi aucune des deux parties contractantes ne fournira de secours aux ennemis de l'autre, en troupes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, approvisionnemens, argent, etc.

V.

S. M. T. F. n'admettra pas, à-la-fois, dans ses grands ports plus de six vaisseaux de guerre appartenans à l'une des puissances belligérantes, ni plus de trois dans ses petits ports. Les prises faites par elles ne pourront entrer dans les ports de S. M. T. F., que dans le cas d'un danger imminent, et en sortiront dès qu'il sera passé. — Les cargaisons ou vaisseaux pris ne pourront y être vendus. — Mêmes stipulations de la part de la France.

VI.

S. M. T. F. reconnoît, comme apparte-

nant à la république, tout ce qui est situé au nord des limites qui vont être fixées, renonçant aux droits qu'elle pourroit faire valoir en vertu du traité d'Utrecht. Tout ce qui est au sud appartiendra à S. M. T. F.

VII.

Les limites entre les deux Guianes (Française et Portugaise) seront formées par la rivière appelée *Colmene* (que les Français nomment *Vincent Pinson*), laquelle se jette dans l'Océan au-dessus du Cap-Nord, à deux degrés et demi de latitude nord; elles suivront cette rivière jusqu'à sa source, et ensuite une ligne tirée de cette source au *Rio-Blanco*.

VIII.

L'embouchure et tout le cours de ladite rivière appartiendront à la république française. Cependant les Portugais établis près la rive méridionale ne seront pas privés de l'usage de son cours et de ses eaux, et ne paieront pour cela aucun droit.

IX.

Ceux qui résident au nord, seront libres

d'y vivre sous les loix de la république, ou de se retirer avec leurs effets et de disposer des terres qu'ils y possèdent. — Même facilité pour les Français établis au sud. Deux ans sont accordés aux uns et aux autres pour faire ce choix.

X.

Il sera conclu, le plutôt possible, un traité de commerce entre les deux puissances. En attendant, il est convenu :

1°. Que des règlemens de commerce seront établis aussitôt après l'échange des ratifications, et que les Français et les Portugais jouiront, les uns chez les autres, de tous les droits, priviléges, etc. des nations les plus favorisées.

2°. Que les productions de leur sol et de leurs fabriques seront respectivement admises si ceux de même sorte des autres nations le sont; qu'ils ne subiront d'autres prohibitions que celles que les marchandises de même espèce de toute autre nation supporteront.

3°. Que cependant, comme la république française ne peut offrir qu'un débouché très-borné aux vins de Portugal qui ne pourroit

compenser l'introduction des draps français dans ce royaume, *les choses resteront pour ces deux objets, dans le même état qu'elles sont.*

4°. Que les droits de douanes seront respectivement modelés sur ceux des autres nations.

5°. Que, sur ces droits, il y aura de part et d'autre une diminution pour les marchandises du produit des deux puissances, pourvu qu'elles soient apportées par des bâtimens nationaux, chargés pour le compte de négocians auxquels elles appartiennent, et envoyés *directement* d'un port de l'une des deux puissances dans ceux de l'autre. Le montant de cette diminution, ainsi que la sortie des marchandises auxquelles elle sera appliquée, seront réglés par le traité de commerce.

6°. Toutes les stipulations commerciales, insérées dans les traités précédens, et auxquelles celui-ci ne déroge pas, seront provisoirement observées.

XI.

Les vaisseaux marchands et de guerre,

respectifs, seront admis réciproquement aux mêmes conditions que ceux des nations les plus favorisées.

XII.

Les consuls et vice-consuls de France jouiront des mêmes droits qu'avant la guerre, et des mêmes que ceux des nations les plus favorisées.

XIII.

L'ambassadeur ou ministre de France jouiront des mêmes immunités et préséances dont les ambassadeurs français jouissoient avant la guerre.

XIV.

Tous les citoyens français, ainsi que les individus formant la maison de l'ambassadeur ou ministre, des consuls ou autres agens de la république, jouiront, en Portugal, de la même liberté de culte que les nations les plus favorisées.

Cet article et les deux précédens, s'observeront en France à l'égard des Portugais.

XV.

Tous les prisonniers de part et d'autre seront rendus dans un mois, en payant les

dettes contractées pendant leur captivité. Les malades et blessés continueront à être soignés dans les hôpitaux respectifs, et seront rendus après leur guérison.

XVI.

La paix rétablie par ce traité, sera commune à la république Batave.

XVII.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées dans deux mois, à compter de sa date.

Paris, le 23 thermidor, an V;
(10 août 1797.)

Ce traité a été signé par le directoire de France, le 23 thermidor.

Nous observerons sur les articles VI, VII, et VIII qui fixent de nouvelles limites aux deux Guianes, que d'après l'examen des cartes rectifiées de l'Amérique méridionale, il a paru démontré que le Portugal gagnoit plutôt qu'il ne perdoit à la nouvelle ligne

de démarcation. Cette stipulation qui ne peut avoir été que le résultat d'une erreur, sera, sans doute, modifiée dans le futur traité.

Le §. 3 de l'article X donne lieu à une autre observation. Le gouvernement français, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, auroit pu se prévaloir de son accession au traité du Pardo pour introduire en Portugal les productions des fabriques de France, en concurrence avec les marchandises anglaises de la même espèce, avoit bien voulu, dans le traité du 24 thermidor, ne stipuler en faveur de la nation, aucun changement à l'ancien état des choses; et le Portugal, loin de s'empresser de profiter de cette extrême condescendance, a pu se laisser aveugler au point de provoquer, par ses tergiversations, l'annullement d'un pareil traité! Il avoit besoin de la paix, et c'est lui qui la retarde! Il fatigue la modération, et il appelle l'exigence! Quel génie fatal a donc conspiré contre ses véritables intérêts? Est-ce en France que sont ses plus redoutables ennemis?

Mais il s'éclaire (dit-on au moment où nous écrivons ceci, en prairial an VI), sur les dangers de sa position. Il sent toute la

pesanteur des chaînes que lui impose l'Angleterre, qui, par sa conduite impérieuse dans la capitale même de ses anciens alliés, semble vouloir justifier leur prochaine défection, et leur épargner des remords, et même des regrets.

Nous allons, avec l'auteur, terminer le chapitre de la politique, et cet ouvrage sur le Portugal, en présentant ici le sommaire des principaux actes qui établissent ses rapports extérieurs, et de ceux qui forment ce qu'il appelle très-improprement sa *constitution;* comme s'il y avoit une *constitution* dans un état qui ne connoît d'autre loi que la volonté du monarque, modifiée seulement par quelques statuts relatifs à la succession au trône, et quelques loix civiles ou criminelles, auxquelles il peut déroger impunément.

Nous commencerons par les loix prétendues *fondamentales.*

LOIX FONDAMENTALES

DU PORTUGAL,

FAITES DANS LA PREMIÈRE CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, TENUS A *LAMEGO*, VILLE DE LA PROVINCE DE BEIRA, SOUS LE RÈGNE D'ALPHONSE Ier., EN 1143.

« Au nom de la très-sainte Trinité, Trinité inséparable, moi Alphonse, fils du comte Henri et de la reine Thérèse, petit-fils du grand Alphonse, empereur des Espagnes, et depuis peu, par la miséricorde de Dieu, élevé à la dignité royale,

» Puisque Dieu nous a accordé le repos, et qu'il nous a fait triompher des Maures nos ennemis, voulant profiter de ce temps de calme, nous avons convoqué ceux dont voici les noms et les qualités : l'archevêque de Braga, les évêques de Viseu, Porto, Coimbre et Lamego, avec tous nos autres conseillers ayant leurs familles dans les villes

de Coimbre, de Guimaraens, de Lamego, etc.

» Laurent de Venegas, devant porter la parole pour le roi en qualité de son procureur-général, en présence du roi séant en son trône, mais sans aucune marque royale, et du clergé séculier et régulier assemblé dans l'église de Ste.-Marie d'Almançave, se lève et dit:

» Le roi Alphonse, que vous avez élu dans le camp d'Ourique, vous a convoqués ici pour vous exhiber les brefs du pape, et vous demander si vous voulez qu'il soit roi. Tous répondirent: *Nous voulons qu'il soit roi.*—Comment sera-t-il roi? Sa royauté finira-t-elle avec lui, ou ses enfans pourront-ils lui succéder? Tous répondirent: *Il régnera tant qu'il vivra, et après lui ses enfans.* —Si vous le voulez ainsi, continua Venegas, donnez-lui les marques de la royauté; et tous répondirent: *Donnons-lui ces marques, au nom du Seigneur.* Pour lors l'archevêque de Braga se leva, prit des mains de l'abbé de Lorbano une couronne d'or enrichie de perles, et donnée à ce monastère par les rois Goths, et la mit sur la tête du roi, qui tenoit son épée nue à la main,

la même qu'il avoit portée à la guerre. En cet état, Alphonse dit à haute voix : *Béni soit Dieu qui m'a toujours assisté, quand je vous ai délivré de vos ennemis, avec cette épée que je porte pour votre défense. Vous m'avez fait roi, et je dois partager avec vous les soins de l'état. Je suis donc votre roi, et puisque je suis tel, faisons des loix qui établissent la tranquillité dans notre royaume.* — Nous le voulons bien, reprirent les peuples. *Faites telles loix qu'il vous plaira* (1), *nous sommes à vos ordres, nous et nos familles.* Sur cette réponse, le seigneur roi appela les évêques, la noblesse, et ceux qui étoient chargés de la procuration des absens; et ils convinrent que d'abord il falloit faire les loix pour la succession au trône, qui furent telles qu'elles sont exprimées dans les articles suivans:

» 1°. Que le seigneur roi Alphonse vive pendant longues années, et qu'il règne sur nous; s'il a des enfans mâles, qu'ils soient nos rois, sans qu'il soit nécessaire de faire la cérémonie d'une nouvelle élection. Le

(1) Ainsi, voilà *le bon plaisir du roi* établi par ces loix fondamentales; et l'on appelle cela une constitution ?

fils succédera au père, puis le petit-fils et ensuite l'arrière-petit-fils, et ainsi à perpétuité dans leur descendance.

» 2°. Si le fils aîné du roi meurt pendant la vie de son père, le second fils, après la mort du roi son père, sera notre roi. Le troisième succédera au second, le quatrième au troisième, et ainsi des autres fils du roi.

» 3°. Si le roi meurt sans enfans mâles, le frère du roi, s'il en a un, sera notre roi, mais pendant sa vie seulement; car après sa mort, le fils de ce dernier roi ne sera pas notre roi, à moins que les évêques et les états ne l'élisent, et alors ce sera notre roi, sans quoi il ne pourra l'être.

» 4°. Laurent de Venegas se leva pour dire aux évêques et autres seigneurs: *Le roi demande si vous voulez que les filles entrent dans la succession de la couronne, et souhaite que sur cela on fasse une loi.* Les évêques et les seigneurs, après une longue contestation, arrêtèrent que les filles du seigneur-roi régneroient, mais en cette manière:

» 5°. Si le roi n'a point d'enfant mâle et qu'il ait une fille, elle sera reine après la

mort du roi, pourvu qu'elle se marie avec un seigneur portugais ; mais ce seigneur ne portera le nom de roi, que quand il aura un enfant mâle de la reine, qui l'aura épousé. Quand il sera dans la compagnie de la reine, il marchera à sa main gauche, et ne mettra point sur sa tête la couronne royale.

» 6°. Que cette loi soit toujours observée, et que la fille aînée du roi n'ait point d'autre mari, qu'un seigneur portugais, afin que les princes étrangers ne deviennent point les maîtres du royaume. Si la fille du roi épousoit un prince ou un seigneur étranger, elle ne sera point reconnue pour reine, parce que nous ne voulons point que nos peuples soient obligés d'obéir à un roi qui ne seroit pas né portugais ; puisque ce sont nos sujets et nos compatriotes qui, sans le secours d'autrui, mais par leur valeur, et aux dépens de leur sang, nous ont fait roi.

» 7°. Ce sont les loix qui regardent la succession à la couronne de Portugal, qu'Albert, chancelier du seigneur, lut à haute voïx. Les peuples y applaudirent, et répondirent qu'elles étoient bonnes et justes ; et ajoutèrent qu'ils n'en vouloient point d'autres, soit pour eux ou pour leurs descen-

dans, qui, comme eux, les observeroient inviolablement et toujours (1).

(1) Quoique ces loix, dites *fondamentales*, sanctionnent le despotisme du monarque, elles respirent cependant un sentiment de franchise et de fierté, mêlé à la simplicité des mœurs du temps; et après plus de sept siècles, se font encore lire avec intérêt. Elles ont même cela de remarquable, qu'à travers les révolutions qui ont agité le Portugal, elles se sont conservées inaltérables jusqu'à nos jours. La violence, mais la *violence seule*, exercée par un voisin puissant et impérieux, y a dérogé pendant ce long intervalle. Les Portugais les objectèrent à Philippe II, lorsqu'en 1580, il prétendit au trône de Portugal, en alléguant que sa mère, Isabelle, étoit princesse portugaise, petite-fille du roi Emmanuel. Elle avoit épousé un prince étranger (Charles-Quint). Elle avoit donc, conformément aux statuts des états de Lamego, perdu ses droits à la couronne, et ne pouvoit les avoir transmis à son fils. Les armes de Philippe II, comme cela arrive toujours, triomphèrent de cet argument de publiciste. Mais on le fit revivre avec succès soixante ans après, lorsque les Portugais, las de la domination oppressive des Espagnols, rappelèrent à leur trône le duc de Bragance, dont la mère, quoique sœur cadette de celle de Philippe II, avoit épousé un seigneur portugais.

Depuis cette époque, les statuts des états de Lamego, relatifs à la succession au trône, ont été invariablement observés en Portugal. La reine actuelle règne, parce

» 8°. Laurent de Venegas dit aux peuples, que le seigneur-roi demandoit s'ils vouloient aussi faire des loix touchant la noblesse et la justice; ils répondirent qu'ils consentoient qu'on en fît, qu'elles fussent conformes aux loix divines; et ce sont celles qui suivent.

» 9°. Tous ceux qui sont du sang royal, ainsi que leurs descendans seront reconnus princes. Les Portugais qui auront combattu pour la personne du roi, pour son fils, pour

qu'elle étoit propre fille du dernier roi, et sur-tout parce qu'elle avoit épousé un prince portugais. L'infant dom Pèdre, tant qu'il a vécu, n'a été que le *mari de la reine*. Il n'a pris le titre de roi, conformément aux mêmes statuts, que parce que sa femme lui avoit donné des fils. Elle seule a véritablement régné; et ce n'a été que par condescendance pour son mari, qu'elle a permis que les monnoies portassent leurs effigies réunies.

Il y a quelque chose d'imposant dans cette constance d'une nation à observer ses loix fondamentales. On regrette seulement que ces loix, ne portent pas sur des objets bien plus intéressans pour elle, que la succession au trône. Mais cette observation inviolable, d'une règle quelconque, prouve du moins au monarque qu'il y a quelque chose dans l'état au-dessus de sa volonté, et peut servir à tempérer les excès du despotisme. (*B.*)

son

son gendre, ou pour la défense de l'étendard royal, seront nobles; mais, ni les descendans des Maures, ni les fils des Juifs, ni les enfans des Infidèles (1), ne pourront aspirer à la noblesse. Si un Portugais a été fait prisonnier par des Barbares, et s'il meurt en captivité, sans avoir renoncé à la sainteté de son baptême, ni à celle de sa religion, ses enfans seront nobles. Celui qui aura tué un roi ennemi, ou son fils, ou qui aura gagné leur étendard royal, sera reconnu pour noble. L'ancienne noblesse sera toujours estimée telle; et ceux qui ont porté les armes pour notre service dans la fameuse journée d'*Ourique*, seront nobles et nommés nos anciens.

» 10°. Si un noble est assez lâche pour fuir dans le temps qu'il faudra combattre; s'il a frappé une femme de sa lance ou de son épée; s'il n'a point exposé sa vie pour la liberté de la personne du roi, pour celle du prince son fils, et pour la défense de l'étendard royal; s'il est convaincu de parjure, et d'avoir celé au roi la vérité des

(1) Ici on retrouve la barbarie du douzième siècle. (*B.*)

choses qu'il aura voulu savoir ; s'il a mal parlé de la reine ou de ses filles ; s'il a déserté les armées du roi, pour aller servir chez les Maures ; s'il a volé ; s'il a blasphémé le saint nom de Dieu ; s'il a attenté à la personne du roi, *cet homme noble* sera dégradé de tout caractère de noblesse, ainsi que sa postérité.

» 11°. Ce sont là les loix concernant la noblesse (1), qu'Albert, chancelier du seigneur-roi lut à haute voix. Les peuples y applaudirent et répondirent qu'elles étoient bonnes et justes, et ajoutèrent qu'ils n'en vouloient point d'autres, soit pour eux,

(1) Si l'institution de la noblesse pouvoit être avouée par la raison, ce seroit pour les cas indiqués dans ces articles IX et X de ces statuts, qui établissent les moyens de l'acquérir, et sur-tout ceux de la perdre. Il est singulier que ce soit précisément dans les siècles les plus éclairés, que cette institution est parvenue à son dernier degré d'absurdité, que la noblesse ait été vendue à prix d'argent, acquise même pour des services honteux. En accusera-t-on les lumières ? Non ; il est, dans la nature de l'homme, que les institutions les plus louables, ou au moins les plus supportables, dégénèrent à proportion qu'elles s'éloignent de leur source ; et cela arrive, non pas par l'influence des lumières, mais *malgré* leurs progrès. (*B.*)

soit pour leurs descendans, qui, comme eux, les observeroient inviolablement et toujours.

» 12°. Les régnicoles obéiront au roi. Les jugemens et ordonnances que rendront les *alvazils*, qui sont les juges établis par le roi pour juger selon les loix de l'équité, seront exécutés, et nos sujets obligés de s'y soumettre.

» 13°. Celui qui sera convaincu de vol, sera exposé, les épaules nues, dans la place publique, pour les deux premières fois; s'il récidive, on le marquera au front avec un fer chaud; s'il continue à voler, on instruira son procès; mais s'il est condamné à mort, les juges ne feront point mettre à exécution leur arrêt, sans un commandement exprès du seigneur-roi.

» 14°. Si une femme mariée commet un adultère, et que le mari, fondé sur de bonnes preuves testimoniales, en porte sa plainte au juge, et de là au seigneur-roi, les deux adultères seront condamnés au feu; mais si le mari réclame sa femme, et s'il demande qu'il soit sursis à l'exécution de ce jugement, celui qui aura commis l'adultère avec cette femme, ne sera point puni, parce que la loi défend de faire mourir un cou-

pable (1), lorsque celui ou celle qui aura été complice du même crime sera absous.

» 15°. Tout homicide, quel qu'il puisse être, sera condamné à la mort, aussi bien que celui qui aura violé une fille noble; et tout le bien du violateur appartiendra à cette fille (2). Si la fille n'étoit pas noble, l'homme, sans avoir égard à sa qualité, sera obligé de l'épouser (3).

» 16°. Quand quelqu'un aura pris, par force, le bien d'autrui, celui qui aura été volé, portera sa plainte au juge; et le juge lui fera rendre ce qui lui aura été pris.

» 17°. Celui qui aura blessé quelqu'un d'un coup d'épée, d'un coup de pierre, ou d'un coup de bâton, sera condamné, par

(1) Cette loi, appliquée à l'adultère, étoit un moyen infaillible d'assurer l'impunité aux coupables; autant ou mieux auroit-il valu n'en pas faire. (*B.*)

(2) C'étoit un expédient assez bien imaginé pour procurer une dot aux *filles nobles*, sans fortune et sans scrupule. Il falloit assurément n'avoir ni l'un ni l'autre pour profiter du bénéfice d'une pareille loi. (*B.*)

(3) Cette autre loi, si elle a été observée, devoit rendre fort rares les *véritables* viols des filles roturières, et fort communs les mariages inégaux contractés sous prétexte de *viol.* (*B*).

le juge, à payer au blessé deux *morabitins*.

» 18°. Tout homme qui aura fait quelque injure à l'*alvazil*, qui est le ministre de la justice, et à l'*alcaïde*, qui est celui de la guerre, tous deux établis par le seigneur-roi pour l'exercice et les fonctions de leurs charges, sera marqué d'un fer chaud, au cas qu'il ait osé le frapper; sinon, il sera condamné à payer cinquante *morabitins*.

» 19°. Ce sont là les loix concernant la justice (1), qu'Albert, chancelier du seigneur-roi, lut à haute voix. Les peuples y applaudirent, répondirent qu'elles étoient bonnes et justes, et ajoutèrent qu'ils n'en vouloient point d'autres, soit pour eux, soit pour leurs descendans, qui, comme eux, les observeroient inviolablement et toujours.

» 20°. Laurent de Venegas se leva, et dit aux peuples : « Voulez-vous que le seigneur-roi aille aux assemblées du roi de *Léon*; qu'il paie le tribut, soit à lui, soit à quel-

(1) Si c'étoit à ces articles XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, que se bornoient les loix *concernant la justice*, il faut convenir que le code criminel des anciens Portugais, n'étoit pas volumineux. (*B.*)

qu'autre personne étrangère, et commise par le pape, qui l'a fait roi »? Chacun se leva en tirant l'épée, et, la tenant à la main, dit à haute voix : « *Nous sommes libres, notre roi l'est comme nous*; nous devons notre liberté (1) à notre courage; et si le roi consentoit à faire quelque chose de semblable, il seroit indigne de vivre, et, quoique roi, il ne régneroit point sur nous ». A ces paroles, le seigneur-roi, ayant la couronne sur la tête, et l'épée nue à la main, se leva, et dit aux peuples : « *Vous savez les risques que j'ai courus, et les dangers auxquels je me suis exposé pour vous procurer cette liberté, dont vous jouissez; je vous en prends à témoins, aussi bien que cette épée que je porte pour votre salut et pour votre défense. Si quelque roi consentoit à commettre une telle infamie,*

(1) On sent bien que ces mots de *libres* et de *liberté*, ne pouvoient être pris dans leur véritable sens. Ils n'étoient alors, ils ne sont encore pour beaucoup de peuples, que les synonymes d'*indépendant*, d'*indépendance* d'un autre peuple. Il règne, cependant, dans cette profession de foi de la nation portugaise, une sorte de fierté noble, qui ne peut que plaire aux amateurs de la véritable liberté. (*B.*)

qu'il meure ; et si c'est mon fils, ou mon petit-fils, qu'il soit privé de la couronne ». Tous s'écrièrent : *C'est bien dit ; ils mourront, et si le roi est assez lâche pour se soumettre à une autre puissance, qu'il cesse de régner.* Et le roi reprit : *Ainsi soit-il.*

Acte qui a pour titre : « *Alphonsi regis Portugaliæ, constitutiones de insignibus regis regnique Portugaliæ quas, ob visionem mirabilem eidem ultrà Tagum, in agro antiquo cœlitùs ostensam ferre jussit.* Facta charta, 3 kal. nov. 1152.

Cet écrit est un acte par lequel le roi Alphonse atteste une conversation qu'il eut dans la plaine de *Santaren*, avec J. C. crucifié à une croix, élevée, dit-il, de dix coudées de terre : il ajoute que J. C. lui parla *d'une voix douce* ; il finit par vouer à la malédiction de Dieu et à l'enfer quiconque osera douter de ce fait. Ce qu'il y a de plus avéré dans *ce fait*, c'est qu'il en résulta que St. Bernard obtint, pour son couvent de Clairvaux, cinquante maravedis d'or. Voici comment s'en exprime Alphonse, dans sa lettre royale. « Les cinquante maravedis d'or seront offerts tous les ans à la chapelle

royale, le jour de l'Annonciation; le trésorier de ladite chapelle en remettra fidèlement le montant à don D., abbé du couvent d'*Aldoban*, afin qu'il le fasse tenir en France à l'abbé du couvent de Clairvaux, duquel il tirera un reçu (1). »

« *Litteræ Alphonsis, regis Portugaliæ, quibus se et regnum suum beato Petro et sanctæ romanæ ecclesiæ tributarium constituit, videlicet quatuor unciarum auri annuatim solvendarum.* Dat. id. dec. 1180. »

Par cette bulle, Alphonse Ier s'engage, envers le pape Innocent II, au paiement d'un cens annuel de quatre onces d'or, en reconnoissance de ce que la cour de Rome avoit pris le Portugal sous sa protection, et avoit déclaré le roi indépendant de toute autre couronne. Le Saint-Siége chargea l'archevêque de *Braga* de percevoir cette somme d'argent pour la faire passer à Rome (2).

(1) Il n'est pas indifférent d'observer que ce statut bizarre a été, jusqu'à ce jour, fidèlement observé par le roi de Portugal. (*Note de l'Auteur*).

(2) On prétend que, malgré l'authenticité de cette bulle, cette somme n'a jamais été payée; du moins, l'histoire n'en fait-elle point mention. La bulle est conservée dans la tour de *Tombo*. (*Note de l'Auteur*).

« *Innocentii papæ III epistolæ ad Alphonsum, regem Portugaliæ, se susceptione ejus regnique, et in eo successorum suorum, in protectione ecclesiæ romanæ, cum integritate honoris et dignitate quæ ad reges pertinet, nec non de censu duarum marcharum quem Alphonsus ipse statuit singulis annis ad utilitatem dictæ sanctæ ecclesiæ persolvendum. Datum Laterani*, die 16 kal. mai, ind. XV, annī 1212. »

C'est un écrit du pape Innocent III, relatif à un don de cent marcs d'or que le roi Alphonse Ier fit à ce pape en mourant.

« *Renovatio antiquorum fœderum inter Eduardum quartum, regem Angliæ, et Alphonsum quintum, regem Portugaliæ, ex parte prioris. Datum in palatio Westmonasterii* die undecimâ mart. 1471. »

C'est une récapitulation des différens traités d'amitié entre ces deux puissances, sous une seule signature.

« *Renovatio antiquorum fœderum inter Alphonsum quintum, regem Portugaliæ, et Eduardum quartum, regem Angliæ, ex*

parte prioris. Datum Coimbriæ, die tertiâ august. 1472. »

C'est un autre traité de paix et d'amitié entre ces deux mêmes princes.

Déclaration des trois états du Portugal, touchant la proclamation et le rétablissement du roi Jean IV, et le serment que les mêmes états lui ont prêté, faite le 28 *janvier* 1641.

C'est le décret qui a rétabli la maison de Bragance sur le trône de Portugal. Jean IV convoqua les états de son royaume, pour y faire examiner ses droits à la couronne; et il fut reconnu, par un acte solemnel, légitime roi de Portugal, comme descendant, par la princesse sa mère, de l'infant Edouard, fils du roi Emmanuel, à l'exclusion de Philippe IV, roi d'Espagne, qui ne sortoit de la branche d'Emmanuel que par une fille, laquelle, suivant les loix fondamentales du royaume, étoit exclue de la couronne, ayant épousé un prince étranger. Ce décret finit ainsi:

« Les Portugais, en plaçant Jean IV sur le trône, ont eu pour eux tous les droits

les plus respectables, le droit de succession, le droit de représentation et les loix du royaume: ces droits sont plus que suffisans pour détruire une possession de 60 ans; possession forcée, tyrannique, d'autant qu'elle a été acquise par la force des armes, et avec le secours d'une armée nombreuse, par le moyen de laquelle le roi Catholique s'empara violemment dudit royaume; outre que cette possession même fut contestée, puisqu'elle étoit encore indécise; que le procès de ladite succession étoit encore pendant pardevant les tribunaux suprêmes du royaume; que ledit roi Catholique n'attendit pas qu'ils prononçassent, ni que les états du royaume le reconnussent pour leur prince légitime. Par conséquent cette prise de possession étoit vicieuse, rendoit nuls tous les actes, décrets et sentences donnés en sa faveur, tant dans les états tenus à Tomar en 1587, qu'à ceux de Lisbonne en 1619. La déclaration ou le décret dont nous venons de transcrire la conclusion, porte encore que la prise de possession étoit nulle pour d'autres causes, n'étant basée que sur la sentence qui déféroit au roi de Castille la couronne de Portugal, sentence doublement

vicieuse ; premièrement, parce qu'elle ne fut pas prononcée à l'unanimité ; en second lieu, parce qu'elle fut rendue hors des limites du royaume ; ce qui violoit toutes les constitutions du Portugal. Cette déclaration fut signée par les états du royaume, composés des états ecclésiastique, de la noblesse et du tiers-état.

Traité d'alliance et de commerce entre Christine, reine de Suède, et Jean IV. Cette reine, alors en guerre avec la maison d'Autriche, dont la puissance effrayoit le midi aussi bien que le nord de l'Europe, offre au roi et à la reine de Portugal de les assister de tout son pouvoir.

Traité de confédération et d'alliance entre Louis XIII, roi de France, et Jean IV, à Paris en 1641. Les états-généraux des Provinces-Unies furent admis dans cette alliance. Les Portugais venoient de secouer le joug de l'Espagne, et sembloient n'avoir plus de raisons pour prendre part à la guerre que cette puissance faisoit aux Hollandais. Le Portugal et les Provinces-Unies conclurent donc, par ce traité, une trève de dix ans,

et ces deux états se promirent une assistance mutuelle contre l'Espagne. De son côté, la France prend, dans le même traité, l'engagement de soutenir le nouveau roi de Portugal contre le roi d'Espagne Philippe IV, et d'envoyer vingt-sept vaisseaux de guerre pour aller attaquer la flotte des Castillans venant des Indes, ou pour tenter des descentes dans les états du roi de Castille. Par l'article VII, il est dit qu'il y aura un libre commerce entre les sujets, royaumes et états des deux rois.

Traité de trève et de navigation, ainsi que de commerce, entre Jean IV et les Provinces-Unies des Pays-Bas, fait à La Haye le 12 juin 1641. Les Etats-Généraux, qui consentoient à une alliance avec le Portugal, suscitèrent, par ce moyen, un ennemi de plus à l'Espagne; mais ils étoient résolus de ne point se relâcher sur les conquêtes du Brésil, et usèrent à cet égard, dans l'art. IX dudit traité, de termes ambigus, qui firent bien connoître à Jean IV la véritable intention des Hollandais. L'état des affaires de ce prince l'obligeoit de dissimuler; il accepta, sans explication, une trève de dix

ans pour les Indes : cette trève fut mal observée; car tandis que les Hollandais travailloient, en Asie, à dépouiller les Portugais de ce qu'ils possédoient, ils contribuoient, en Europe, à maintenir la maison de Bragance sur le trône de Portugal.

Charles Ier, roi d'Angleterre, est le premier roi qui ait reconnu le duc de Bragance comme roi de Portugal.

Traité d'alliance et de commerce entre Charles Ier et Jean IV, en 1641. Ce traité fut conclu à Londres, malgré tous les efforts que fit l'ambassadeur d'Espagne pour l'empêcher.

Articles de paix et de commerce entre Charles II, roi de la Grande-Bretagne, etc., et Jean IV, roi de Portugal, des Algarves, etc., et leurs sujets, conclus à Londres le 29 janvier 1642.

Les Portugais, par ce traité, se virent bientôt dans le cas de n'avoir plus aucun motif de redouter les Espagnols.

Traité provisionnel entre Jean IV et les Provinces-Unies, sur les différends survenus au sujet de la juridiction et du territoire

du fort de *Galles*, fait à La Haye le 27 mars 1645.

Ce furent les vives inquiétudes que les Hollandais donnèrent aux Portugais dans le Brésil, la même année, et l'avantage qu'ils remportèrent sur ceux-ci, qui donnèrent lieu à ce traité.

Traité de Paris entre Louis XIV et Jean IV, fait en 1647 : c'est un traité de garantie et d'alliance avec les Etats-Généraux, qui avoient alors quelques différends avec les Portugais, pour le Brésil. Louis XIV expliqua, par une déclaration particulière, qu'en promettant de ne point assister les ennemis des Provinces-Unies, il ne prétendoit pas s'ôter la liberté d'assister le Portugal contre l'Espagne, dans le cas où les Provinces-Unies feroient la guerre au Portugal.

Il fut conclu, en 1647, une alliance défensive entre le Portugal et le roi de Suède.

Traité d'accommodement sur les différends et mésintelligences depuis quelques ans, en çà, survenus au Brésil et ailleurs sous le district de l'octroi de la compa-

gnie des Indes Occidentales des Provinces-Unies, entre l'ambassadeur de Portugal, d'un côté, et les commissaires des Etats, de l'autre, conclu et arrêté à La Haye, le 20 octobre, 1648. Par ce traité, les deux parties contractantes se rendent réciproquement ce qu'elles se sont pris, et pourvoient aux moyens de prévenir de nouveaux différends.

Traité entre Louis XIV et le prince Edouard, Infant de Portugal, fait à Paris, le 2 septembre 1649. Louis XIV s'engage à ne signer aucun traité d'accommodement avec le roi d'Espagne, à moins que ledit roi ne stipule, par un traité exprès, que ledit prince Edouard sera mis en liberté, un mois après l'échange des ratifications dudit traité. Ce prince Edouard étoit détenu prisonnier par les Espagnols, dans le château de Milan.

Traité de paix et d'alliance entre Olivier Cromwel, protecteur d'Angleterre, et Jean IV; fait à Westminster, le 10 juillet 1654.

Ce traité en 27 articles, assure la paix, la liberté du commerce entre ces deux royaumes.

Traité

Traité entre Alphonse VI, et Olivier Cromwel, en 1656. Il a pour objet d'accommoder les différends des deux nations, et de faire payer à Cromwel, 400 mille écus pour de prétendus dommages que les Anglais avoient éprouvés de la part des Portugais.

Traité conclu en 1661, entre Charles II, et Alphonse VI, pour renouveler leur alliance, aux mêmes conditions, que celle qu'ils avoient faite en 1654.

Traité de paix et d'alliance entre Alphonse VI, et les Provinces-Unies; fait à La Haye, le 6 août 1661.

Voici ce qui donna lieu à ce traité.

La reine régente de Portugal avoit donné l'infante Catherine, sœur du roi Alphonse VI, en mariage à Charles II, roi d'Angleterre, malgré les intrigues de Philippe IV, roi d'Espagne, qui offroit à ce souverain une princesse protestante; l'infante apporta en dot à son mari, quatre millions, et la ville de Tanger. En considération de ce mariage, l'Angleterre fit consentir la Hollande à traiter avec le Portugal, aux conditions que les Hollandais abandonneroient leurs prétentions sur le Brésil; mais qu'Alphonse VI

leur céderoit les conquêtes qu'ils avoient faites dans les Indes Occidentales.

Traité de ligue offensive et défensive, entre Louis XIV et Alphonse VI, contre le roi de Castille ; fait à Lisbonne, le 31 mars 1667.

Louis XIV forma cette ligue afin de forcer les Castillans à la paix.

« *Tratado de paz ajustado entre el muy alto y serenissimo principe don Carlos II, rey catholico, y el muy alto y serenissimo principe don Alonzo VI, rey de Portugal, por mediacion del muy alto y serenissimo, principe Carlos II, rey de Gran-Bretana ; firmado en Lisboa, el* 13 *del mes de febrero de* 1668 ».

Par ce traité, la cour de Madrid reconnoît le Portugal pour libre et indépendant. La rapidité des conquêtes de Louis XIV, et, d'un autre côté, les vives sollicitations de l'Angleterre, obligèrent cette cour de conclure enfin ce traité. Ainsi finit la guerre cruelle qui duroit depuis vingt-six ans. L'Espagne ne retint que la ville de *Ceuta*, qui n'avoit point suivi la révolution de 1640. Il fut convenu, par ce traité, que

les armoiries du Portugal seroient ôtées de l'écusson d'Espagne.

Traité d'alliance et de commerce, entre le Portugal et les Provinces-Unies ; fait à La Haye, le 30 juillet 1669.

Il se conclut à Lisbonne un nouveau traité de commerce, relatif aux seules Indes Orientales.

Ces deux traités n'ont d'autre objet que d'affermir le commerce, la paix et la navigation entre les deux puissances, en Europe, ainsi que dans les autres parties du Monde.

Traité de Madrid entre Charles II, roi d'Espagne, et le prince dom Pèdre, régent de Portugal, depuis la déposition d'Alphonse VI, son frère.

Ce traité n'est qu'une confirmation de celui qui avoit été conclu à Lisbonne, en 1668, entre Charles II, et Alphonse VI.

Extrait de l'alliance offensive et défensive, entre le roi d'Espagne, Philippe V, et le roi dom Pèdre, en juin 1701.

Cette alliance devoit durer vingt ans, et étoit garantie par Louis XIV.

Traité avec l'Angleterre, en 1703. C'est celui qui est connu sous le nom de *Traité de Methuen*, et dont on a tant parlé dans le cours de cet ouvrage.

Manifeste contenant les droits de Philippe V, et les justes motifs de son expédition, publié en Portugal, le 9 mars 1704.

Manifeste du roi de Portugal, pour justifier la résolution qu'il a prise d'aider la nation espagnole à se soustraire à la domination française, et à mettre sur le trône le roi catholique, Charles III d'Autriche.

Déclaration de guerre de Philippe V, roi d'Espagne, contre le roi de Portugal, l'archiduc Charles d'Autriche, et leurs alliés; donnée à Placencia, le 30 avril 1704.

Cette déclaration de guerre est motivée sur ce que le roi de Portugal avoit, non-seulement manqué à l'exécution des traités de ligue offensive et défensive qu'il avoit faits avec les deux couronnes de France et d'Espagne, mais encore sur ce qu'il avoit violé la neutralité qu'il avoit demandée lui-même, et contracté une alliance avec l'Empereur, l'Angleterre, et la Hollande, et fait tous ses efforts pour mettre l'archiduc Charles d'Au-

triche en possession du royaume d'Espagne.

Traité entre Louis XIV et Jean V, pour une suspension d'armes de quatre mois, entre les couronnes de France et d'Espagne, d'une part, et celle du Portugal, d'autre part; fait à Utrecht, le 7 novembre 1712.

Prorogation de cette même trève pour quatre mois; à Utrecht, le 1er. mars 1713.

Traité de paix et d'amitié entre Louis XIV et Jean V, portant cession et renonciation de la part de S. M. T. C., en faveur de S. M. T. F., à toutes les terres appelées *Cap du nord*, à toute celles des deux côtes de la rivière des Amazones, et à la navigation et commerce de cette rivière, sous la garantie, offerte et acceptée, de la reine d'Angleterre; fait à Utrecht, le 11 avril 1713.

Le titre annonce suffisamment le contenu de ce traité.

Traité de paix entre Jean V, et le duc d'Anjou, comme roi d'Espagne, par lequel le château de *Noudar*, l'*île de Verdœjo*, et la colonie du Saint-Sacrement, sont rendus à la couronne de Portugal, avec cession et renonciation, de la part de l'Espagne, à tous

les droits qu'elle pouvoit prétendre sur ladite colonie ; comme d'autre part, les places d'*Albuquerque* et de *Puella*, retournent, dans l'état où elles sont, à la couronne d'Espagne ; laquelle, pour d'autre causes exprimées dans le traité, paiera, au roi de Portugal, une somme de six cent mille écus en différens termes ; le tout sous la garantie de la reine de la Grande-Bretagne ; fait à Utrecht, le 6 février 1715. Avec un article séparé, du même jour, pour la liberté du commerce.

Le contenu de ce traité est suffisamment expliqué par son titre.

En 1728, la cour de Portugal négocie, avec l'Espagne une double alliance, en demandant l'infante d'Espagne pour le prince de Brésil, et proposant aussi l'infante de Portugal, pour le prince des Asturies ; cette négociation se termina à la satisfaction des deux cours.

Le 13 janvier 1750, les rois de Portugal et d'Espagne conclurent et signèrent un traité pour terminer les différends, survenus entre les deux puissances dans les Indes Occidentales.

Traité avec l'Espagne, en 1763.

Il termine la guerre que la France et l'Espagne avoient commencée contre le Portugal, l'année précédente. Le Portugal reconvra les places qu'il avoit perdues; et les choses furent rétablies entre l'Espagne et le Portugal, dans l'état où elles étoient auparavant.

Traités avec l'Espagne, en 1777 et 1778.

Ce sont les deux traités qui ont terminé la querelle relative au Brésil. Nous en avons donné la substance (1) dans le cours de cet ouvrage.

(1) Nous y ajouterons ici ce dont nous venons d'acquérir récemment la certitude, que les deux îles de *Fernando-Po* et d'*Annobon*, situées près de la côte d'Afrique, et cédées, en vertu du traité de 1777 par le Portugal à l'Espagne, n'appartiennent présentement à aucune de ces puissances. L'Espagne ayant voulu en prendre possession y envoya deux frégates; mais les équipages furent si mal reçus de ces insulaires presque sauvages, ils eurent tant à souffrir de l'influence meurtrière du climat, que les deux îles furent abandonnées. Le Portugal lui-même n'y exerce plus aucune autorité. Les nègres qui habitent ces îles forment de chacune d'elles une espèce de république indépendante. En revanche, les deux autres îles, placées entre celles de Fernando-Po et d'Annobon, l'île *du Prince* et l'île *de St.-Thomas*, sont, pour les Portugais, des possessions précieuses. Il font de-là, avec avantage, le commerce de la traite. Ils y tiennent des provisions fraîches pour les bâtimens négriers des diverses nations, et des magasins de marchandises, tant pour les insulaires eux-mêmes, que pour le commerce des côtes adjacentes de l'Afrique. (*B.*)

SUPPLÉMENT DE L'ÉDITEUR.

TRAITÉ avec l'Espagne et la France, en 1783.

C'est celui par lequel la France, de concert avec l'Espagne, a accédé au traité conclu au Pardo, en 1778, entre cette dernière puissance et le Portugal.

Traité avec la République Française, en 1797.

Ce traité est devenu caduc par la faute du Portugal, qui ne l'a pas ratifié à l'époque déterminée.

Fin du second et dernier Volume.

TABLE
DES CHAPITRES
Du second Volume.

CHAPITRE XII.

Militaire. Page 1

CHAP. XIII. *Marine.* 37

CHAP. XIV. *Impôts et Finances.* 44

CHAP. XV. *Sciences et Belles-Lettres.* 69

Supplément de l'Editeur, au Chapitre XV. 98

CHAP. XVI. *Arts et Métiers.* 121

CHAP. XVII. *Politique.* 138

Extrait du Traité de Paix conclu à Saint-Ildephonse, le 1er. octobre 1777. 151

Extrait du Traité conclu au Pardo, entre le roi d'Espagne et la reine Très-Fidelle, le 24 mars 1778. 156

Supplément de l'Editeur, au Chapitre de la Politique. Page 166

Sommaire du Traité de paix signé le 23 Thermidor de l'an V, entre la République française et le Portugal. 193

Loix fondamentales du Portugal, faites dans la première convocation des Etats-Généraux, tenus à Lamego, *ville de la province de Beira, sous le règne d'Alphonse Ier., en* 1143. 202

Déclaration des trois Etats du Portugal, touchant la Proclamation et le rétablissement du roi Jean IV, et le serment que les mêmes Etats lui ont prêté, faite le 28 *janvier* 1641. 218

Supplément de l'Editeur. 232

Fin de la Table des Chapitres du second et dernier Volume.

TABLE

GÉNÉRALE ET RAISONNÉE

DES MATIÈRES

Contenues dans les deux Volumes de cet Ouvrage.

[*Nota.* Les chifres romains indiquent le tome, et les chifres arabes la page].

A.

Abrantes. (juridiction particulière d') Sa population. I. 36.

Abrantes. Petite ville de l'Estramadure portugaise. Ancienne. Sa position. Sa population. I. 36.

Académies. Efforts de celle de Lisbonne pour réveiller l'industrie dans le Portugal. I. 263. Futilité des académics de Portugal. La plus utile est celle de l'*Histoire portugaise.* Ses statuts. II. 86. — Ses ouvrages. Echantillon de l'éloquence de l'un de ses membres. *ib.* 88. *Académie royale des sciences.* Objets d'utilité publique traités dans ses mémoires. *ib.* 98. — Livres qu'elle a fait imprimer. *ib.* 108. — Sujets proposés au concours. *ib.* 110 *et suiv.* — Prix annuel pour des auteurs dramatiques. *ib.* 115.

Accession de la cour de France au traité du 24 mars

1778, entre le Portugal et l'Espagne. II. 180 *et suiv.* — Restée sans effet. *ib.* 188.

Agriculture, détruite en Portugal par les Anglais. I. 250. — Environs de Lisbonne assez bien cultivés. Pourquoi. II. 135-136. *Voyez la note.*

Alafoens. (duc d') *Voyez* Bragance.

Alenquer. Juridiction royale. Population du territoire. Origine et population de la ville de ce nom. I. 34.

Alentejo. Province du Portugal. Sa topographie. Origine de son nom. I. 37. — Fertilité de son terrein. Insalubrité de son climat. *ib.* 38-259.

Algarve. (royaume d') Etymologie de son nom. Sa topographie. I. 39 — Productions de son territoire. Sa population. *ib.* 40.

Almada. Juridiction royale de Sétuval. I. 37.

Almada. Petit bourg de Sétuval. Sa population. Sa situation. I. 37.

Almeida. Petite ville bien fortifiée dans la corrégidorie de Pinhel. I. 30.

Alphonse Ier, roi de Portugal. Il provoque les loix constitutionnelles de son royaume. Assemble les Etats-Généraux à Lamego. I. 42.

Anecdotes sur la reine mère, et dom Juan Carvalho. I. 92. — Sur l'exil de deux frères du roi. *ib.* 102.

Anglais. Leurs moyens de contrebande avec le Portugal. I. 247. — Ont anéanti l'agriculture dans ce pays. *ib.* 250.

Annobon. Cédée par les Portugais aux Espagnols. L'Espagne n'a pu en tirer aucun parti. II. 231. *Voy. la note.*

Amazones. (fleuve des) Détails curieux sur ce fleuve. I. 163. *Voyez la note.*

Architecture. Etat où elle est en Portugal. II. 123. *Voyez la note.*

Armée portugaise. Le Portugal ne connoît point d'état-major, d'intendant, ni de commissaire de guerre. Etat de l'armée actuelle. I. 36. — Etat de cette armée au temps où l'auteur écrivoit. II. 6-7. *Voyez la note.* — Les emplois y restent vacans douze à quinze ans. *ib.* 14.

Arts. Tout ce qui tient à l'industrie est au berceau dans le Portugal. II. 121. — Fabriques de cire, de fusils. Fonderies *ib.* 122. — Architecture. *ib.* *Voyez la note.* — Monnaies, taille de diamans. *ib.* 125 — Orfévrerie, horlogerie. *ib.* 126. Coulage des glaces. Fabriques de verres, de laineries. *ib.* 127. — Manufactures de soies. Fabriques de chapeaux. Teinture. *ib.* 129. — Tanneries, papeteries, imprimeries *ib.* 130. — Peinture, gravure. *ib.* 132.

Artillerie portugaise. Mal exercée, très-ignorante, mal composée. II. 8. — Les meilleurs officiers de cette arme, sont français. 9.

Auteurs dramatiques. Noms de ceux qui ont quelque réputation. II. 82.

Aveyro. Port de mer dangereux dans l'oydorie de Mont-Feira. Situation avantageuse. Utilité de son canal. I. 32.

Aveyro, (duc d') un des principaux chefs de la conspiration contre Joseph Ier. I. 130. Il tire sur le postillon. 131. Il se propose lui-même effrontément pour courir sur les assassins. 132. Il est arrêté avec les autres conjurés, et écartelé. 134-135.

Avis. juridiction particulière d'Alentejo. I. 39.

Avis. Ville de l'Alentejo. Chef-lieu de l'ordre de ce nom. Sa position. Assez peuplée. I. 39.

Avocats. Voyez *Lettrados.*

Azeitao. Juridiction particulière de Setuval. I. 37.

B.

Barcelos. Juridiction particulière dans la province d'Entre-Douro-y-Minho. Sa population. Sa fondation. I. 23.

Beaux-Arts. Extrêmement négligés en Portugal. II. 84.

Beira. La plus grande province du Portugal. Habitée anciennement par les *Transcudani.* I. 27. Sa description topographique. Sa population. Terrein fertile. *ib.* 28-258.

Beira. (prince de) Son portrait. Incommodité héréditaire. I. 100.

Beja. Juridiction particulière de l'Alentejo. I. 38.

Beja. Ville de l'Alentejo. Sa population. Colonie romaine, sous Jules-César. Sa situation. I. 38.

Balaim. Un des plus importans comptoirs des Portugais, dans l'Inde. I. 152.

Bataillons portugais. Leur formation très-vicieuse. II. 6.

Bibliothèques. Celle des Hyéronimites à Lisbonne, de l'abbaye de Maffra et de Coimbre, sont les plus considérables et les mieux composées. II. 94.

Braga. Juridiction particulière dans la province d'Entre-Douro-y-Minho. Population. Situation agréable. Agriculture florissante. Par qui fondée. I. 24.

Bragança. Juridiction particulière de Tra-los-Montes. Sa population. Population de la ville capitale de la

province. Situation riante. Par qui fondée. I. 26.

Bragance. (duc de) S'expatrie pour se soustraire aux vexations du ministre. Son retour en Portugal. Devint président de l'académie des sciences de Lisbonne. I. 104.

Brésil. Description de cette vaste contrée. I. 161. — Capitainerie de *Para*. 164. — Capitainerie de Maragnon ou Maraham. 165. De Siara. De Rio-Grande. 166. — De Paraiba. De Tamaraca. De Fernambouc. 167. — De Seregippe. La baie de Tous-les-Saints. Dos-Ilheos. 169. — De Porto-Seguro. De Spiritu-Santo. De Rio-Janeiro. *ib.* 170. — De Saint-Vincent. *ib.* 171. — Histoire de sa découverte. *ib.* 212. — Plus pernicieuse au Portugal que profitable. *ib.* 218. — Négoce du Brésil ne se fait que par les vaisseaux portugais. *ib.* 230. — Fournit au Portugal un grand nombre de marchandises précieuses. *ib.* 245.

Brésil. (prince de) Son caractère. I. 98. Son mariage. *ib.* 99.

Brésil. (princesse de) Son portrait. I. 99.

Brésil. (bois de) Arbre de l'Amérique. Description. Son utilité. I. 213.

C.

Cabinets curieux. Les objets n'y sont pas classés avec assez d'ordre. Quels sont les plus dignes d'être vus. II. 95.

Cadets à la suite des corps. Doivent faire preuve de noblesse. Sont considérés comme officiers. II. 14.

Camoens. Fameux poëte portugais. Son éloge. II. 71. — Passage cité. *ib.* 72. — Précis de sa vie. *ib.* 74.

Chaves. Juridiction particulière de Tra-los-Montes. La ville bien fortifiée, défendue par un fort. Par qui fondée. I. 27.

Cierges. Travaillés avec beaucoup d'art. II. 122.

Clergé. Nombreux, puissant, ignorant et débauché. I. 53. — Devroit être mis à contribution pour le soulagement du peuple. II. 46.

Coimbre. Juridiction royale de Beira. Population du territoire. La ville, fort ancienne et considérable. Situation délicieuse. Université célèbre. Population. I. 28. — On y voit la maison qu'habitoit Inès de Castro. II. 73.--Membres et priviléges de son université. *ib.* 74.

Collége des Nobles. Mal dirigé. Les roturiers y sont plus souvent admis que les nobles. II. 35. *Voy. la Note.*

Colonies portugaises. Anciennes possessions des Portugais dans les Indes. I. 148. — Ce qu'elles sont aujourd'hui. *ib.* 149. — Possessions des Portugais en Afrique, peu avantageuses. Détails intéressans sur cette partie. *ib.* 153. *Voy. les Notes.* — Possessions des Portugais, plus précieuses dans l'Amérique méridionale. *ib.* 161.—Iles de l'Océan, possédées par les Portugais. Madère. *ib.* 176.—Porto-Santo. Açores ou Tercères. *ib.* 177. — Iles du Cap-Vert. *ib.* 181.

Comarquès. Justices subalternes. I. 50.

Combat des Taureaux. Divertissement très-agréable à la nation. I. 80. — Description de ces combats. *ib.* 81 *et suiv.*

Commerce. Etat du commerce en Portugal. I. 190. — Commerce avec l'Europe, l'Angleterre y nuit beaucoup. *ib.* 191. — Traité de commerce entre

cette puissance et le Portugal. *ib.* 193. — Moyens d'aviver le commerce en Portugal. *ib.* 199. — Commerce de Portugal avec l'Asie. *ib.* 202. — Commerce avec l'Afrique. *ib.* 204. — Commerce avec l'Amérique méridionale. *ib.* 212. — Moyens de remédier à sa stagnation. *ib.* 220. — Importations très-considérables dans le Portugal de la part des Hollandais. Importations de la part des Français, extrêmement réduites. *ib.* 228. — Objet du négoce des Portugais sur les côtes d'Afrique. *ib.* 231. — Balance du commerce entre l'Espagne et le Portugal, à l'avantage de ce dernier. Commerce très-considérable des Hollandais et des Anglais à Porto. *ib.* 232. — Traité de Methuen, oppressif du commerce portugais. *ib.* 238. — Ce qu'étoit le commerce du portugal en 1716, et ses progrès en 1787. *ib.* 241. — Commerce du Portugal avec l'Espagne. *ib.* 244. — Avec le Nord. *ib.* 248.

Compagnie de commerce. Leurs priviléges exclusifs pernicieux à l'état. I. 222.

Complot. Détails sur l'attentat commis en la personne du roi. I. 130.

Congo. Royaume d'Afrique. Détails sur cette partie intéressante des possessions portugaises. I. 158.

Cornouailles, province d'Angleterre. Air de pauvreté qu'on y remarque. I. 1.

Couronnement. Fêtes données à la reine à ce sujet. I. 3 *et suiv.* — Elle ne prend aucune part à l'allégresse universelle. Pourquoi. *ib.* 5. — Témoignage d'amour qu'elle reçoit de la part du peuple. *ib.* 7.

Cour de Portugal. Triste et sans magnificence. I. 90. —

Les seigneurs de service y sont mal logés, et leur table mal-proprement servie. *ib.* 91. Caractère des principaux personnages de la cour. 92. Leur costume. 105.

Crato. Juridiction particulière de l'Alentejo. I. 39.

Crato. ville d'Alentejo, peu considérable, appartient à l'ordre de Malthe. I. 39.

D.

Dettes de l'Etat. Difficiles à constater. II. 62. — Sentimens sur ce sujet. *ib.* 63.

Devonshire. Province d'Angleterre. Terrein peu favorisé de la nature. Mines de cuivre assez considérables. I. 1.

Diamans. Moyen employé par le gouvernement pour les tenir au taux actuel. La taille s'en fait en Hollande. II. 60. *Voyez la note.* — Sont travaillés en Portugal grossièrement et sans goût. *ib.* 125.

Diego de Silva. Evêque de Ceuta. Confesseur du roi Jean III. Premier grand-inquisiteur de Portugal.

Diu. Ville des Indes à l'entrée du golfe de Cambaye, illustrée par l'héroïsme des femmes. Situation romantique. I. 152. *Voyez la note.*

E.

Elvas. Juridiction royale de l'Alentejo. I. 38. — Ville épiscopale de l'Alentejo. *ibid.*

Entre-Douro-y-Minho. Sa description topographique. I. 16. — Mœurs de ses habitans. Productions du pays. *ib.* 17. — Peuple laborieux, brave, aisé. Fournit la meilleure infanterie du Portugal. *ib.* 25.

Estramadure portugaise. Son étendue. Sa population. Ses productions. Son climat. I. 33-259.

Estrella. (le mont) Comment nommé par les Romains. Curieux pour les naturalistes. Sa description. I. 31. *Voyez la note.*

Etats-Généraux de Portugal en 1145. On y règle la succession à la couronne. I. 42. — L'état de la noblesse, la soumission des peuples, et les peines pour les criminels y sont déterminés. 44 *et suiv.* — Ces loix tombent en désuétude sous la domination espagnole. La maison de Bragance les fait revivre. 47.

Etrangers. En but aux prêtres du Portugal. Combien ce pays en a besoin. I. 200. — Prévention du gouvernement contre les artistes étrangers. *ib.* 201.

Evêchés et Archevêchés. Leur nombre. Sont tous à la nomination du roi. Quart de leurs revenus destiné à pensionner des laïques. I. 58.

Evora. Juridiction royale de l'Alentejo. I. 38.

Evora. Ville très-ancienne de l'Alentejo. Archev. très-riche. Aqueduc superbe, bâti par Sertorius. I. 38.

Extravagantes. Conseillers appelés de ce nom. I. 50.

F.

Faro. Juridiction particulière du royaume d'Algarve. I. 41. — Ville du même nom. Sa position; très-commerçante. Sa population. *ib.* 41.

Feira. Petite ville de la juridiction de *Mon-Feira.* Sa population. I. 32.

Fernando-Po. Ile cédée par le Portugal à l'Espagne. Inutile pour l'Espagne. II. 231. *Voyez la note.*

Fêtes. Leur multiplicité, source de calamités pour le peuple. II. 45. Calcul à ce sujet. *ib.* 46.

Finances. Précis historique des finances du Portugal. II. 52. — Total des revenus de l'état. *ib.* 58-63.

Florida-Blanca. Ministre espagnol, veut resserrer, par deux mariages, les liens de l'Espagne et du Portugal. II. 185.

Foſſa. Danse portugaise, extrêmement lascive. I. 3-78.

France. Ses relations commerciales avec le Portugal. I. 228, 232 *et suiv.*

Fusils. Sont envoyés tout finis d'Angleterre. II. 122.

G.

GAMBRA. Rivière située au sud du Cap-Vert. Grand commerce de sel. I. 208. — Importation. *ib.* 209.

Géographes. Géographes du Portugal. II. 77.

Glaces. Difficulté de s'en procurer. I. 89.

Goa. Ville des Indes, sur la côte de Malabar. I. 149. *Voyez la note.* — Usages, coutumes, mœurs des Portugais dans cette partie des Indes. *ib.* 150. *Voyez la note.*

Gomme arabique. D'où tirée. I. 208.

Gouvernement portugais. Asservi par celui des Anglais. II. 140. *et suiv.* — Efforts de la maison de Bourbon pour l'arracher à cette servitude. *ib.* 142.

Gravure. Est loin de fleurir en Portugal. II. 132.

Guarda. Juridiction royale de Beira. I. 30. — Sa population. *ib.* 31. — Situation de la ville du même nom. Sa population. Climat. Par qui fondée. *ib.* 31.

Guimaraens. Juridiction royale, dans la province d'Entre-Douro-y-Minho. Situation de son chef-lieu. Patrie d'Alphonse Henriquez Ier. Fabrique considérable de toiles. I. 18.

H.

HISTORIENS. Noms des principaux. II. 77.

Horlogerie. Négligée. Les Anglais en font leur profit. II. 126.

Huiles. Celles de Porto, en général, peu fines. I. 233.

I.

Impôts. Accablans pour les campagnes. II. 44. — Onéreux par leur nature et la forme de leur perception. *ib.* 49.

Imprimerie. Cet art poussé assez loin en Portugal, eu égard aux autres. II. 130. *Voyez les notes.*

Industrie. Taxée aux dépens de la prospérité de l'état. I. 223. — Cause de sa décadence en Espagne et en Portugal. II. 99.

Inquisition. Très-modérée sous le ministère du marquis de Pombal. Reprend son autorité depuis la disgrace de ce ministre. I. 61. — Origine de ce tribunal. 62. — En quels endroits établi. Les juifs en ont le plus souffert. 63. — Sévit contre des officiers. II. 29.

Intendant de Lisbonne. Son pouvoir presque sans limites. I. 108. — *Voyez la note.*

J.

Jean V. Libéralité peu judicieuse de ce prince. Son caractère. II. 53. — *Voyez la note.*

Jésuites. Leur ambition. I. 55. — Motifs de leur expulsion du Portugal et de l'Espagne. 56.

Juges. Études et examens préalables pour le devenir. Par quels degrés on peut s'élever aux premières charges de judicature. I. 51.

Juifs. Plus de trente mille familles juives passent de l'Espagne en Portugal. Le gouvernement se repent de leur avoir donné asyle. I. 63. — Penchant des Portugais

vers le judaïsme à l'épreuve des horreurs de l'inquisition. Propositions des juifs, pour qu'on leur accorde le village et le château d'*Armada*. Refusées. *ib.* 64.

Jurisconsultes. Noms de ceux qui sont cités dans le Portugal. II. 79.

Jurisprudence portugaise. De quels élémens composée. Jurisprudence romaine en est le complément. I. 51.

Justice subalterne. Voyez *Comarquès*.

L.

Lagos. Juridiction du royaume d'Algarve. I. 40. — Ville du royaume d'Algarve. Sa position géographique. Par qui fondée. Sa population. Ses fortifications irrégulières. *ib.* 40.

Laineries. (Fabriques de) Sont au compte du souverain. II. 127.

Lamego. Juridiction royale de Beira. Sa population. Situation de la ville. Célèbre par la première convocation des états-généraux de Portugal. Par qui fondée. Sa population. Climat. I. 30.

Langue portugaise. L'étude en est fort négligée dans le pays. II. 79.

Leira. Juridiction royale. Population du territoire. Situation, population et origine de la ville du même nom. I. 35.

Lettrados, ou avocats. Examens qu'ils sont obligés de subir. I. 52.

Lippe, (Comte de la) Restaurateur de l'armée portugaise. Mal secondé par le ministre. II. 2. — Son caractère. *ib.* 19. — Fronde les coutumes avilissantes et les préjugés des Portugais. *ib.* 30.

Lisbonne. (ville de) Fétide dans l'été. Inondée par les pluies l'hiver. La place du commerce grande. Les édifices qui l'entourent, uniformes, mais d'un mauvais goût. I. 4. — Détruite par le tremblement de terre de 1775. Résultat des observations des physiciens effrayant pour les habitans. *ib.* 10. — Étendue et population de sa corrégidorie. Étendue de la ville. *ib.* 33. Sa position géographique. Par qui fondée. *ib.* 34. — Jean Ier. en fait le séjour ordinaire des rois. Lui accorde des prérogatives en 1385. — Il l'honore du titre de capitale. *ib.* 49. — Ses environs bien cultivés. Pourquoi. II. 135.

Lisbonne. (port de) Présente un coup-d'œil majestueux. Défendu par le fort de *Bugio*. I. 2. — L'entrée ne répond pas à la beauté de la baie que forme le Tage. Difficile pour les pilotes qui n'en connoissent pas bien le fond. Loi singulière du gouvernement anglais à ce sujet. *ib.* 3.

Livres. Liste des livres imprimés en Portugal sous les yeux de l'académie royale des sciences. II. 108. — Liste de ceux à l'impression desquels elle n'a pas concouru. *ib.* 117.

Loanda. Jolie ville. Capitale des possessions portugaises. Grand commerce d'esclaves. I. 209.

Loix constitutionnelles du Portugal. Par qui provoquées, et dans quelle assemblée d'états-généraux. Articles qui règlent la succession à la couronne. I. 42. II. 202. — Autres loix et actes. *ib.* 215.

Loi mentale. Rend reversibles à la couronne les terres du domaine, aliénées par Jean Ier., à défaut d'héritiers mâles. I. 48.

M.

Macao. Ville bâtie par les Portugais dans la Chine. I. 152.

Macedo (Francisco de). Ecrivain illustre dans le Portugal. Enumération de ses ouvrages. II. 90.

Maisons. Construites en Amérique, pour être dressées et habitées à Lisbonne. II. 97.

Mafra. Détails sur cette abbaye. II. 94.

Maisons de ville. Ont leurs juges particuliers. Attribution. I. 50.

Majesté. Jean IV est le premier roi de Portugal qui ait porté ce titre. I. 48.

Malagrida. Jésuite brûlé comme hérétique. Singulier chef d'accusation. I. 136.

Matelots portugais. Excellens pour la manœuvre. II. 41.

Mathématiques. Très-négligées en Portugal. II. 80. — Noms de quelques célèbres portugais qui les ont employées à des découvertes utiles. *ib*. 81.

Marine portugaise. Précis historiques de ses alternatives de prospérité et de délâbrement. II. 67. —. Son état actuel. *ib*. 39. 43 *à la note*. — Nécessaire pour protéger le commerce. *ib*. 40. — Marchande, dans un état déplorable. *ib* 41.

Mazagan. Ville bâtie par les Portugais dans le royaume de Maroc. I. 154.

Médecine. Entièrement négligée en Portugal. II. 79.

Mendians. Soupe qu'on leur distribue. Politique des moines à cet égard. I. 261. — Politique mieux entendue du gouvernement anglais. *ib*. 262.

Métaux précieux. Leur exploitation est-elle une des causes de la misère des Portugais ? I. 224.

Métiers. Ceux qui tiennent au luxe, au goût, peu avancés en Portugal. II. 132. — Boiserie. Marquetterie. Orfévrerie. Dessin. Danse. Escrime. *ib*. 133.

Meurtres. Se commettent en plein jour. Pourquoi. I. 86.

Militaire. Ce qu'il étoit avant 1762. Ce qu'il est devenu depuis. II. 1. — Fort négligé sous le ministère du marquis de Pombal. Ce qu'il est maintenant. *ib*. 6. — Grades actuels. *ib*. 15.

Miranda. Juridiction royale de Tra-los-Montes. Sa population. Ville ruinée, dépeuplée par les guerres. Position avantageuse pour la défense de la province. I. 26.

Misère publique. Les causes générales de la misère publique dans le Portugal sont les priviléges exclusifs des compagnies de commerce. I. 222. — Taxes sur l'industrie. *ib*. 223. — Exploitation des métaux précieux. *ib*. 224. — Emprunt chez l'étranger à des taux ruineux. *ib*. 226. — Manière dont on recrute les régimens. Multiplicité de prêtres et de moines. *ib*. 260. — Autres causes. *ib*. 264.

Moines. Scandaleusement libertins. I. 53-65. — Leur puissance depuis la disgrace de Pombal. *ib*. 55. Leur multiplicité. *ib*. 260.

Mondego. Rivière du Beira. Les petites plaines qu'elle arrose, bien cultivées, abondent en grains, vins, et en fruits les meilleurs du Portugal. I. 28.

Mon-Feira Juridiction particulière. Sa population. I. 32.

Monnoie. Frappée à l'effigie de la reine et du roi. Particularité. I. 98. — Précis historique sur les monnoies

de Portugal. II. 64. — Sa fabrication très-imparfaite. Fausse monnoie abondante en Portugal. *ib.* 125.

Monomotapa. Détails des possessions des Portugais dans cette partie de l'Afrique. I. 154. *Voyez la note.* — Découverte par eux sous Emmanuel Ier. Ils en ont retiré beaucoup d'or. *ib.* 211.

Montemor-o-Velho. Juridiction particulière. Sa population. Situation de la petite ville qui lui donne son nom. I. 32.

Mozambique. Ville d'Afrique, habitée par les criminels portugais. I. 157. — Importance de cette possession, et de son port, pour les Portugais. *ib.* 158.

Musique. Le seul des beaux-arts un peu cultivé en Portugal. Noms de quelques compositeurs renommés. II. 85.

N.

Navigateurs fameux du Portugal. II. 77.

Négociations entre l'Espagne et le Portugal. Prélude de la paix de 1777. II. 174. — Seconde négociation entre le Portugal et la France, après le traité de paix. *ib.* 177. — Intrigues du cabinet de St.-James pour la faire échouer. *ib.* 179.

Nègres. Leurs occupations. Admis à la prêtrise. I. 187. — Procession des nègres avec des saints de leur couleur. *ibid.*

Noblesse. Redoutable la nuit et le jour. Exemple de ses excès. I. 119.—*A la Note.* Conspire contre les jours du roi. *ib.* 130.

Nova Braganza. Voyez *Aveyro.*

O.

Officiers portugais. Savent très-mal leur métier. Leur paie très-modique. Motif de haine contre les officiers étrangers qui servent chez eux. II. 4. — Leur vie retirée. Ignorance crapuleuse. *ib.* 5.—Sans considération. Sévérité avilissante de leurs chefs à leur égard. *ib.* 27. — Raison de cet avilissement. *ib.* 33, 34.

Officiers de marine. Mal-adroits, peu instruits. II. 41.

Orangers. Les premiers apportés de la Chine furent plantés dans les plaines de Viseu. I. 29. — Provinces où ils croissent plus particulièrement. *ib.* 257.

Ordres. Combien il y en a en Portugal. Leur origine. Leurs revenus. L'estime qu'on en fait. I. 66 *et suiv.*

Orfévrerie. Grossièrement travaillée. II. 126.

Ourem. (Juridiction particulière d') Sa population. I. 36.

Ourem, très-petite ville de l'Estramadure Portugaise. Appartient à la couronne. Sa position géographique. *ib.* 36.

P.

Pacte de famille. Vains efforts de la maison de Bourbon pour y faire accéder le cabinet de Portugal. II. 142.

Papeterie. Une seule en Portugal, et très-mauvaise. II. 130.

Parenté. Ascendant des relations de parenté entre les familles régnantes de Portugal et d'Espagne. II. 150. — Traité qui en est la suite. *ib.* 151.

Parlement. Le premier, fixé à Lisbonne par Jean Ier. Sa composition. I. 49.—Ses attributions. Le second, établi à Porto. *ib.* 50.

Patriarche. Primat de Portugal, chef de la religion catholique. Époque de la création de cette dignité, ses priviléges et prérogatives. I. 53. — Eût pu devenir funeste à la cour de Rome. *ib.* 54.

Patrouilles. Souvent dangereuses à la tranquillité publique. I. 119.

Peaux. Art de les apprêter, ignoré en Portugal. II. 130.

Peinture. Est loin de fleurir en Portugal. II. 132.

Philosophes. Principaux écrivains sur la philosophie. II. 77.

Pina-Manique. Intendant de Lisbonne. Son nom seul épouvante les malfaiteurs. I. 108.

Pilotes portugais. Les meilleurs se forment dans les barques des pêcheurs. II. 41.

Pinhel. Juridiction royale de Beira. Sa population. 30. I.

Poëtes. Principaux poëtes du Portugal. II. 75.

Politique. Sa véritable définition. Défectueuse en Portugal. Vices de la politique extérieure du Portugal. II. 138. *et suiv.* — Vues sur la conduite politique du Portugal jusqu'au moment présent, an VI. *ib.* 166.

Pombal. (marquis de) Son médaillon en bronze, enlevé du piedestal de la Statue équestre de Joseph Ier. I. 5. — Projet de faire demander sa tête à la reine, par le peuple, avorté. *ib.* 6. — Aversion de la reine mère pour ce ministre. *ib.* 92. — Sa méfiance

envers elle et tous les seigneurs de la cour. *ib.* 93. — Profite de la conjuration pour abaisser les seigneurs. *ib.* 97. — Ne peut souffrir l'infant dom Pèdre. *ib.* 100. — Ses efforts pour faire prospérer l'état. *ib.* 106. — Portrait et caractère de ce ministre. *ib.* 108-110. *Voyez la note.* Précis de sa vie. *ib.* 111 et *suiv.* — Sa conduite prudente et ferme envers les assassins du roi. *ib.* 132. — Reproches fondés qu'on peut lui faire. *ib.* 139. — Détails sur le lieu de son exil. Son genre de vie. Conversation intéressante qu'il a avec l'auteur. *ib.* 140. *Voyez la note.* — Sa politique adroite dans la guerre de 1762. II. 19. — Relève la marine portugaise *ib.* 39. — Par quels moyens il prépare la destruction de l'empire du clergé. 47. — Améliore les finances. 54. — Moyens qu'il emploie pour soustraire le Portugal à la domination des Anglais. *ib.* 134. — Sa politique avec les différentes cours de l'Europe. *ib.* 143 *et suiv.* — Sa réponse fière aux propositions de la cour de Versailles et de Madrid. *ib.* 143. *Voyez la note.* — Contradictions entre ses opinions politiques et ses actions, difficiles à expliquer. *ib.* 148. — Ses préparatifs de guerre dans une époque critique pour lui. *ib.* 167. — Ses tentatives pour affranchir le Portugal de la tyrannie du commerce anglais. *ib.* 196.

Ponte de Lima. Ville très-ancienne. Dans la juridiction de *Viana.* Origine de son nom. I. 19.

Population. Causes de dépopulation dans le Portugal. I. 185. *et suiv.* — Evaluée par un académicien de Lisbonne. II. 107.

Portalègre. Juridiction royale de l'Alentejo. I. 38.

— Ville épiscopale de l'Alentejo. Place frontière fortifiée à l'antique. *ib.* 38.

Porto. Juridiction royale dans la province d'Entre-Douro-y-Minho. La première ville du Portugal après Lisbonne. Très-commerçante. I. 20. — Sa fondation. *ib.* 22.

Porto. (Port de) D'un difficile accès. Bien défendu par la nature. I. 20. Proposition de la compagnie du commerce anglais pour détruire les rochers qui obstruent le passage du port. Pourquoi non accueillie. *ib.* 22.

Portraits. De la reine mère. I. 92. — De la reine fille aînée. *ib.* 96. — Du roi, du prince de Brésil. *ib.* 98. — *Voyez la note.* 99. — De la princesse de Brésil. *ib.* — Du marquis de Pombal. *ib.* 108. — Du comte de la Lippe. II. 19.

Portugais. Ils n'ont des cheminées que dans leurs cuisines. Ceux de Lisbonne ne se chauffent jamais. Leur préjugé sur la chaleur du feu. I. 11. *Voyez la note.* — Naturellement superstitieux. *ib.* 58. — Autres traits remarquables de leur caractère et de leurs mœurs. *ib.* 69 et *suiv.* — Costume des hommes. 75. — Leur extrême jalousie. *ib.* 76. — Fort sujets au mal vénérien. *ib.* 77. — Leurs chansons très-licencieuses. *ib.* 78. — Vivent très-frugalement. Sont mal-propres et peu délicats. *ib.* 89. — Mauvaises habitudes qu'ils tiennent des Anglais. *ib.* 90. — Caractère du peuple. *ib.* 256. — On pourroit en faire de bons soldats. II. 3. — Haïssent tout ce qui n'est pas de leur pays. *ib.* 4. — Leurs succès sur les Espagnols. *ib.* 20. — Mo-

tifs de leur haine pour les Espagnols. *ib.* 139. — Cette haine nationale est tempérée par les alliances de leurs souverains. *ib.* 141-146. — Ascendant des relations de parenté. *ib.* 150.

Portugaises. Leur portrait. I. 72. — Leur galanterie. Combien elles sont surveillées. *ib.* 73. — Leur costume. *ib.* 74. Privilége des femmes de condition. Culte que leur rendent les hommes.

Portugal. Climat salubre. Territoire meilleur pour l'agriculture que les Anglais ne veulent le faire croire. Tremblemens de terre fréquens. Pourquoi. I. 9. — La peste y est assez fréquente. *ib.* 11. — Abrégé de son histoire. *ib.* 12. — Sa description géographique. *ib.* 16. — Étymologie de son nom. *ib.* 14. — Ses exportations dans le Brésil. *ib.* 246. — Preuves de la fécondité de son terrain. *ib.* 252. — Difficile à conquérir. II. 17. — Entraîné dans la coalition contre la république française. *ib.* 190. — Fait sa paix. *ib.* 191. — Ce traité déclaré nul par défaut de ratification dans le terme convenu. *ib.* 192. — Articles de ce traité. *ib.* 193.

Prêtres. Leur empire sur le roi et la reine. I. 91.

Prière du soir. Coutume singulière. I. 86.

Processions. En partie réformées. Description de celle de la Fête-Dieu. I. 59.

R.

Reine de Portugal. Son caractère. Mariée à son oncle. I. 96. — Son avènement au trône est signalé par sa clémence. *ib.* 97. — Etiquette de sa cour. *ib.* 105. Voyez *Couronnement.*

Reine mère.

Reine mère. Son caractère. Son aversion pour M. de Pombal. Trait d'une animosité cruelle. I. 92. — Sa jalousie envers le roi. Plaisanterie indécente au comte de *Tavora*. Son voyage en Espagne. I. 94. —Détails sur ce voyage. *ib.* 96. *Voy. la Note.* Effets de sa jalousie. *ib.* 105.

Relaçaon. Voyez *Parlement.*

Religieuses. Libertines. I. 53-65.

Religion. La catholique, seule permise en Portugal. I. 53.

Ricin. Arbre qui donne de l'huile en abondance. Qualité de son huile. II. 104.

Roi de Portugal. Son caractère. I. 98. — Cérémonial de ses audiences. *ib.* 104. Voyez *Complot.*

S.

Saint-Jean-Baptiste. (chapelle de) Sa situation. Epargnée par le tremblement de terre. Singularité remarquable dans sa construction. II. 96.

Saint-Sacrement. Colonie portugaise cédée à l'Espagne. Détails sur la querelle entre le Portugal et l'Espagne au sujet de cette colonie. I. 172. *Voy. la Note.*

Saint-Thomas. Ile appartenant aux Portugais. Ses productions. I. 210.

Santaren. (Juridiction royale de) Sa population. I. 35. Ville de l'Estramadure portugaise. Par qui fondée. *ib.* 35. — Origine de son nom. Sa population. *ib.* 36.

Sel. Article important du commerce d'Afrique. Fourni par les Anglais aux Portugais, quoique tiré des possessions de ceux-ci. I. 208.

Setuval, territoire enclavé dans l'Estramadure portu-

gaise. Sa population. I. 36. Ville du territoire du même nom. Sa position. Son origine. Rebâtie par Alphonse Enriquez. I. 36. Assez bien fortifiée. Etendue de son commerce. Ses productions naturelles. Sa population. Oydorie de l'ordre de St.-Jacques. *ib.* 37.

Sciences. Précis historique de l'état des sciences en Portugal sous différens règnes. II. 69.

Soldats. Demandent l'aumône et forcent quelquefois à la donner. I. 87. — Pourroient devenir excellens. Fatigués en pure-perte. Peu exercés aux détails de campement. II. 6. — Leurs uniformes. *ibid.* 10. — Sont engagés à vie. *ib.* 12. — Changent peu souvent de garnison. *ib.* 13. — Peu contenus, peu surveillés. *ib.* 34. — Demandent l'aumône le coûteau à la main. *ib.* 35.

Spectacles. Idées qu'en donne l'auteur. I. 79 *et suiv.*

Statue équestre du roi. Coup d'essai d'un fondeur portugais. Principal ornement de la place du Commerce. Inscription placée sur le socle. II. 123.

Superstition. Inhérente au caractère portugais. I. 58. — Consacrée par le gouvernement. *ib.* 59. — Influence qu'elle a sur le caractère de la nation. II. 133.

T.

TANNERIES. Inconnues en Portugal. D'où les Portugais tirent les peaux et les cuirs. II. 130.

Tavira. Juridiction royale du royaume d'Algarve. I. 40.

Tavira, ville du royaume d'Algarve. Sur une baie du même nom. Mauvais port. Divisée en deux par la rivière de *Séqua*. Fondée par les Carthaginois. I. 40.

Tavora. (marquis de) Un des principaux chefs de la conspiration contre Joseph Ier. Motifs de la haine qu'il portoit au roi. I. 130. Il est pris et décapité avec toute sa famille. 134-135.

Teinture. (l'art de la) Peu avancé en Portugal II. 129.

Théâtre portugais. Il a tous les défauts du théâtre espagnol, sans en avoir les beautés. II. 83.

Théologiens. Principaux théologiens du Portugal. II. 76.

Thomar. Juridiction royale. Sa population. I. 35.

Thomar. (ville de) Commanderie de l'ordre de Christ. Par qui fondée. Sa population. I. 35.

Titres du roi de Portugal, de ses enfans et de la haute noblesse. I. 48. — Des évêques et archevêques. *ib.* 58.

Topographie. Celle du pays entièrement négligée par le gouvernement. II. 9-16.

Torre di Moncorvo. Juridiction royale de Tra-los-Montes. Sa population. Bourgade mal peuplée, mal bâtie. I. 26.

Torres vedras. Juridiction royale. Population du territoire. Situation, population et origine de la ville. I. 34.

Traités. Analyse du traité de paix conclu au Pardo, le premier octobre 1777. II. 151. — Autre traité conclu l'année suivante, entre l'Espagne et le Portugal. *ib.* 156. — Traité d'accession de la France. *ib.* 180. — Traité entre la France et le Portugal, du 23 thermidor an V. *ib.* 193.

Tra-los-Montes. Sa description topographique. Population. Chemins affreux. Agriculture négligée. I. 25-257.

Tremblement de terre. Détails sur celui de 1755. I. 133.

V.

Valença. Juridiction particulière dans la province d'Entre-Douro-y-Minho. Sa population. Ses fortifications. I. 23. — Par qui fondée. I. 24.

Viana. Juridiction royale dans la province d'Entre-Douro-y-Minho. Ville jolie, bien bâtie, très-peuplée. Situation délicieuse. Port comblé par les sables. Sa capacité. Défendu par un fort bien construit. I. 19.

Villavicosa. Juridiction particulière de l'Alentejo. I. 39.

Villavicosa. Ville de l'Alentejo. Par qui fondée. Position charmante. Palais des rois de Portugal. I. 39.

Viseu. Juridiction royale de Beira. Sa population. Situation délicieuse de la ville. Comment nommée par les Romains. Patrie d'Edouard Ier., roi de Portugal. Epitaphe du dernier roi des Goths dans l'une de ses églises. I. 29.

Voitures. Très-chères à Lisbonne. Lentement traînées par deux mulets. N'ont que deux roues. I. 87. — Priviléges des gens de la cour, et des ministres étrangers. *ib.* 88.

Voleurs. Heures à laquelle ils commencent à rôder. Très-nombreux, sur-tout à Lisbonne et dans les environs. Point de maréchaussée pour les surveiller. Punition la plus forte qu'on leur inflige. I. 86.

Z.

Zanguebar. Possessions des Portugais dans cette partie de l'Afrique. I. 155. *Voyez la note.*

Fin de la Table des Matières.

615165

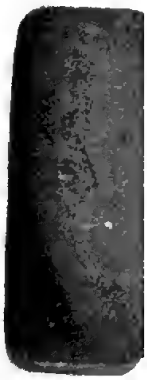

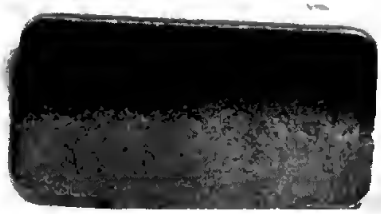

Digitized by Google